



# DIRECTIVE EUROPEENNE 92/43/CEE « HABITAT » ZONE SPECIALE DE CONSERVATION FR9400597

## SITE NATURA 2000 « DEFILE DE L'INZECCA »

COMMUNE DE GHISONI - HAUTE-CORSE (2B)



## DOCUMENT D'OBJECTIFS

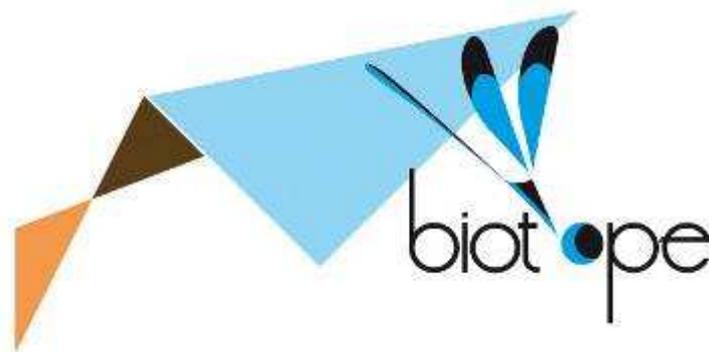
Approuvé par arrêté préfectoral n° 2010-22-1 du 22 janvier 2010

Maître d'ouvrage : DREAL de Corse



# DOCUMENTS D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 « DEFILE DE L'INZECCA »

**OPERATEUR LOCAL :  
BIOTOPE - AGENCE CORSE**



**Rédaction : Loïc Ardiet**

**Date : Janvier 2010**

**Photos de couverture : © Biotope - Loïc Ardiet**

# Préambule

---

Le présent Document d'Objectifs (DocOb) concerne le Site d'Importance Communautaire FR9400597 « défilé de l'Inzecca ». Ce site, situé en Haute-Corse, a été proposé à l'intégration du réseau Natura 2000 au titre de la directive européenne « Habitat/Faune/Flore » en février 2001 et est devenu SIC en septembre 2006. La proposition et la désignation du défilé de l'Inzecca repose sur des aspects géologiques et floristiques très originaux qui ne se retrouvent nulle part ailleurs en Corse, et en France.

La démarche du DocOb sur ce site a été lancée lors du premier Comité de Pilotage, le 13 septembre 2007 en mairie de Ghisoni, animé par la Direction Régionale de l'Environnement de Corse et le bureau d'études BIOTOPE, sous la présidence de M. le Sous-préfet de Corte.

Lancé lors de ce 1<sup>er</sup> comité de pilotage, le document d'objectifs s'articule en quatre grandes phases :

- un diagnostic écologique,
- un diagnostic socio-économique,
- la définition et hiérarchisation des enjeux et des objectifs,
- la définition d'un programme d'actions.

Une première étape de l'élaboration de ce DocOb, présentant les diagnostics du site ainsi que la définition des enjeux associés, a été validée par le comité de pilotage du site lors de sa réunion du 19 mars 2009 en mairie de Ghisoni.

La seconde étape, qui est de hiérarchiser les enjeux, définir les objectifs de conservation et amélioration de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires présents sur le site et de proposer un programme d'actions visant à atteindre ces objectifs, a été présentée au comité de pilotage du site lors de sa réunion, en mairie de Ghisoni, le 15 décembre 2009.

Lors de cette réunion, le comité de pilotage du site a ainsi validé l'ensemble du DocOb du site Natura 2000, qui est présenté ci-après.

## Sommaire

---

PREAMBULE ..... 3

SOMMAIRE ..... 4

### CADRE GENERAL: LE RESEAU NATURA 2000 ET SES OUTILS

I.	CADRE GENERAL : LE RESEAU NATURA 2000.....	11
	I.1. NATURA 2000 : UN RESEAU EUROPEEN.....	11
	I.2. LES TEXTES FONDATEURS DU RESEAU NATURA 2000.....	12
	I.2.1. Directive Oiseaux .....	12
	I.2.2. Directive Habitats .....	12
	I.2.3. Transposition des Directives « Habitats » et « Oiseaux » en droit français .....	13
	I.3. LES DOCUMENTS D'OBJECTIFS : OUTIL D'APPLICATION DES DIRECTIVES « HABITATS » ET « OISEAUX » .....	14
	I.3.1. Objectifs du document d'objectifs.....	14
	I.3.2. Elaboration du DOCOB .....	15
	I.3.3. Validation du DOCOB : le comité de pilotage.....	15
	I.3.4. Contenu du DOCOB .....	16
	I.3.5. Mise en œuvre du DOCOB : les contrats Natura 2000 .....	17
	I.4. DEMARCHE ADOPTEE SUR LE SITE FR940097 « DEFILE DE L'INZECCA » ..	19
	I.4.1. Phase de diagnostic.....	19
	I.4.2. Définition des enjeux et objectifs.....	19
	I.4.3. Une phase de définition des actions et du suivi .....	20
II.	LES OUTILS DE LA DEMARCHE NATURA 2000 .....	20
	II.1. LES CONTRATS .....	20
	II.1.1. Généralités.....	20
	II.1.2. Les contrats en milieux agricoles .....	22
	II.1.3. Les contrats hors milieux agricoles .....	22
	II.2. LA CHARTE NATURA 2000.....	24
	II.2.1. Généralités.....	24

II.2.2.	Forme et contenu de la Charte Natura 2000 .....	24
II.3.	L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE.....	24
II.4.	LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET NATURA 2000 .....	25
II.5.	LES AUTRES MESURES FISCALES INCITATIVES .....	25

## **PRESENTATION GENERALE DU SITE FR9400597 « DEFILE DE L'INZECCA »**

I.	PRESENTATION GENERALE DU SITE.....	27
I.1.	LOCALISATION ET DESCRIPTION GENERALE.....	27
I.1.1.	Présentation du site .....	27
I.1.2.	Localisation .....	28
II.	CONTEXTE GEOGRAPHIQUE, PHYSIQUE ET NATUREL.....	29
II.1.	CLIMAT.....	29
II.1.1.	Contexte régional .....	29
II.1.2.	Contexte local .....	30
II.2.	GEOLOGIE .....	31
II.2.1.	Contexte régional .....	31
II.2.2.	Contexte local et sur le site .....	32
II.3.	HYDROLOGIE ET MILIEUX AQUATIQUES .....	34
II.3.1.	Réseau hydrographique .....	34
II.3.2.	Ecoulements fluviaux et aménagements.....	34
II.3.3.	Qualité des eaux .....	34
II.3.4.	Peuplements piscicoles du Fium'orbu .....	35
II.4.	RESEAUX STRUCTURANTS.....	36
II.5.	LES ESPACES NATURELS REMARQUABLES .....	36
III.	SYNTHESE DES ELEMENTS GEOGRAPHIQUES, PHYSIQUES ET NATURELS .....	41

## **CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE**

I.	SITUATION ADMINISTRATIVE .....	43
I.1.	SITUATION ADMINISTRATIVE LOCALE .....	43
I.1.1.	Découpage administratif.....	43
I.1.2.	la commune de Ghisoni.....	43

II.	ACTIVITES ECONOMIQUES ET INDUSTRIELLES LOCALES .....	45
II.1.	LES ACTIVITES INDUSTRIELLES .....	45
II.2.	LES ACTIVITES AGRICOLES .....	45
II.3.	LES ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS A GHISONI .....	46
II.3.1.	Accueil des estivants, hébergements et restauration .....	46
II.3.2.	Randonnées, promenades, activités en milieux naturels .....	47
II.3.3.	Ski .....	47
II.4.	ACTIVITES SUR LE SITE NATURA 2000.....	48
III.	SYNTHESE DES ELEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES .....	48

## DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

I.	DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE.....	50
I.1.	METHODOLOGIE.....	50
I.1.1.	Les habitats naturels et la flore.....	50
I.1.2.	La faune .....	52
I.2.	RESTITUTION CARTOGRAPHIQUE .....	52
I.2.1.	Eléments généraux .....	52
I.2.2.	Cartographie de l'état de conservation des habitats naturels.....	52
I.3.	LES LIMITES DE L'ETUDE .....	53
I.3.1.	Limites des inventaires de terrain.....	53
I.3.2.	Limites de la cartographie des habitats.....	53
II.	LES HABITATS NATURELS.....	53
II.1.	CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS DU SITE .....	53
II.2.	DESCRIPTION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRIORITAIRES .....	53
II.2.1.	Présentation des fiches de synthèse.....	56
II.2.2.	Les habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires observés sur le site.....	56
II.2.3.	Les habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires non observés sur le site.....	62
II.3.	DESCRIPTION DES AUTRES HABITATS NATURELS .....	62
II.4.	SYNTHESE SUR LES HABITATS NATURELS OBSERVES SUR LE SITE .....	63
III.	LE CHOU INSULAIRE ( <i>BRASSICA INSULARIS</i> ), ESPECE VEGETALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE (1496).....	63

III.1.	DESCRIPTION DE L'ESPECE .....	64
III.2.	BIOLOGIE & EXIGENCES ECOLOGIQUES .....	65
III.3.	DISTRIBUTION .....	65
III.4.	MENACES GENERALES ET SPECIFIQUES AU SITE .....	66
III.5.	DESCRIPTION DE L'HABITAT DU CHOU INSULAIRE.....	67
III.6.	ETAT DE CONSERVATION DU CHOU INSULAIRE ET DE SON HABITAT.....	67
IV.	AUTRES ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES .....	68
V.	LA FAUNE .....	71
V.1.	MAMMIFERES .....	71
V.1.1.	Etat des connaissances sur les chiroptères présents sur le site d'étude	71
V.1.2.	Synthèse sur les chiroptères.....	75
V.2.	REPTILES.....	75
V.3.	OISEAUX.....	78
VI.	SYNTHESE DES CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES DU SITE NATURA 2000 .....	81

## **ENJEUX SUR LE SITE**

I.	ENJEUX SUR LE SITE NATURA 2000 .....	84
II.	ENJEUX HIERARCHISES DU SITE .....	85
II.1.	LES ENJEUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL HIERARCHISES .....	85
II.2.	LES ENJEUX DE CONNAISSANCE ET DE VIE DU SITE .....	86
II.2.1.	Compléments de connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire à fort enjeux et fonctionnalité du site.....	86
II.2.2.	Les enjeux pédagogiques et socioculturels.....	86
II.3.	SYNTHESE DES ENJEUX SUR LE SITE .....	87

## **OBJECTIFS ET ACTIONS SUR LE SITE NATURA 2000 DU « DEFILE DE L'INZECCA »**

I.	DEFINITION DES OBJECTIFS SUR LE SITE ET DES ACTIONS ASSOCIEES.....	89
----	---	----

I.1.	OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	89
I.2.	OBJECTIFS OPERATIONNELS.....	90
I.2.1.	Objectif n°1 : mettre en œuvre une gestion durable des habitats à végétations chasmophytiques.....	90
I.2.2.	Objectif n°2 : Maintien de l'ambiance paysagère ....	90
I.2.3.	Objectif n°3 : Informer, valoriser et communiquer sur le site et en dehors .....	91
I.2.4.	Objectif n°4 : Intégrer les différents usages au contexte local et en fonction de Natura 2000 .....	91
I.2.5.	Objectif n°5 : améliorer la fonctionnalité et la connaissance écologique générale du site.....	91
I.2.6.	Objectif n°6 : évaluer l'état du site Natura 2000 à l'échéance d'application du document d'objectifs .....	92
II.	PROGRAMME D' ACTIONS .....	93
II.1.	PROGRAMME DE MESURES.....	93
II.2.	GRILLE DE LECTURE DES FICHES MESURES.....	94
II.3.	FICHES MESURES .....	95
II.4.	SYNTHESE DES ENJEUX, DES OBJECTIFS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS .....	114

## **ELEMENTS COMPLEMENTAIRES AU DOCOB**

I.	PROPOSITION POUR LA MODIFICATION DU FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES (FSD) .....	116
II.	COMPLEMENTS SUR LES ESPECES DE CHAUVES-SOURIS .....	116
III.	PISTES DE REFLEXION POUR L'EXTENSION DU SITE NATURA 2000....	117
III.1.	RAPPEL DES ELEMENTS PATRIMONIAUX ET D'INTERET COMMUNAUTAIRES A PROXIMITE DU SITE NATURA 2000.....	117
III.2.	PROPOSITION D'EXTENSION DU SITE NATURA 2000 DEFILE DE L'INZECCA ...	118

## **CHARTRE NATURA 2000 DU SITE « DEFILE DE L'INZECCA »**

I.	PROPOSITION D'UNE CHARTRE NATURA 2000 .....	120
I.1.	QUI PEUT ADHERER A UNE CHARTRE NATURA 2000 ? .....	120
I.2.	LES AVANTAGES.....	120

I.3.	LES CATEGORIES D'ENGAGEMENTS ET DE RECOMMANDATIONS.....	121
I.4.	LE SITE NATURA 2000 « DEFILE DE L'INZECCA » ET SES OBJECTIFS .....	122
I.5.	RAPPEL DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR SUR LE SITE .....	123
II.	ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE LA CHARTE NATURA 2000 DU SITE « DEFILE DE L'INZECCA » .....	124
II.1.	RECOMMANDATIONS.....	124
II.2.	ENGAGEMENTS .....	125

## **BIBLIOGRAPHIE**

BIBLIOGRAPHIE .....	128
---------------------	-----

## **ANNEXES**

ANNEXES .....	131
ANNEXE 1 : RELEVES PHYTOSOCIOLOGIQUES	
ANNEXE 2 : PERSONNES ET STRUCTURES CONSULTEES	
ANNEXE 3: ARTICULATION ENTRE LA NOUVELLE PAC ET NATURA 2000	
ANNEXE 4: ARRETE PREFECTORAL DE CREATION ET DE COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE	
ANNEXE 5: COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE	
ANNEXE 6: FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES (FSD) REACTUALISE DU SITE	
ANNEXE 7: ARRETE PREFECTORAL D'APPROBATION DU DOCOb DU SITE	

# CADRE GENERAL : LE RESEAU NATURA 2000 ET SES OUTILS

# I. CADRE GENERAL : LE RESEAU NATURA 2000

Faisant suite à l'adoption de la convention de Rio au "Sommet de la Terre" en juin 1992, la constitution, au sein de l'Union européenne, du réseau écologique cohérent d'espaces dénommé "Natura 2000", a l'ambition de répondre aux nouvelles attentes de la société qui exprime un intérêt de plus en plus marqué pour la sauvegarde du patrimoine naturel et de la diversité de ses ressources biologiques.

Les acteurs du monde rural ont su, le plus souvent, entretenir et préserver ces milieux naturels, aujourd'hui de plus en plus menacés, tant par la déprise agricole que par les pratiques intensives ou l'urbanisation non contrôlée. Pour leur sauvegarde, il est nécessaire d'encourager les propriétaires et gestionnaires directement concernés à perpétuer ou à mettre en œuvre, sur leur propre terrain, des pratiques adaptées, qui nécessitent une participation financière de la collectivité en contrepartie des engagements pris.

La réussite de Natura 2000 repose sur le partenariat le plus large possible et sur l'adhésion des acteurs locaux à la gestion durable des sites, aussi la France a-t-elle choisi de privilégier une double approche :

- En favorisant la concertation à tous les stades de la mise en œuvre de Natura 2000 : désignation des sites, élaboration des objectifs, mise en œuvre et suivi des actions proposées ;
- En créant le « contrat Natura 2000 », fondé sur la reconnaissance du rôle et de la responsabilité de chacun dans l'aménagement et l'équilibre des sites et destiné à favoriser l'intégration de l'environnement dans les pratiques de gestion de ces espaces au quotidien. Il doit permettre la participation des acteurs du monde rural à la gestion durable des habitats naturels et des espèces ayant justifié la désignation des sites figurant dans le réseau Natura 2000. Il comporte des mesures adaptées aux objectifs de chaque site Natura 2000 tels qu'identifiés dans le document d'objectifs.

## I.1. NATURA 2000 : UN RESEAU EUROPEEN

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels désignés dans tous les pays de l'Union Européenne. Il a pour but de préserver les habitats et les espèces animales et végétales les plus rares ou les plus fragiles considérés comme « d'intérêt communautaire », afin de les maintenir ou de les rétablir dans un état de conservation favorable, en équilibre avec les activités humaines. La gestion des sites cherche donc à concilier la préservation des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui sont exercées sur ces territoires. Elle est donc concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur ces espaces naturels, dans une approche de développement durable.

Ce type de préservation contractuelle concerne particulièrement la France, dont le patrimoine naturel est un des plus riches en diversité biologique d'Europe.

Deux directives européennes sont à l'origine de la constitution du réseau Natura 2000. Le titre de « site Natura 2000 » désigne les zones spéciales de conservation (ZSC) issues de l'application de la Directive dite « Habitats », et les zones de protection spéciale (ZPS) en application de la Directive dite « Oiseaux ».

## **I.2. LES TEXTES FONDATEURS DU RESEAU NATURA 2000**

### **I.2.1. DIRECTIVE OISEAUX**

La Directive Oiseaux 79/409/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 2 avril 1979 concerne la conservation des oiseaux sauvages, au travers de la protection, de la gestion, de la régulation de toutes les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen, et de la réglementation de l'exploitation de ces espèces. Cette Directive est entrée en vigueur le 6 avril 1979, et a été transposée dans le droit national des Etats membres le 7 avril 1981.

Les ZPS (Zones de Protection Spéciales) découlent directement de la mise en oeuvre de la Directive, et font partie du réseau Natura 2000. Désignées par les Etats membres comme sites importants pour les espèces protégées (énumérées dans les annexes de la Directive), elles doivent faire l'objet de mesures de gestion qui permettent le maintien de ces espèces et leurs habitats. Ces zones sont en général issues des inventaires ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux), effectués de 1990 à 1992 en France par Ecosphère et la LPO (Ligue pour la protection des Oiseaux) suivant une demande du ministère de l'Environnement. Sur les 277 décrites, 153 sont désignées à ce jour en ZPS. La surface totale des 153 ZPS désignées recouvre 1 268 245 hectares, soit 2,3% du territoire français.

L'élaboration de la liste des propositions de sites en France a nécessité des procédures institutionnelles (cf. Annexe 1). La transposition des Directives en droit français est le levier de l'application du réseau.

### **I.2.2. DIRECTIVE HABITATS**

La Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992, concerne la conservation des habitats naturels ainsi que celle de la faune (hormis les oiseaux) et de la flore sauvage, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales (cf. Annexe 1). Egalement appelée Directive « Habitats », elle a été signée par les Etats membres le 5 juin 1992, dans le contexte mondial de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro. Elle contribuait en effet à la réalisation des objectifs de la Convention de Rio sur la diversité biologique ratifiée à ce jour par 187 pays, à travers la constitution d'un réseau européen cohérent de sites. Elle est entrée en vigueur à compter du 5 juin 1994. Son objectif principal est la mise en place d'un réseau écologique cohérent d'espaces naturels, représentatifs de la biodiversité européenne, dénommé « Natura 2000 ».

La Directive Habitats rend obligatoire pour les Etats membres la préservation des **habitats naturels** (répertoriés en Annexe I) et des **espèces** (de l'Annexe II) qualifiés **d'intérêt communautaire**.

La désignation d'un site en ZSC se fait en trois étapes (cf. schéma 1) :

- La première étape, nationale, consiste en la proposition du site « susceptible d'être reconnu d'importance communautaire » (pSIC) à la Commission européenne, sous la forme d'un « formulaire standard de données » (FSD) informatisé : périmètre, données biologiques, zonages existants etc ;
- La deuxième étape, au niveau communautaire, consiste tout d'abord à évaluer les propositions des Etats membres pour chaque habitat (annexes I et II) de la directive, puis pour chaque site, dans le cadre de réunions par domaines biogéographiques, dites « séminaires biogéographiques ». Lorsque les propositions sont jugées suffisantes et cohérentes au niveau communautaire, la Commission dresse, en accord avec les Etats membres, la liste des sites retenus comme « sites d'importance communautaire » (SIC) ;
- La troisième et dernière étape, devant intervenir avant 2004, consiste en la désignation par l'Etat membre, en droit national, du SIC en ZSC.

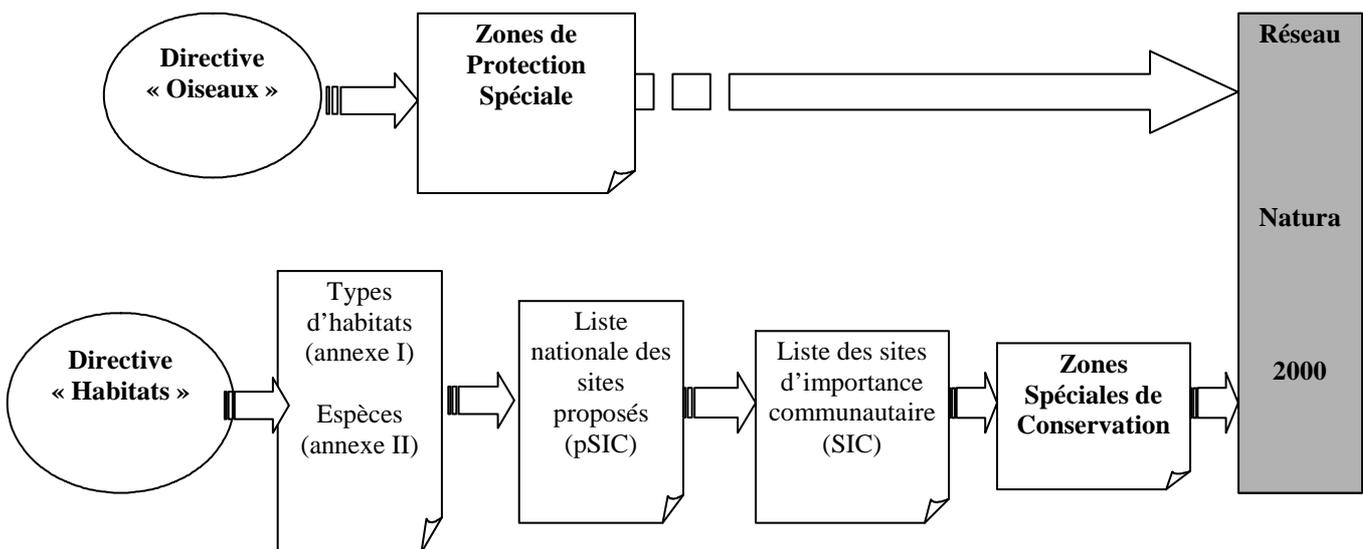


Schéma 1 : Constitution du Réseau Natura 2000 en France

### I.2.3. TRANSPOSITION DES DIRECTIVES « HABITATS » ET « OISEAUX » EN DROIT FRANÇAIS

Les directives européennes lient tout Etat membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens. La signature des Directives européennes dites "Oiseaux" de 1979 et "Habitats" de 1992 implique donc pour les états une véritable obligation de résultat, en leur laissant le choix des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Le processus de transposition en droit français des dispositions des directives « Oiseaux » et « Habitats » a été effectué par voie d'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001, JO du 14/04/2001 (cf. Annexe 2). Il a permis l'intégration dans le code de

l'environnement d'un chapitre relatif à la « Conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages. » (Articles L 414-1 à L 414-17 du Code de l'environnement). Cette ordonnance donne une existence juridique aux sites Natura 2000 et précise le cadre juridique de leur protection et de leur gestion contractuelle. Ce texte poursuit quatre objectifs :

- Donner une existence juridique aux sites Natura 2000 de façon à ce qu'un régime de protection contractuel ou réglementaire puisse s'appliquer dans tous les cas ;
- Privilégier l'option d'une protection assurée par voie contractuelle ;
- Organiser la concertation nécessaire à l'élaboration des orientations de gestion de chaque site ;
- Instaurer un régime d'évaluation des programmes ou projets dont la réalisation est susceptible d'affecter de façon notable un site.

Deux décrets ont été publiés en application de cette ordonnance :

- Le décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 (JO du 9/11/2001) traite de la procédure de désignation des sites. Il conforte notamment le rôle des collectivités locales dans le cadre de la désignation des sites. Il précise le statut juridique des sites afin de permettre aux différents acteurs de commencer sur des bases solides la gestion contractuelle des milieux naturels et des espèces ;
- Le décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 (JO DU 21/12/2001) concerne la gestion des sites Natura 2000. Il précise la démarche concertée d'élaboration des documents d'objectifs, les mesures pour la gestion des sites (contrats Natura 2000) ainsi que le régime d'évaluation des incidences des programmes ou projets susceptibles d'affecter la conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés.

Enfin, la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, dite loi DTR, apporte des modifications aux décrets mentionnés ci-dessus.

### **I.3. LES DOCUMENTS D'OBJECTIFS : OUTIL D'APPLICATION DES DIRECTIVES « HABITATS » ET « OISEAUX »**

#### **I.3.1. OBJECTIFS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS**

Afin de maintenir la cohérence entre les objectifs de conservation des espaces naturels du réseau Natura 2000 et l'ensemble des activités humaines s'exerçant sur ces sites, des documents de gestion et d'orientation, appelés « documents d'objectifs » ou « DOCOB », sont établis sur chaque site. Le DOCOB correspond à une conception déconcentrée de l'application des directives « Habitats » et « Oiseaux ».

Le DOCOB a pour objet de faire des propositions quant aux objectifs de conservation à atteindre et les mesures de gestion contractuelle nécessaire à la conservation du site, en précisant le niveau d'engagement des acteurs sur le site.

Les DOCOB sont élaborés dans une démarche de concertation entre les différents acteurs locaux, sous le contrôle d'un comité de pilotage. Le document d'objectifs est donc l'aboutissement d'une concertation menée avec l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre d'un comité de pilotage.

Le DOCOB est un document d'orientation, de référence pour les acteurs ayant compétence sur le site. Il contribue également à la mise en cohérence des actions publiques ayant une incidence directe ou indirecte sur le site et les habitats ou espèces pour lesquels ce dernier a été désigné.

### **I.3.2. ELABORATION DU DOCOB**

Le DOCOB est établi sous la responsabilité du préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale (les gestionnaires et usagers du territoire, les représentants des collectivités territoriales concernées, les scientifiques, les représentants des associations de protection de la nature...). Le préfet de département désigne donc l'opérateur local chargé de la préparation du document d'objectifs ; ce dernier désigne en son sein un « chargé de mission coordonnateur », qui assure l'animation générale du dossier et fait des propositions au comité de pilotage local.

### **I.3.3. VALIDATION DU DOCOB : LE COMITE DE PILOTAGE**

#### ➤ **Rôle**

Le comité de pilotage participe à la réalisation du document d'objectif et en valide les différentes étapes d'élaboration. Il aide à la préparation de la mise en œuvre des objectifs du DOCOB (via des « contrats Natura 2000 »), de même qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre.

#### ➤ **Composition**

Sa composition est arrêtée par le préfet de département après avis de la DIREN et de la DDAF. Il doit obligatoirement comprendre les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements et les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux situés dans le site. Cette concertation peut être élargie à tous les autres gestionnaires et usagers du site (article R 214-23 ; R-214-25 à 27 du code rural).

Une certaine souplesse est donc laissée pour permettre d'adapter la concertation en fonction des spécificités locales.

Il comprend donc généralement :

- Les administrations et établissements publics d'Etat (DIREN, DDAF, ONF...) ;
- Les collectivités territoriales et les structures intercommunales ;

- Les organismes socio-professionnels : fédérations, associations de protection de la nature, syndicats, chambres consulaires... ;
- Les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux situés dans le site, les usagers du site (chasseurs, sportifs, promeneurs..).

Selon la loi DTR, la présidence de ce comité de pilotage peut être attribuée au représentant d'une collectivité territoriale volontaire concernée par le site. A défaut, c'est le préfet de département ou son représentant qui en a la charge.

### **I.3.4. CONTENU DU DOCOB**

L'élaboration du DOCOB suit 4 étapes : la réalisation des diagnostics socio-économique et écologique, la définition et la hiérarchisation des enjeux et des objectifs, et l'élaboration d'un programme d'actions. Elle nécessite en moyenne deux ans. Son contenu est clairement fixé par la réglementation (article R 214 - 24 du code rural ). Il doit présenter :

- Une description et une analyse de l'existant ainsi que, le cas échéant, les mesures réglementaires de protection existantes: état initial de la conservation et de la localisation des habitats et des espèces pour lesquels le site a été proposé, analyse des activités socio-économiques en présence et des pratiques, notamment agricoles et forestières ;
- Les objectifs de développement durable du site, destinés à assurer la conservation et/ou la restauration des habitats naturels et des espèces ainsi que la sauvegarde des activités socio-économiques et culturelles s'exerçant sur le site ;
- Des propositions de mesures contractuelles et réglementaires permettant d'atteindre ces objectifs. Les mesures de conservation proposées, constituant l'objet principal du DOCOB, sont préalablement concertées avec les acteurs locaux et font l'objet d'un descriptif précis. Celles-ci peuvent être de nature contractuelle, administrative ou réglementaire selon les régimes de protection existants (ex : parc national, réserve naturelle, arrêté de préfectoral de protection de biotope). Conformément aux orientations retenues par l'Etat français dans son application des directives « Habitats » et « Oiseaux », la priorité sera donnée aux mesures de nature contractuelle. ;
- Des projets de cahiers des charges types pour les mesures contractuelles proposées, précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à contrepartie financière ;
- L'indication de dispositifs en particulier financiers destinés à faciliter la réalisation des objectifs ;
- La description des procédures d'accompagnement, de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

### **I.3.5. MISE EN ŒUVRE DU DOCOB : LES CONTRATS NATURA 2000**

#### ➤ **Une démarche volontaire**

Dans les sites Natura 2000, notre pays s'est engagé auprès des élus et des acteurs socio-économiques à ne pas utiliser de contrainte réglementaire mais à laisser la libre adhésion à une démarche contractuelle (des primes sont données en compensation d'efforts ou de pertes de revenu). L'Etat français a donc choisi une voie contractuelle pour la réalisation des actions de conservation des habitats et des espèces (d'autres pays ont préféré l'outil réglementaire). L'article L 414-3 du Code de l'Environnement met à la disposition des gestionnaires de sites Natura 2000 un instrument contractuel : le contrat Natura 2000. Toutefois la France est dans l'obligation, face à l'Europe, d'éviter toute détérioration de site. Les mesures de gestion proposées dans le DOCOB doivent être contractualisées avec les différents partenaires volontaires impliqués. Ces contrats doivent être conformes aux prescriptions des documents d'objectifs et bénéficient de conditions privilégiées et attractives de financement au titre de Natura 2000.

#### ➤ **Objectif et élaboration des contrats Natura 2000**

La réussite de Natura 2000 passe donc par la signature de contrats (contrats Natura 2000 ou Contrats d'Agriculture Durable) entre l'Etat et les gestionnaires et/ou acteurs du territoire. Ces contrats permettront aux signataires (propriétaires, agriculteurs, forestiers, chasseurs, associations, communes...) d'être rémunérés pour les travaux et les services rendus à la collectivité.

Ces contrats seront passés directement entre l'Etat (via le Préfet de département) et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées.

Le contrat définira précisément les tâches à accomplir pour conserver ou rétablir les habitats naturels et les espèces qui ont motivé la création du site. Il donnera la nature et les modalités de rémunération par l'Etat (et les collectivités territoriales le cas échéant) en contrepartie des prestations à fournir par le bénéficiaire. Eventuellement cofinancées par l'Union européenne, ces aides de l'Etat seront accordées sous forme de subventions aux investissements ou d'aides annuelles à l'hectare (ou au linéaire entretenu de haies ou de berges...).

#### ➤ **Contenu**

L'article R 214-29 du Code Rural issu du décret du 21 décembre 2001 est relatif au contenu et aux modalités des contrats Natura 2000, qui doivent comporter, conformément au cahier des charges :

- Une description de l'objectif poursuivi (espèce ou habitat cible, état de conservation favorable à maintenir ou à restaurer ...), des moyens à mettre en œuvre et des résultats à atteindre ;
- Le périmètre d'application de la mesure (carte et échelle) ;
- Un descriptif précis des engagements du bénéficiaire avec un descriptif des engagements non rémunérés en référence à l'état des bonnes pratiques ; et un descriptif des engagements rémunérés, actions « positives » allant au-

delà de bonnes pratiques : travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels et des espèces, espaces concernés, fréquence des opérations, période de réalisation ... ;

- La nature, le montant, voire le mode de calcul si nécessaire, des aides proposées (coût /ha/an, coût/mètre linéaire/an ou dépense unique), ainsi que le justificatif correspondant ;
- La durée et les modalités de versement des aides ;
- Les points du cahier des charges qui feront l'objet de contrôles sur place, les indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la mesure (le résultat attendu doit être facilement mesurable).

#### ➤ **Elaboration du cahier des charges type d'une mesure contractuelle**

Les cahiers des charges sont élaborés localement, en relation avec les acteurs impliqués dans la gestion du site Natura 2000, dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Ce travail doit valoriser au mieux les actions existantes (synthèses régionales agro-environnementales ; CAD-types) ou antérieures menées avec succès sur le site (Opération locale agro-environnementale, Plans de Développement Durable, résultats de programmes LIFE, etc.) et les références nationales existantes (cahiers d'habitats, guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels).

La préparation du cahier des charges d'une mesure dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs est menée conjointement avec la définition des indicateurs de suivi permettant de mesurer l'efficacité de la mesure.

Les préfets (DIREN, DDAF, DRAF) veillent, sur leurs territoires de compétence, à l'harmonisation et à la bonne articulation des cahiers des charges des mesures à mettre en œuvre dans les sites Natura 2000, ainsi qu'à leur bonne intégration dans les différentes politiques publiques.

#### ➤ **Types de contrat et mode de financement**

Les contractants peuvent bénéficier des aides financières du fonds national de gestion des milieux naturels (FGMN), du fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), de cofinancements européens des projets retenus au titre de LIFE-Nature et enfin des crédits programmés pour Natura 2000 dans les contrats de plan Etat-Région. Le fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) constitue la principale source de cofinancement, avec le FGMN, des contrats Natura 2000 dans le cadre du développement rural (RDR).

Selon que les actions qui y sont déclinées se situent dans le champ de l'agroenvironnement ou non, le contrat Natura 2000 prend respectivement la forme :

- D'un contrat agro-environnemental, faisant l'objet d'un financement du ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP) : contrat d'agriculture durable (CAD) principalement ou mesures agro-environnementales hors CAD. Les contrats passés sur les surfaces agricoles utiles se font sous la forme de mesures agro-environnementales : les contrats d'agriculture durable (CAD). Ces CAD, signés par un engagement volontaire, sont d'une durée minimale de 5 ans. Leurs objectifs sont d'inciter les exploitants souscripteurs à mettre en œuvre un projet qui prenne en compte les fonctions environnementales, économiques et sociales de l'agriculture. Ces projets sont financés, ce qui permet aux agriculteurs d'alléger le poids de leurs investissements ou de

compenser les manques à gagner. Une liste nationale de mesures-types contractualisables a été déclinée au niveau départemental. Ces contrats types permettent d'être cohérents avec le plan agricole départemental. ;

- D'un contrat spécifique destiné aux gestionnaires de milieux non agricoles, faisant l'objet d'un financement du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (MATE), mobilisé sur le Fonds de gestion des milieux naturels (FGMN). Les contrats passés sur des surfaces non agricoles et non forestières ne possèdent pas de référent-type. Ce sont les structures animatrices qui proposent des mesures personnalisées, adaptées au site. Pour les contrats en milieu forestier, des contrats-types forestiers sont établis au niveau national, dont la déclinaison au niveau départemental n'existe pas encore. Il existe à ce jour 21 mesures, qui servent de référentiel technique et financier pour les structures animatrices chargées de mettre en place ces contrats.

## **I.4. DEMARCHE ADOPTEE SUR LE SITE FR940097**

### **« DEFILE DE L'INZECCA »**

BIOTOPE a proposé à la Direction Régionale de l'Environnement de Corse une réalisation du Document d'Objectifs en trois grandes phases de travail. Chacune d'entre elles sera validée lors d'une réunion du Comité de Pilotage.

#### **I.4.1. PHASE DE DIAGNOSTIC**

Les diagnostics socio-économique et écologique seront réalisés à la fin de cette première phase de travail. Les entretiens avec les différents acteurs locaux sont menés en parallèle avec les premières phases du diagnostic écologique.

Cette première phase initie également la communication sur la réalisation du DOCOB auprès du grand public, avec la publication d'un premier bulletin d'information (Infosite).

#### **I.4.2. DEFINITION DES ENJEUX ET OBJECTIFS**

Il s'agit, à l'analyse du double diagnostic précédent, de définir, en concertation avec les acteurs locaux, les grands enjeux de conservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire sur le site et l'ensemble des objectifs de gestion.

Pour cela, des groupes de travail seront constitués, comprenant les acteurs locaux et des représentant des propriétaires et gestionnaires concernés. Plusieurs groupes thématiques sont d'ores et déjà envisagés sur ce site :

- Un groupe « enjeux écologiques », qui concernera les espèces patrimoniales présentes sur le site, leur connaissance et leur conservation ;
- Un groupe « fonctions touristiques et de loisirs », concernant les activités de loisirs commerciales ou non s'effectuant ou projetées sur le site ;
- Un groupe « fonctions agricoles », qui concernera toutes les activités en lien avec la vocation agricole du site.

### I.4.3. UNE PHASE DE DEFINITION DES ACTIONS ET DU SUIVI

S'appuyant sur des propositions techniques formulées par BIOTOPE, cette nouvelle phase de concertation doit décliner les objectifs préalablement définis en mesures concrètes de gestion sur le site. Les groupes de travail seront à nouveau sollicités. Cette phase est très importante car elle doit aboutir à la constitution des cahiers des charges des mesures contractuelles envisageables sur le site. La définition des différents suivis d'application et de pertinence de ces actions doit également être réalisée durant cette phase.

## II. LES OUTILS DE LA DEMARCHE NATURA 2000

Une fois le document d'objectifs approuvé par le Préfet, la phase d'animation de ce plan de gestion concerté se met en place.

La gestion du site est réalisée ou déléguée par les propriétaires et/ou ayants-droit. Elle est de type **contractuel** et s'effectue sur la base du **volontariat**. Différents outils existent et sont développés ci-après. Une structure animatrice pour la mise en œuvre de cette gestion sera désignée.

### II.1. LES CONTRATS

#### II.1.1. GENERALITES

Dans le cadre de la mise en œuvre concrète de la démarche NATURA 2000, des instruments contractuels, basés sur le volontariat, sont mis à disposition des propriétaires et/ou gestionnaires pour assurer l'entretien voire la restauration des milieux naturels.

Le contrat est conclu entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des terrains concernés (propriétaire, personne bénéficiant d'une convention, d'un bail civil...). Sa durée minimale est de cinq ans et peut être prorogée ou modifiée par avenant.

Les aides financières accordées sont issues pour partie de fonds nationaux (Ministère chargé de l'Environnement ou Ministère chargé de l'Agriculture) et pour partie de fonds européens. Ils sont versés par le Centre National pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles (CNASEA).

Le contrat prend, dans le document d'objectifs, la forme d'un cahier des charges qui contient (article R. 414-13 du code de l'environnement) :

- Le descriptif des opérations à effectuer pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs de conservation ou, s'il y a lieu, de restauration définis dans le document d'objectifs, avec l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats et la délimitation des espaces auxquels ils s'appliquent ;
- Le descriptif des engagements identifiés dans le document d'objectifs qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le coût prévisionnel de cette contrepartie ;
- Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements contractuels.

Ces contrats comportent ainsi, dans le respect du ou des cahiers des charges figurant dans le DOCOB, des engagements propres à mettre en œuvre selon les objectifs de conservation du site.

Le préfet s'assure du respect des engagements souscrits par le titulaire du contrat. A cet effet, et à son initiative, des contrôles sur pièces et sur place sont effectués par les services déconcentrés de l'Etat ou le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA).

Lorsque le titulaire d'un contrat ne se conforme pas à un engagement, le versement des sommes prévues au contrat peut être, en tout ou en partie, suspendu ou supprimé et les sommes perçues remboursées.

Trois grands types de contrats existent : il s'agit des contrats concernant des milieux agricoles (mesures agro-environnementales territorialisées MAEt) et ceux situés hors milieux agricoles (« contrats NATURA 2000 forestiers » et « contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers »). Le tableau suivant indique les critères d'affectation des parcelles et le type de contrat pouvant être mis en œuvre.

<b>TABEAU 1 : CRITERES D'ELIGIBILITE DE LA PARCELLE AU FINANCEMENT DE CONTRAT NATURA 2000 PAR LE MEEDDAT (ANNEXE II, CIRCULAIRE DU 21/11/2007)</b>			
	<b>Surface agricole</b> <i>(contrôle a posteriori toutes surfaces déclarée au S2 jaune<sup>1</sup>)</i>	<b>Surface en milieu forestier</b> <i>(art.30, 2. et 3. du règlement 1974/2006)</i>	<b>Surface non agricole</b> <i>(contrôle a posteriori : exclusion de toute surface déclarée au S2 jaune)</i>
<b>Agriculteurs<sup>2</sup></b>	Eligible aux MAET Eligible à certains contrats NATURA 2000	Eligible au contrat NATURA 2000 Non éligible aux MAET	Eligible à certains contrats NATURA 2000 Non éligible aux MAET
<b>Non agriculteurs</b>	Eligible à certains contrats NATURA 2000 Non éligible aux MAET	Eligible au contrat NATURA 2000 Non éligible aux MAET	Eligible au contrat NATURA 2000 Non éligible aux MAET

<sup>1</sup> S2 jaune : surface déclarée à la PAC (Politique Agricole Commune)

<sup>2</sup> Agriculteurs au sens de la circulaire DPEI/C2007-4035 – DGFAR/C2007-5027

Remarque : Sur le plan fiscal, les sommes versées par le CNASEA à un agriculteur dans le cadre d'un contrat Natura 2000 viennent s'ajouter aux revenus de son exploitation.

## **II.1.2. LES CONTRATS EN MILIEUX AGRICOLES**

Les contrats en milieux agricoles sont conclus sur la base du volontariat entre le propriétaire et/ou l'exploitant et le Préfet du département pour une durée de 5 ans. Ces contrats entrent dans le cadre des mesures agro-environnementales, également disponibles pour les exploitants hors sites Natura 2000. Les nouvelles mesures agro-environnementales ont été établies au niveau national en octobre 2006 dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH).

Le PDRH a été approuvé le 20 juin 2007. Celui-ci définit, pour les 21 régions de la France métropolitaine hors Corse, les stratégies de développement rural qui pourront être cofinancées par le nouveau fonds FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). En Corse, les caractéristiques géographiques -insularité- et économiques ont conduit à mettre en place un programme de développement rural adapté aux enjeux spécifiques de cette région le PDR Corse. La loi du 22 janvier 2002 ayant élargi les compétences de l'Assemblée de Corse notamment en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, la fonction d'autorité de gestion de ce programme est assurée par le président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse. L'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC) assume la mission d'organisme payeur. Le PDR Corse établit notamment les MAE disponibles en Corse.

Les éléments nécessaires pour bâtir les mesures agro-environnementales territorialisées sur la base des engagements unitaires et de leurs combinaisons possibles sont désormais disponibles en France.

## **II.1.3. LES CONTRATS HORS MILIEUX AGRICOLES**

### **II.1.3.1. Les contrats Natura 2000 en milieux forestiers**

Une liste de mesures contractualisables a été établie au niveau national pour les contrats en milieux forestiers (circulaire « gestion » du 24 décembre 2004 remplacée par celle du 21 novembre 2007). Un cahier des charges type a été établi pour chacune des mesures. Celui-ci expose les conditions et les engagements à souscrire pour l'élaboration du contrat, les aides financières et les critères de contrôle des travaux.

Cette liste a été élaborée pour servir de référentiel technique et économique aux structures animatrices en charge de la passation des contrats.

### **II.1.3.2. Les contrats Natura 2000 dans les autres milieux naturels**

Une liste de mesures concernant les contrats de gestion des milieux naturels non forestiers et hors milieux agricoles a également été établie au niveau national (même

circulaire « gestion » du 24 décembre 2004 remplacée par celle du 21 novembre 2007) et validée par la Commission européenne.

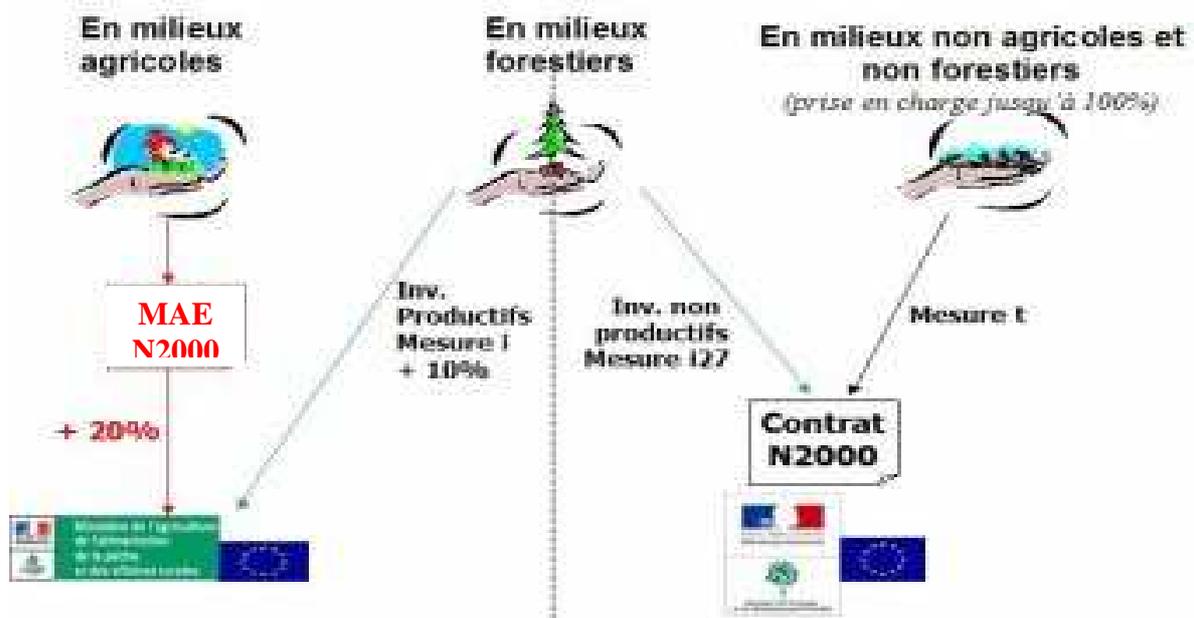
La définition précise des cahiers des charges de ces contrats n'est pas faite ; un cadrage national est en cours. Dans cette attente, les dispositions techniques et financières des mesures éligibles seront donc consignées dans les cahiers des charges du document d'objectifs. Les modalités de financement de ces mesures sont les mêmes que pour les mesures forestières.

### II.1.3.3. Modalité de financement des contrats Natura 2000

Selon que les contrats sont en milieux agricoles, forestiers ou autres, ces derniers relèvent tous de sources de financements européens pour partie, et de financements complémentaires de la part de l'état, de sources différentes (cf. schéma ci-après) :

- En milieux agricoles, les contrats Natura 2000 prennent la forme de MAET, et les financements proviennent du ministère en charge de l'agriculture et de l'Europe. Ces MAET, qui sont des mesures disponibles également en dehors des sites Natura 2000, peuvent être bonifiées jusqu'à +20% sur les sites Natura 2000 ;
- En milieux forestiers, les contrats à visée d'investissement d'ordre productif ont les mêmes sources de financement que les MAET, avec une bonification à hauteur de +10%, et les contrats à visée d'investissement d'ordre non productif ont de cofinancement européens et du ministère en charge de l'environnement ;
- Les contrats en dehors des zones agricoles et forestières possèdent un cofinancement européens et du ministère en charge de l'environnement.

#### Le contrat Natura 2000 :



Les différents contrats Natura 2000 – Source : <http://www.natura2000.fr/spip.php?article60>

## II.2. LA CHARTE NATURA 2000

### II.2.1. GENERALITES

La loi n°2005-157 du 23 février 2005, relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi « DTR », a induit plusieurs changements dans la mise en œuvre du réseau NATURA 2000 (cf. tome I du présent document d'objectifs). Elle instaure notamment la Charte NATURA 2000, annexée au document d'objectifs. Tous les titulaires de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans un site NATURA 2000 peuvent y adhérer (article 143 de la loi DTR).

La Charte NATURA 2000 relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site NATURA 2000. Elle est constituée d'une liste de recommandations et d'engagements qui portent sur des pratiques de gestion courante, par les propriétaires et les exploitants, des terrains inclus dans le site ou sur des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

### II.2.2. FORME ET CONTENU DE LA CHARTE NATURA 2000

La Charte NATURA 2000 est annexée au document d'objectifs du site NATURA 2000. Une circulaire d'application quant aux modalités concrètes de réalisation de ce type de document est parue le 26 avril 2007, modifiée par un nouveau décret (n°2008-457) en date du 15 mai 2008 qui modifie le code de l'environnement.

La Charte est un outil contractuel au service des objectifs de conservation poursuivis sur le site NATURA 2000. Elle est constituée d'une liste de recommandations, et d'engagements contrôlables rédigés de manière simple et précise.

Les engagements de la Charte sont mis en œuvre dans des conditions et suivant des modalités qui ne nécessitent pas (et qui ne doivent pas nécessiter) le versement d'une contrepartie financière. L'adhésion à la Charte ouvre toutefois droit à une exonération de la taxe foncière des parcelles concernées et à l'obtention d'aides publiques. Cet avantage fiscal implique un contrôle de l'application des engagements listés. Le non-respect des engagements entraînera une sanction envers le signataire de la Charte (suspension de son adhésion à la Charte, taxe foncière). Les engagements de la Charte NATURA 2000 peuvent être de portée générale ou zonés par grands types de milieux.

La durée de la Charte NATURA 2000 est désormais de 5 ans.

Notons que l'adhésion à cette Charte ne fait pas obstacle à la signature d'un contrat NATURA 2000.

## II.3. L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE

Une liste des propriétés non bâties de l'ensemble du site et faisant l'objet d'un engagement de gestion sera établie par le préfet une fois le document d'objectifs approuvé. Lorsque ces parcelles feront l'objet d'un engagement de gestion par le

propriétaire (contrat Natura 2000 ou Charte Natura 2000), la taxe foncière relative aux parcelles engagées sera exonérée. Il est à noter que cette exonération de la taxe foncière existe déjà en Corse, en dehors du cadre de Natura 2000.

Lorsque les parcelles sont données à bail en application de l'article L. 411 du code rural, l'adhésion à la charte et le contrat Natura 2000 doivent être cosignés par le preneur.

Pour information, l'Etat compense chaque année, au bénéfice des communes et des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les pertes de recettes résultant de cette exonération fiscale. L'exonération ne prend effet que lorsque le DOCOB est approuvé par le préfet (et non pas à son achèvement ou à sa validation par le comité de pilotage).

## **II.4. LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET NATURA 2000**

*Cf. Annexe 1 : Articulations entre la nouvelle PAC et Natura 2000*

Concernant l'articulation entre la PAC et Natura 2000, des précisions sont apportées en annexe 1.

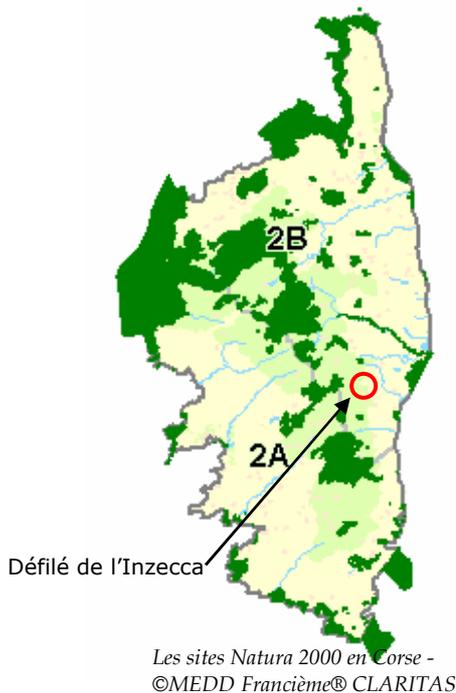
## **II.5. LES AUTRES MESURES FISCALES INCITATIVES**

D'autres mesures fiscales incitatives sont par ailleurs prévues dans le cadre de la gestion des habitats naturels sur les sites Natura 2000 (loi de finances rectificative pour 2005) :

- exonération des  $\frac{3}{4}$  des droits de mutation existant pour la forêt moyennant un engagement de gestion durable pour 30 ans (régime Monichon) étendu aux autres milieux (engagement de 18 ans) ;
- possibilité de déduire de ses impôts sur le revenu des travaux de gros entretien ou de restauration d'habitats d'intérêt européen (avec un accord préalable de l'administration requis).

# PRESENTATION GENERALE DU SITE « DEFILE DE L'INZECCA »

# I. PRESENTATION GENERALE DU SITE



En 2007, près de 90 sites ont intégré ou sont proposés au réseau Natura 2000 en Corse, dont près de 50 en Haute-Corse (Sites ou proposition de site d'Importance Communautaires SIC, inscrit dans le cadre de la Directive Européenne Habitat /Faune/Flore et Zones de Protection Spéciales ZPS, inscrit dans le cadre de la directive européenne « Oiseaux »).

Le présent Document d'Objectifs concerne le Site d'Importance Communautaire FR9400597 « défilé de l'Inzecca ». Ce site, situé en Haute-Corse, a été proposé à l'intégration du réseau Natura 2000 au titre de la directive européenne « Habitat/Faune/Flore » en février 2001 et est devenu SIC en septembre 2006. La proposition et la désignation du défilé de l'Inzecca repose sur des aspects géologiques et floristiques très originaux qui ne se retrouvent nul part ailleurs en Corse, et en France.

## I.1. LOCALISATION ET DESCRIPTION GENERALE

### I.1.1. PRESENTATION DU SITE

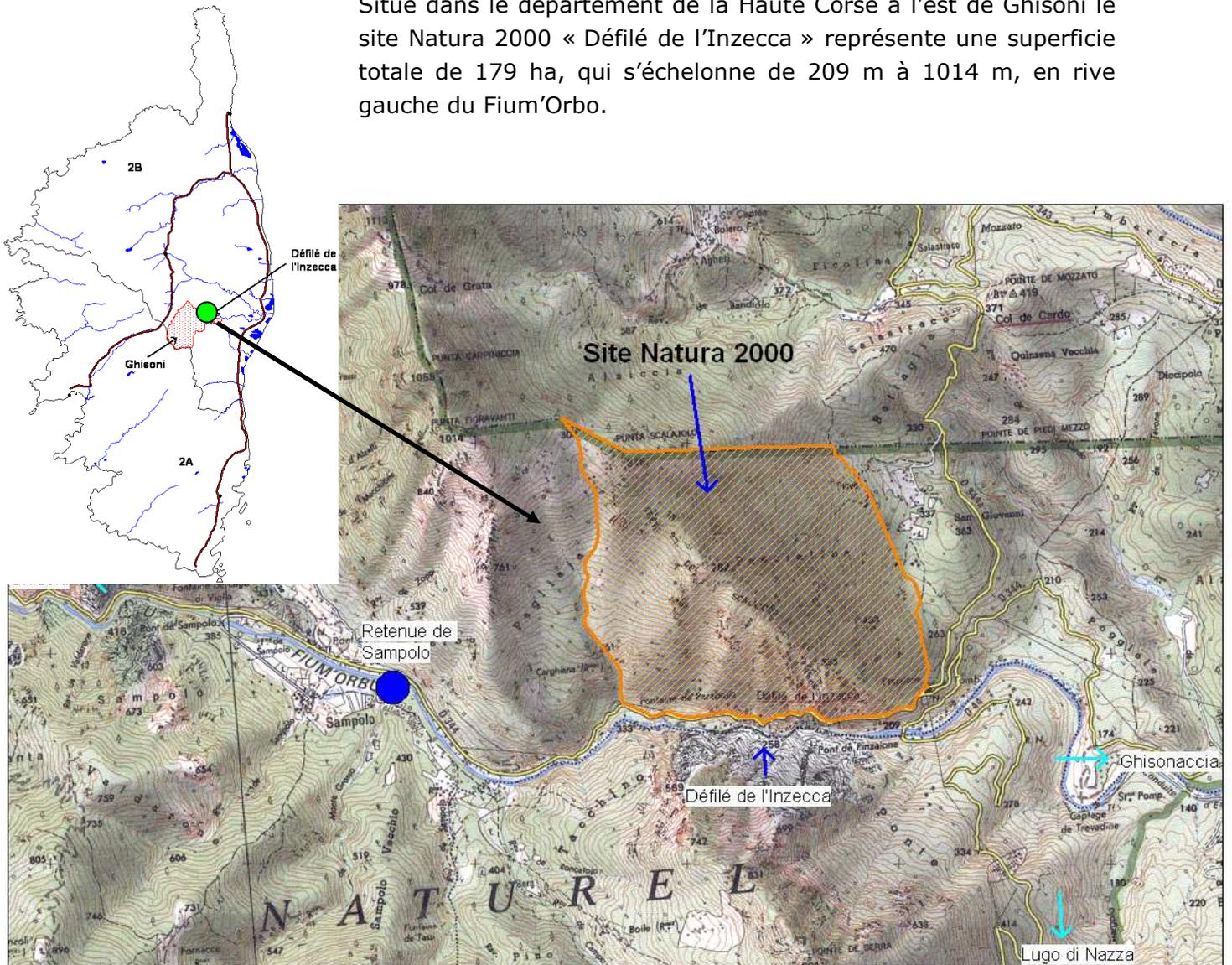
Le site concerne une zone située à l'est de la commune de Ghisoni au-dessus du cours du Fium'Orbo en rive gauche, en aval du barrage de Sampolo, et avant son débouché dans les collines du piémont de la plaine orientale. Il s'agit d'un secteur qui se caractérise par la présence de deux séries de gorges rocheuses que le fleuve a entaillées.

En amont, on trouve le défilé des strette, situé entre le pont de Sampolo et le ravin de Valdarone, en aval, le défilé de l'Inzecca, plus spectaculaire, s'étend entre le pont de Pinzalone et la fontaine de Paragughja. Ces deux défilés sont séparés par le petit bassin de Sampolo, en grande partie recouvert par les eaux du barrage. Le site Natura 2000 correspond dans ses limites actuelles à la partie nord du défilé de l'Inzecca.

Ce site présente un grand intérêt paysager, attesté par son appartenance au site classé des défilés de l'Inzecca, des Strette et du Kyrie, et géologique puisqu'en amont du pont de Sampolo, on peut observer la zone de contact entre les schistes métamorphiques de la Corse alpine et les formations granitiques de la Corse ancienne. Les parois rocheuses de ces deux défilés abritent plusieurs espèces végétales et animales remarquables adaptées à ce type de biotope.

## I.1.2. LOCALISATION

Situé dans le département de la Haute Corse à l'est de Ghisoni le site Natura 2000 « Défilé de l'Inzecca » représente une superficie totale de 179 ha, qui s'échelonne de 209 m à 1014 m, en rive gauche du Fium'Orbo.



Situation du site Natura 2000 "Défilé de l'Inzecca"

0 200 m 400 m  
Echelle : 1/20 000



Sources : IGN Scan25 - Cartographie : Biotope LA

## II. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE, PHYSIQUE ET NATUREL

### II.1. CLIMAT

#### II.1.1. CONTEXTE REGIONAL

Le climat de la Corse est de type méditerranéen, avec des variations liées à l'altitude. C'est encore l'histoire de l'île qui conditionne le climat, essentiellement à travers son relief. Ce dernier détermine la température, la pluviométrie...

De part sa localisation dans le golfe de Gênes, la Corse présente un climat typiquement méditerranéen, avec des températures douces et un fort ensoleillement, spécifiquement sur la côte et les zones de faible altitude. L'importance du relief de l'île induit de forts contrastes topographiques et donc climatiques, avec la présence d'un second type de climat de type alpin au centre de l'île.

#### ➤ Types de climats présents

- **le climat méditerranéen maritime** : Il est dominé avant tout par une forte sécheresse estivale et un très bel ensoleillement, mais aussi par des pluies abondantes en automne. Les brises marines jouent un rôle naturel régulateur tout au long de l'année en atténuant les fortes chaleurs en été et les froids en hiver.
- **le climat à prédominance alpine** : Il est lié aux conditions climatiques évoluant rapidement avec l'altitude. Cette caractéristique est surtout marquée par des précipitations plus abondantes (1800 mm par an), des chutes de neige l'hiver, des températures plus fraîches avec des écarts thermiques importants et des vents dominés par la topographie.

#### ➤ Les températures

Elles sont douces sur les zones littorales avec des moyennes annuelles proches de 15°C avec des températures douces l'hiver (moyenne entre 5 et 8°C) et chaudes l'été (moyenne entre 25 et 26°C), plus clémentes sur la côte orientale en raison d'un effet de Foehn.

Plus on s'éloigne de la côte, plus l'altitude augmente et plus l'effet de la mer s'estompe. En moyenne et haute-montagne, les brouillards et gelées sont fréquents, tout comme la persistance de névés jusqu'à la fin de l'été dans certains massifs. Les étés peuvent s'avérer chaud et les hivers froids, avec de fortes amplitudes thermiques (autant de jours de gel que de grosses chaleurs à Corté).

#### ➤ Les précipitations

La Corse est l'une des îles de méditerranée les plus arrosées. Elle vit des périodes estivales de sécheresse avec des précipitations moyennes inférieures à 700 millimètres

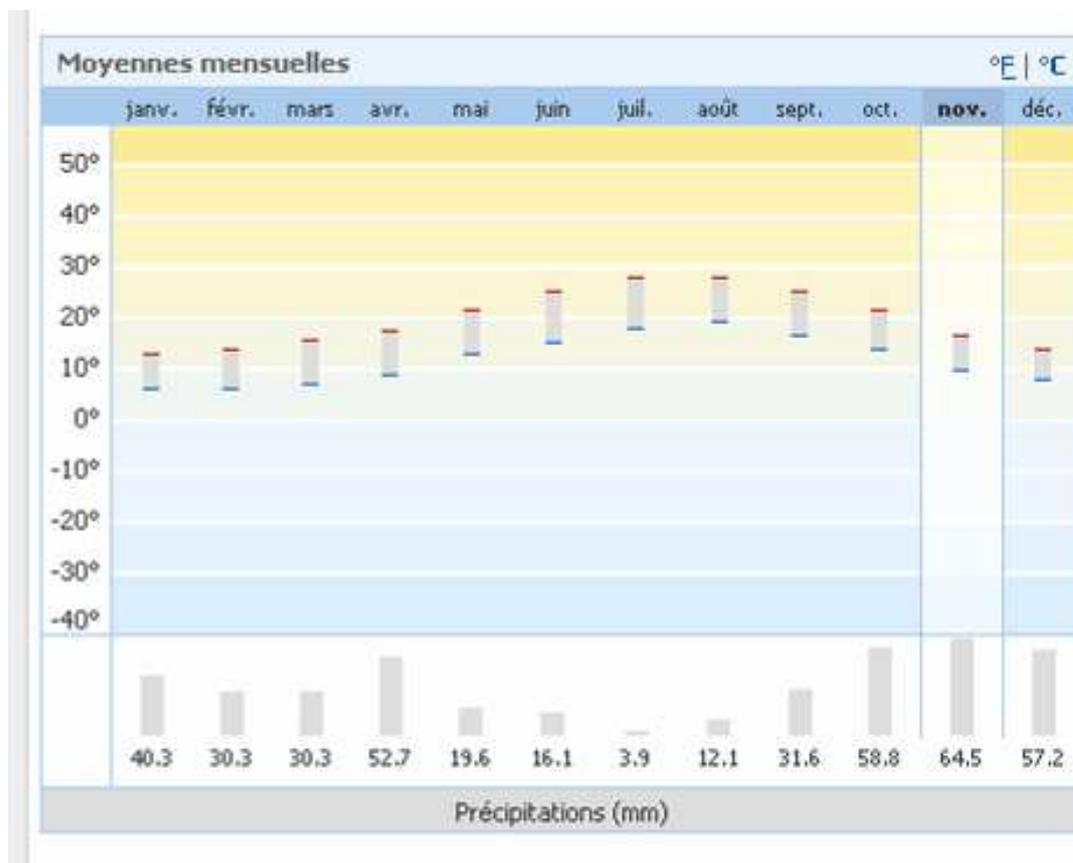
par an, et avec des périodes orageuses qui peuvent être violents en août et septembre. La pluviosité est ensuite plus importante en octobre- novembre et février-mars. En altitude, les montagnes piégeant les vents porteurs d'humidité sont par contre abondamment arrosées (moyenne supérieure à 1000 millimètres par an).

➤ **Vents**

La Corse est balayée par de nombreux vents, particulièrement violents aux extrémités de l'île (Cap Corse, Bonifacio). Ces vents déterminent grandement le climat général et local (mésoclimat). Ainsi le libecciu, le vent Corse par excellence, de direction Ouest / Sud-Ouest est sec l'été et apporte la chaleur, mais chargé d'humidité l'hiver et apporte la pluie aux versants exposés à l'ouest. Il peut être ensuite ressenti comme plus froid et sec à l'intérieur de l'île.

### II.1.2. CONTEXTE LOCAL

Le site se situe le long du Fium'Orbo, et bénéficie des entrées climatiques provenant de la côte (Ghisonaccia), et présente un climat globalement méditerranéen mais dont l'altitude a tendance à faire évoluer les conditions climatiques rapidement et à offrir une tonalité alpine au climat. Le site du Défilé de l'Inzecca présente un climat méditerranéen d'altitude doux et humide avec des précipitations généralement inférieures à 800mm et une saison sèche prononcée en été.



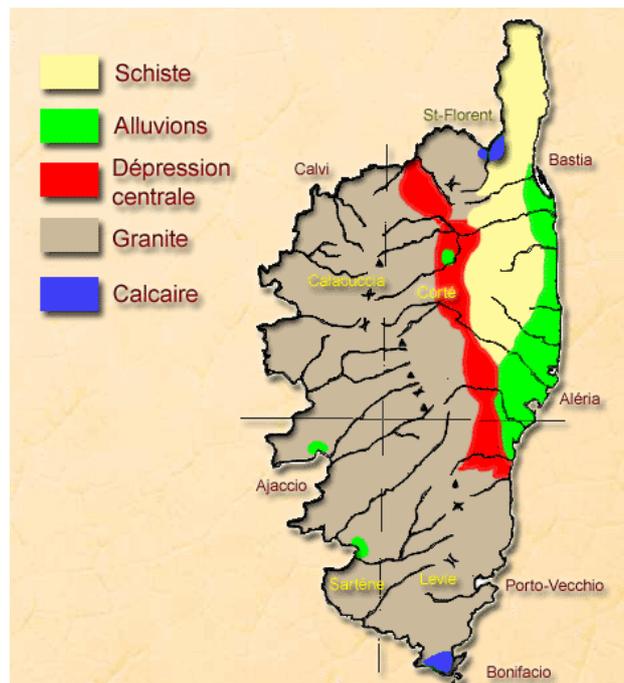
Données climatiques à Ghisonaccia

## II.2. GEOLOGIE

### II.2.1. CONTEXTE REGIONAL

La Corse est l'île de Méditerranée occidentale la plus haute, avec une altitude moyenne de 568m et plus d'une centaine de sommets dépassant les 2000m. Le relief est étroitement lié à l'histoire géologique de l'île :

- Au Paléozoïque, la Corse fait partie de la chaîne hercynienne, comme en témoignent ses nombreux granites. Cela se traduit par la formation de la « **Corse cristalline** », formée de **roches magmatiques de type granits**, qui comprend les deux tiers de l'île, à l'ouest d'une ligne reliant Calvi à la plaine de la Solenzara. On y retrouve les sommets les plus élevés de la Corse, dont le Monte Cinto qui culmine à 2706m.
- Au Mésozoïque, l'emplacement actuel des Alpes et de la mer Tyrrhénienne est sous la mer, avec la formation d'ophiolites. Ces dépôts marins constituent la majeure partie des roches de Castagniccia et du Cap Corse, qui forment la « **Corse schisteuse** » ou « **Corse alpine** » au Nord-Est de l'île. A la fin de cette ère, la compression de la plaque européenne par la plaque africaine forme la chaîne pyrénéo-provençale, dont fait partie la Corse. Ce phénomène explique cette seconde ligne de crête que forme la « Corse alpine » et qui présente des formations schisteuses à une altitude élevée, qui culmine au San Petrone (1766 m). Plus au Nord de l'île, sur cette même formation, se trouve la région du Cap Corse avec le Monte Estello culminant à 1307 m.
- Entre ces deux zones d'altitudes, le **sillon central corse** constitue une large bande de terre ne dépassant pas 600 m d'altitude, ouverte sur le Nebbio au Nord, et sur le bassin de la Solenzara au Sud. La dépression centrale est occupée par les bassins de Ponte Leccia qu'emprunte le Golo et de Corte que suit le Tavignano.
- Enfin, au début du Cénozoïque, l'île se retrouve à nouveau émergée. Ainsi, durant le quaternaire, plusieurs zones des **plaines et plateaux côtiers** se sont formées de **roches sédimentaires et alluvionnaires** qui ont vu le jour, notamment aux embouchures des principaux fleuves de la côte orientale, moins abrupte que la côte occidentale. Ces zones sont principalement la plaine orientale, de Bastia à Solenzara. On retrouve également des **affleurements calcaires**, rares sur l'île, dans le causse de Bonifacio au sud ainsi que sur les falaises de St-Florent au nord-ouest.



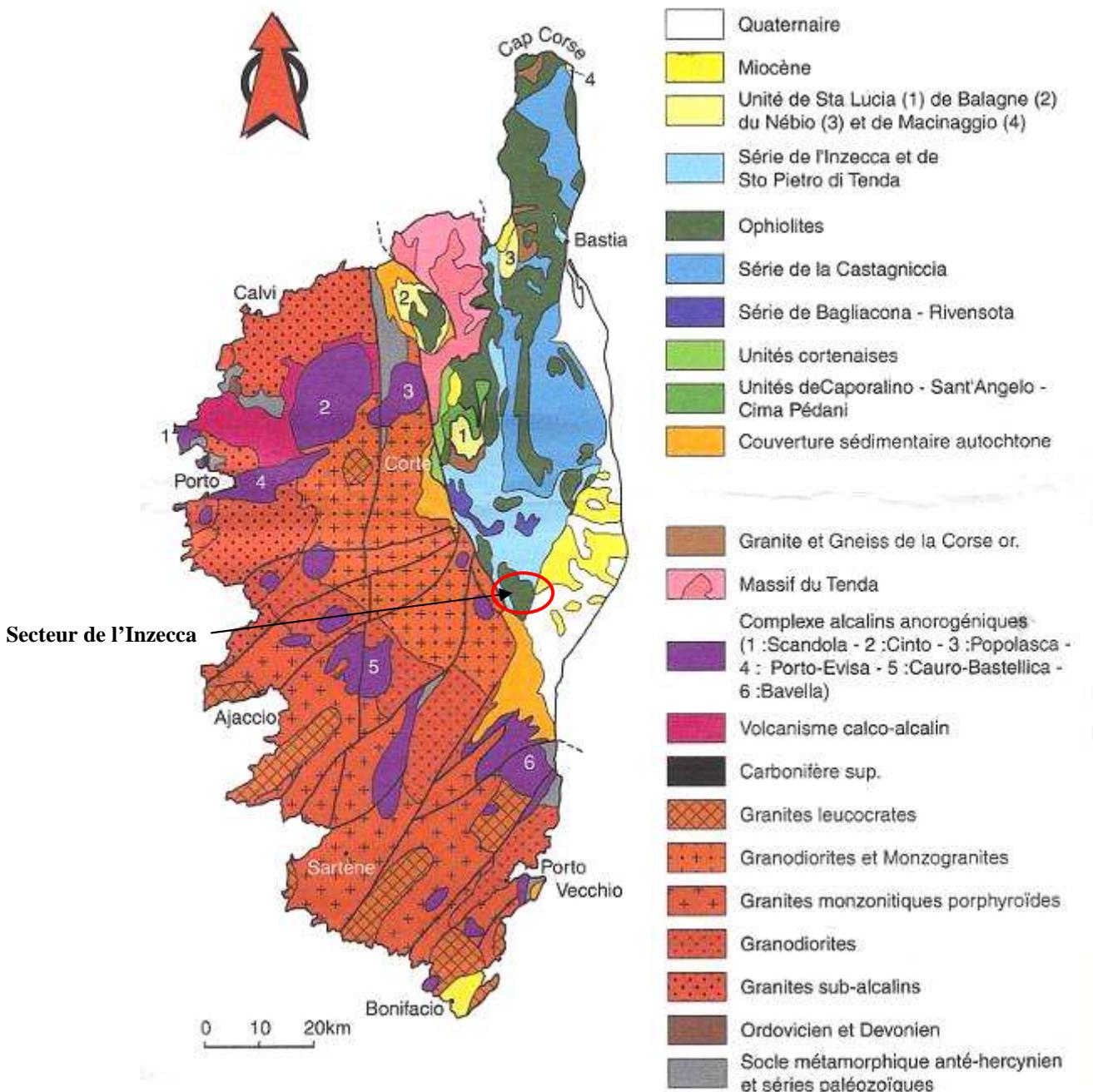
Carte géologique simplifiée de la Corse

## II.2.2. CONTEXTE LOCAL ET SUR LE SITE

Le défilé de l'Inzecca présente une géologie tout-à-fait particulière, notamment à l'origine de l'intérêt écologique du site, de par, entre autres, l'incidence des types de sols sur l'expression des cortèges floristiques présents.

### II.2.2.1. La série ophiolitique de l'Inzecca

Le site « défilé de l'Inzecca » est localisé au niveau de la zone qui sépare les schistes métamorphiques de la Corse alpine et les formations granitiques de la Corse ancienne. On peut observer la zone de contact entre les schistes métamorphiques et les formations granitiques en amont du pont de Sampolo.



Ce secteur particulier est nommé « série de l'Inzecca » car présentant des aspects propres à cette zone, composée essentiellement de roches vertes (ophiolites) datant du jurassique. Les ophiolites sont un ensemble stratifié de roches magmatiques, généralement considéré comme un fragment de croûte océanique disloquée et remontée sur la croûte continentale, dans le cadre de la tectonique des plaques. Une ophiolite comprend de bas en haut, des roches ultrabasiques, des gabbros, des basaltes sous forme de pillow-lavas, surmontés de radiolarites.

La série ophiolitique de l'Inzecca est la mieux connue des séries corses. Elle comprend des péridotites serpentinisées, des gabbros cumulitiques, des dolérites et des laves en coussins. Les anciennes exploitations d'amiante, d'arsenic, de cuivre, et de fer sont liées à ces ophiolites. Au dessus des laves, la série comprend des radiolarites, des marbres blancs, des alternances de schistes et de calcaires.

### II.2.2.2. Les pillows lavas du défilé de l'Inzecca

Le Défilé de l'Inzecca est donc taillé dans un épais massif de laves en coussins (pillows lavas). En fait, on devrait parler plutôt de laves en tubes dans lesquels la lave s'écoulait avant consolidation. Lorsque la lave s'écoule sur le plancher océanique irrégulier, elle moule la forme des coussins sur lesquels elle se consolide. La structure interne des "pillows" montre un cœur compact entouré d'une zone vésiculaire appelée



*Pillow lava ; Source : C. Nicollet*

"variolite". Cette variolite est formée de sphérules constituées de minuscules cristallites qui ont cristallisé dans le verre en périphérie du pillow. La matrice qui enveloppe les pillows est constituée de fragments de la croûte vitreuse altérée par l'eau de mer. Les tubes fracturés se disloquent facilement et forment des brèches magmatiques.

Ces pillows peuvent être assimilés à des basaltes. Les transformations subies par ces roches après leur formation peuvent être importantes et les groupes de roches initiaux se sont transformés en silicates, donnant à ces roches leur teinte caractéristique. Parfois, une dévitrification des pillows a amené à l'apparition de variolites, phénomène s'accompagnant de la libération de calcium, qui donne de la calcite. Ce phénomène explique en quoi le défilé de l'Inzecca présente des caractéristiques géologique, pédologique et écologique calcaires.

## II.3. HYDROLOGIE ET MILIEUX AQUATIQUES

### II.3.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Le réseau hydrographique du site est constitué par un seul cours d'eau : le Fiumorbo. C'est ce fleuve qui a creusé les défilés des Strette et de l'Inzecca. Il longe la bordure sud du site, en contrebas de la route départementale. Il prend sa source dans le massif du Renosu sur le plateau des Pozzi à 1800 m. Après avoir parcouru 45 km celui-ci se jette près de Ghisonnaccia, dans la mer Thyréniennne.

### II.3.2. ECOULEMENTS FLUVIAUX ET AMENAGEMENTS

Le réseau hydrographique du site est constitué par un seul cours d'eau : le Fium'Orbu. Il prend sa source dans le massif du Renosu sur les plateaux des Pozzi à 1800 m. Après avoir parcouru 45 km celui-ci se jette près de Ghisonnaccia, dans la mer Thyréniennne.

Deux aménagements hydrauliques importants sont présents le long du fleuve : le barrage de Sampolo, situé en aval de Ghisoni, et juste au-dessus du site Natura 2000, et le barrage de Trévadine, en aval du site Natura 2000, situé au débouché du fleuve sur la plaine. Le barrage de Sampolo fut construit des années 1987 à 1991 et mis en service en 1992. Le maître d'ouvrage est EDF corse. Le volume de la retenue est de 2,00 hm<sup>3</sup>. En terme de sécurité, le barrage est contrôlé régulièrement par les services nationaux d'EDF. La dernière visite complète datant de 1997 a confirmée le bon état des installations, et il a subit une vidange décennale en hiver 2007. Ces aménagements sont étudiés afin de maîtriser les variations de débit de la rivière à l'aval des barrages.



Barrage de Trévadine



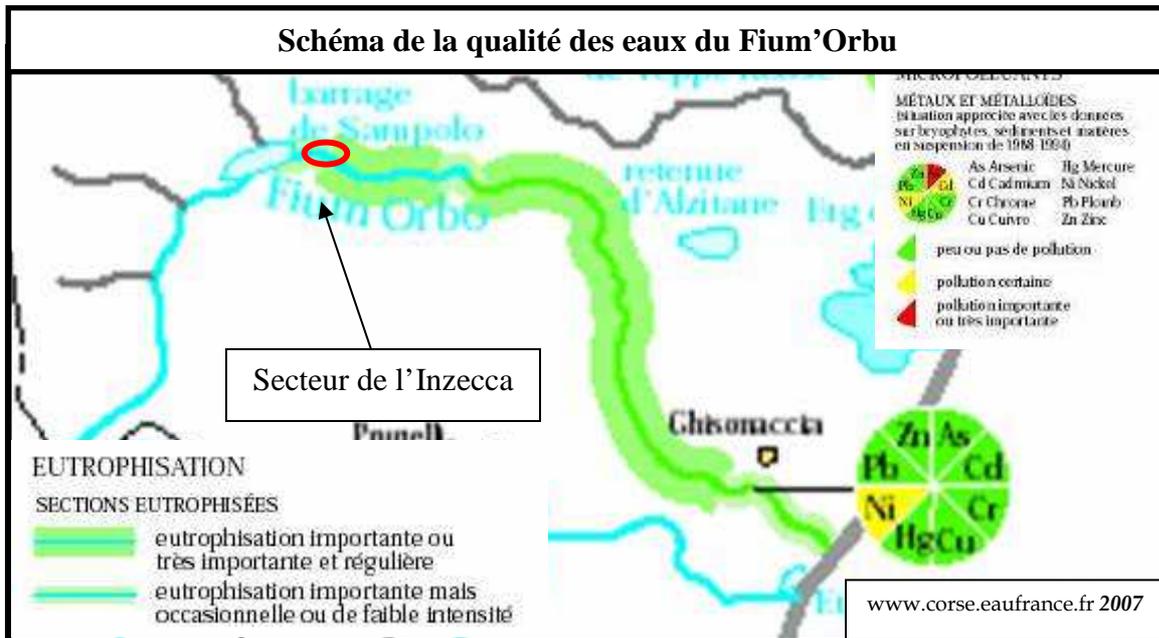
Retenue de Sampolo vidangée - 2007

Le Fium'Orbu et ses aménagements sont particulièrement importants pour le secteur de Ghisonnaccia, notamment pour l'alimentation en eau potable des résidents mais aussi en alimentant des réservoirs agricoles.

### II.3.3. QUALITE DES EAUX

La qualité de l'eau du Fiumorbo est globalement bonne avec une absence de pollution significative. On note néanmoins une eutrophisation importante du cours d'eau en aval

du barrage de Sampolo. On observe également une contamination régulière et une pollution en micropolluants tel que le Nickel mais aussi en micropolluants minéraux (Données SEQ Eau : Fium'Orbu à Serra di Fiumorbo, 2003).



### II.3.4. PEUPELEMENTS PISCICOLES DU FIUM'ORBU

Le Fium'Orbu est réputé pour ses peuplements piscicoles, et notamment pour la présence de truites. Cependant, au niveau de l'Inzecca, les barrages segmentent très fortement le Fium'Orbu, dans ses écoulements et aussi en terme de continuité écologique et donc de peuplements piscicoles.

Il existe une activité de pêche sur le Fium'Orbu, avec notamment l'AAPPMA d'Isolaccio-di-Fium'Orbu, située à Prunelli-di-Fium'Orbu, qui pêche sur des terrains privés, en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole. L'activité de pêche est très présente sur ce fleuve, les truites de Ghisoni sont réputées, et d'ailleurs, un gîte de pêche a été projeté sur la commune, au niveau du hameau de Sampolo. On peut ainsi pêcher dans la retenue de Sampolo la truite, l'anguille ou le barbeau du lac.

Le fait le plus marquant concernant les peuplements piscicoles du Fium'Orbu est la présence de deux populations de truites macrostigma (*Salmo trutta macrostigma*),



Truite macrostigma – source : <http://www.lifemacrostigma.org>

espèce endémique de l'île, présentes sur le Haut Fiumorbo et concernées par le programme Life pour la conservation de la truite macrostigma en Corse. Ces deux populations se trouvent bien en amont des deux barrages de Sampolo et Trévadine, et sont parmi les plus

importantes de Corse. Le Fium'Orbu a d'ailleurs fait l'objet de la première réserve temporaire de pêche en Corse, sur la commune de Ghisoni, afin de favoriser la protection et la reproduction du poisson.

## II.4. RESEAUX STRUCTURANTS

Une seule infrastructure est notable sur le site. Il s'agit de la RD344, qui joint Ghisoni, à l'ouest de l'Inzecca, à Ghisonnaccia et la RN198 à l'est, dans la plaine orientale. Il s'agit du principal axe de déplacement vers l'intérieur de l'île depuis Ghisonnaccia, desservant Ghisoni, l'ensemble de ses hameaux, les barrages, mais aussi permettant d'accéder à Vivario via le col de Sorba rejoignant la RN 193 et RD69 vers Cozzano et via le col de Verde au sud, en direction de la vallée du Taravu.

Cette route chemine depuis Ghisonnaccia vers Ghisoni en suivant le Fium'orbu, et traverse donc les défilés de l'Inzecca et des Strette. Cette départementale, fréquentée par les habitants de la région comme par les touristes, est gérée et entretenue par les services du Conseil Général de Haute Corse. Eu égard à la géologie du secteur et aux nombreuses chutes de pierres, cette route présente en de nombreux endroits des filets de sécurité retenant les éboulis. En terme d'entretien, des tournées sont très régulièrement effectuées par les services du Conseil Général, et au besoin, les cailloux et blocs qui peuvent tomber sur la route sont enlevés à la main ou à l'aide d'engins. Les bords de la route sont, en de nombreux endroits des fossés bétonnés, et l'entretien de leurs abords se fait principalement par débroussaillage régulier. En terme de viabilité hivernale, des engins stationnés à Ghisoni permettent l'ouverture de la route, grâce à des sableuses et des chasse-neiges au besoin.



RD344 et ses aménagements

## II.5. LES ESPACES NATURELS REMARQUABLES

Le site de l'Inzecca se trouve au cœur d'un ensemble de territoires naturels présentant une importante valeur patrimoniale, attestée par l'appartenance à différents sites naturels reconnus et valorisés, présentés ci-après.

## II.5.1.1. Le Parc Naturel Régional de Corse

La commune de Ghisoni fait parti du Parc Régional Naturel de Corse (PNRC), et donc le SIC « Défilé de l'Inzecca » est inclus dans le périmètre du PNRC.

### ➤ Objectifs des parcs naturels régionaux

Les Parcs naturels régionaux (PNR) sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé "Parc naturel régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Le classement en Parc naturel régional ne se justifie que pour des territoires dont l'intérêt patrimonial est remarquable pour la région et qui comporte suffisamment d'éléments reconnus au niveau national et/ou international.

La politique des PNR concerne des territoires à l'équilibre fragile et au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine.

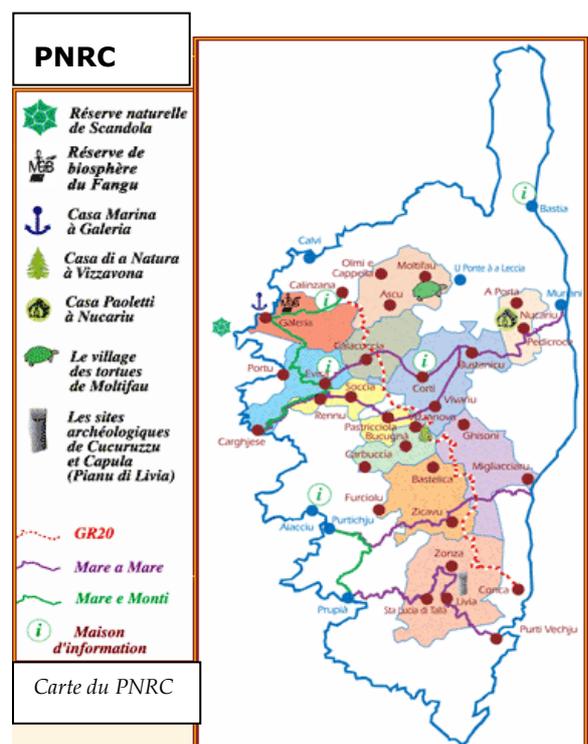
### ➤ Les implications du classement en PNR

Chaque PNR élabore une charte adaptée aux enjeux environnementaux et économiques spécifiques de son territoire. Néanmoins tous les Parcs assurent des missions communes en matière d'aménagement et de développement, telles que la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, l'aménagement du territoire, le développement économique et social, l'accueil, l'éducation et l'information du public et l'expérimentation et la recherche. La Charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement élaboré pour son territoire. Elle engage ses signataires pour 10 ans, ainsi que l'Etat qui l'a approuvée.

Concernant le PNR, il n'y a pas de contrainte réglementaire liée à l'environnement. Afin que les projets d'aménagement sur le territoire du PNR soient favorablement accueillis par les acteurs locaux, il convient toutefois de les élaborer en harmonie avec la charte et les objectifs du Parc.

### ➤ Le Parc Naturel Régional de Corse

Le PNRC a été créé en 1972 sur les départements de Corse du Sud et de Haute Corse. Il comprend 145 communes qui ont adhéré à sa charte, couvrant un bassin de vie de près de 350 000 ha et comptant plus de 26 000 habitants.



Le PNRC regroupe aujourd'hui près de 40 % de l'île et son territoire fait l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel riche et menacé.

Les objectifs du PNRC sont, comme pour chaque PNR, fixés dans sa Charte. Celle-ci comporte 3 axes majeurs ayant trait à la préservation d'un patrimoine naturel, culturel et paysager de grande qualité, gage d'un développement durable :

- Protéger et gérer la nature ;
- Revitaliser l'espace rural ;
- Accueillir, informer et sensibiliser

## II.5.1.2. Le site classé de l'Inzecca

### ➤ **Origines et objectifs des sites**

Le code de l'environnement permet de protéger des espaces qui présentent un intérêt du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire par le biais du classement ou de l'inscription d'un site ou d'un monument naturel. Il existe deux niveaux de protection : les sites classés et les sites inscrits.

### ➤ **Les implications réglementaires des sites classés**

Le classement est une protection forte afin de maintenir le site en l'état, sans pour autant en exclure la gestion ou la valorisation. Il s'applique en général pour protéger les paysages remarquables mais le classement peut aussi concerner des espaces bâtis qui présentent un intérêt architectural et font partie du site. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect. Tout projet de destruction ou modification est soumis à une autorisation spéciale préfectorale ou ministérielle selon la nature du projet.

### ➤ **Le site classé de l'Inzecca**

Le territoire concerné par le site s'étend sur les communes de Ghisoni et de Lugo-di-Nazza, au sein du PNRC, et couvre 39,29Km<sup>2</sup>. Le site est globalement délimité par le PNRC et le Fium'orbu au nord, les lignes de crêtes passant par la pointe d'Ucello et la Punta Kyrie Eleison au sud-est avant de remonter au sud-ouest le long du ruisseau du Renoso, la limite de forêt domaniale de Petra Piana jusqu'au ruisseau de Vadina. Puis, au nord-ouest, la limite remonte au-dessus de Ghisoni avant de rejoindre la limite du PNRC.

Plusieurs éléments patrimoniaux sont à l'origine du classement du site :

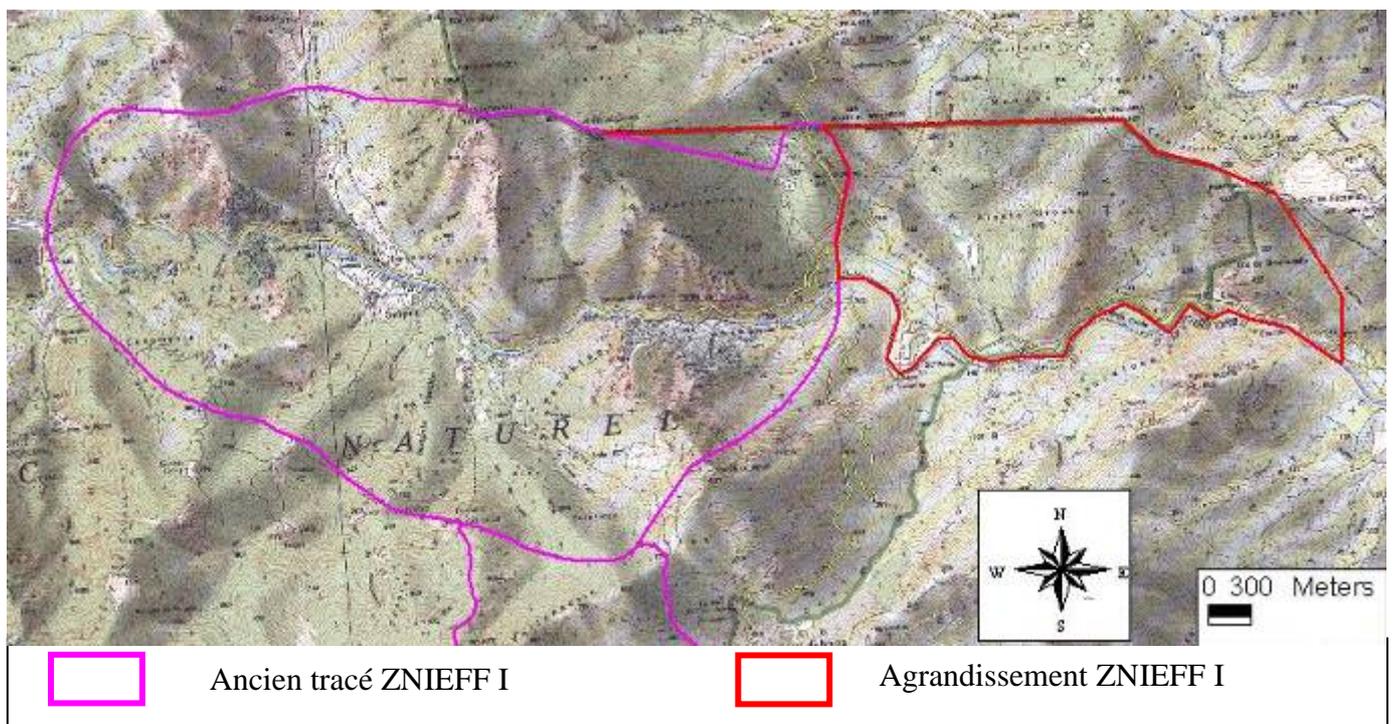
- **Les unités paysagères** : l'opposition entre deux versants, rocheux au sud avec les grandes parois menant aux Punta Eleison, Punta Broncu... et couvert de maquis au nord. Ces deux versants sont séparés par le Fium'orbu, qui a creusé de superbes gorges (Défilé des Strette et de l'Inzecca).
- **Les aménagements agricoles** : développés de manière radiale autour du village de Ghisoni et liés à la présence d'eau. Tous les villages et hameaux

sont entourés de terrasses agricoles desservies par des canaux pour l'irrigation.

- Le patrimoine architectural** : organisé autour des aménagements agricoles (terrasses et canaux), éléments constitutifs du paysage du site à proximité des villages et hameaux. On note également la présence de plusieurs églises, dont le monument inscrit de la chapelle de Sainte Croix, ainsi que plusieurs fontaines, notamment le long des défilés.
- Le patrimoine naturel** : centré sur la forêt, de Ghisoni, élément très présent sur la commune, et d'autant plus importante que son exploitation est depuis longtemps liée à l'histoire de la commune. Sa gestion et son exploitation sont réalisées principalement par l'ONF. On trouve également des châtaigneraies dispersées sur la commune. Ces boisements sont le siège d'une importante diversité biologique et on y trouve plusieurs espèces patrimoniales végétales comme *Gardamine graeca* ou *Moneses uniflora* et animales (Euprocte de Corse, Salamandre Corse...). Les défilés des Strette et de l'Inzecca recèlent également une grande importance écologique, avec la présence de nombreuses plantes patrimoniales (*Brassica insularis*, *Elytrigia Corsca*, *Cheilanthes marantae*...), et une faune non moins patrimoniale (présence de Faucon crécerelle et pèlerin, Hirondelle des rochers, Merle bleu, Tichodrome échelette, Accenteur alpin...). Enfin, les formations supra-méditerranéennes du Fium'orbu sont l'une des plus belles formations forestières mixtes de moyenne altitude de Haute Corse.

### II.5.1.3. ZNIEFF « Défilés des Strette et de l'Inzecca »

Le site Natura 2000 « Défilé de l'Inzecca » se situe au sein de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) « Défilé des Strette et de l'Inzecca ».



Localisation de la ZNIEFF « Défilé des Strette et de l'Inzecca » - Source GCC

### ➤ **Origines et objectifs des ZNIEFF**

Etablis pour le compte du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, les inventaires Z.N.I.E.F.F. constituent l'outil principal de la connaissance scientifique du patrimoine naturel et servent de base à la définition de la politique de protection de la nature.

Les Z.N.I.E.F.F. de type I sont des secteurs de territoire particulièrement intéressants sur le plan écologique, d'une superficie en général limitée, caractérisées par la présence d'au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire. Les Z.N.I.E.F.F. de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

### ➤ **Les implications des ZNIEFF**

Les Z.N.I.E.F.F. n'ont pas de valeur juridique directe et n'engendrent donc aucune contrainte réglementaire vis-à-vis des espaces concernés. Elles doivent toutefois permettre une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration des projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel.

### ➤ **La ZNIEFF « Défilé des Strette et de l'Inzecca »**

La zone concernée est située à l'est de Ghisoni et comprend une partie du cours du Fiumorbo, avant son débouché dans les collines du piémont de la plaine orientale. Il s'agit d'un site caractérisé par la présence de deux séries de gorges rocheuses que le fleuve a entaillées. En amont, on trouve le défilé des Strette, situé entre le barrage de Sampolo et le ravin de Valdarone ; en aval, le défilé de l'Inzecca, plus spectaculaire, s'étend entre le pont de Pinzalone et la fontaine de Paragughja. La ZNIEFF se prolonge ensuite vers l'aval, le long de la rivière jusqu'au col de Broncutello.

La majorité des populations de Lunetière de Rotgès (*Biscutella rotgesii*), plante endémique corse protégée se trouve sur ce site. De plus, on y observe aussi une des plus importantes stations corses de Chou insulaire (*Brassica insularis*), qui est ici très localisé dans les falaises des gorges étroites, de part et d'autre de la route départementale qui les traverse.

Les falaises des Strette et surtout l'Inzecca hébergent un cortège d'oiseaux rupestres, avec notamment, la présence d'un couple nicheur de Faucon pèlerin. A noter aussi la présence d'un amphibien et d'un reptile protégés (Lézard de Bedriaga et Phyllodactyle d'Europe), d'un poisson rare (la Blennie fluviatile) et d'un mollusque endémique de Corse.

La faune des chiroptères est également d'intérêt européen (Annexe II). En effet, une des galeries du barrage abrite une colonie de reproduction de Murin de Capaccini et sert de gîte de transit pour le Minioptère de Schreibers. Il s'agit d'un gîte prioritaire à l'échelle régionale pour le Murin de Capaccini : seulement 5 sites de reproduction sont connus sur l'île pour cette espèce.

### **III. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS GÉOGRAPHIQUES, PHYSIQUES ET NATURELS**

Le défilé de l'Inzecca se situe dans un contexte géographique, physique et naturel particulier qui en fait un site exceptionnel.

L'élément physique principal est constitué par le Fium'Orbu, à l'origine même du défilé de l'Inzecca. Le fleuve, à l'origine de la géographie et de l'hydrologie du site est également à la base des éléments structurant, permettant l'existence des deux retenues en amont et en aval du défilé, et de la RD344 qui suit le tracé du fleuve.

Le site est recèle également un intérêt géologique de par la présence de la série géologique de l'Inzecca, dont l'un des éléments caractéristiques est la présence de pillows-lavas.

Cette formation géologique particulière associée aux caractéristiques physiques ont défini un paysage remarquable et l'expression de milieux naturels, d'une faune et d'une flore patrimoniaux.

Ces éléments de valeur sont d'ailleurs attestés, outre la présence du site Natura 2000, par l'existence d'un site classé et d'une ZNIEFF englobant le défilé de l'Inzecca.

# CONTEXTE SOCIO- ECONOMIQUE

# I. SITUATION ADMINISTRATIVE

Le contexte socio-économique du SIC présenté dans ce document d'Objectifs présente et analyse l'ensemble des activités humaines présentes sur le site Natura 2000 afin de connaître leur interaction avec les espèces et les habitats d'intérêt communautaire. Les informations données s'appuient sur une recherche bibliographique d'informations et sur les différents entretiens réalisés auprès d'acteurs locaux.

En préalable, nous avons effectué une recherche d'informations dans toutes les sources bibliographiques disponibles (ouvrages, publications, sites internet...). Ensuite, des rencontres individuelles ont été réalisées avec les acteurs locaux afin de déterminer le contexte socio-économique du site. Les personnes consultées sont des représentants d'organisme socioprofessionnel, d'administrations, d'associations ou des personnes physiques. Toutes ont une bonne connaissance de la région de Ghisoni et du site. Les rendez-vous ont donc permis de récolter les données concernant les activités sur le site et l'évolution des pratiques. Des études et des documents relatifs au site nous ont également été mis à disposition au cours de ces consultations. La liste des structures et personnes contactées se trouve en annexe.

## I.1. SITUATION ADMINISTRATIVE LOCALE

### I.1.1. DECOUPAGE ADMINISTRATIF

Le site concerne une seule commune : Ghisoni. Le canton de Ghisoni est situé en Haute Corse, dans l'arrondissement administratif de Corte et regroupe, outre Ghisoni, les communes de Ghisonaccia, Poggio-di-Nazza et Lugo-di-Nazza.

### I.1.2. LA COMMUNE DE GHISONI

#### I.1.2.1. Géographie et histoire

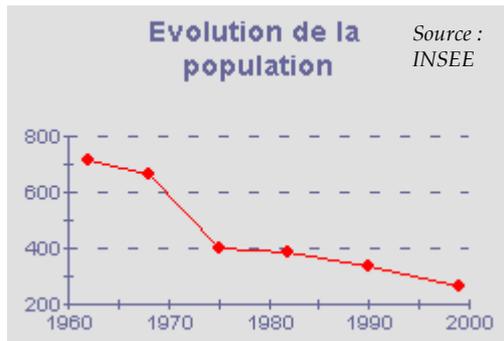
Les premières mentions d'une présence à Ghisoni y situent une activité ecclésiastique dès les premiers siècles de notre ère, et différents écrits mentionnent un village à Ghisoni dès le 12<sup>ème</sup> siècle.

A la différence de nombreux villages de l'intérieur de la Corse qui se situent généralement sur des arrêtes rocheuses ou des sommets, Ghisoni se situe au fond d'une cuvette. Située à 650m d'altitude, le village est à la confluence de 2 cours d'eau : le Regolo arrivant du nord et le Fium'Orbu, arrivant du sud. Le village est encadré de montagnes et de cimes élevées, comme le Monte Renoso (2352m) au sud-ouest et les cimes du Kyrie Eleison (1535m) et du Christe Eleison (1260m), dont les noms seraient liés aux derniers Giovannali. Entourée de montagnes et de vastes forêts et surplombant la plaine orientale, la commune est accessible par 3 routes :

- La RD344 vers Ghisonaccia, à l'est, débouchant sur la plaine orientale ;
- La DR69 vers Vivario et via le col de Sorba au nord, rejoignant la RN 193 ;
- La RD69 vers Cozzano et via le col de Verde au sud, en direction de la vallée du Taravu.

### I.1.2.2. Population

La commune de Ghisoni compte 274 habitants au dernier recensement de 1999 pour une superficie globale de 12589 hectares. La densité de population est de 2 habitants/km<sup>2</sup>.



La commune comptait près de 2000 habitants au début du 20<sup>ème</sup> siècle, et la population diminue depuis. Selon les données INSEE, on observe entre les années 1960 et 1975 une forte baisse de la population (-7,11 %), liée au phénomène des départs vers les villes de plus grandes importances, en plaine, comme Ghisonaccia. Entre les années 1975 à 1990, on note un retour de population sur la commune, permettant de stabiliser le nombre d'habitants. Enfin depuis les

années 1990 on observe à nouveau une baisse de la population ce qui s'explique de nouveau par un départ de la population mais aussi par un solde naturel négatif, lié au vieillissement de la population de la commune. En effet, les personnes de plus de 60 ans représentent 48 % et les jeunes de 20 à 29 ans seulement 0,7 % de la population.

### I.1.2.3. Patrimoine naturel et culturel

Ghisoni est une commune très riche en sites naturels et culturels, avec notamment pour l'aspect paysager et culturel :

- Les sommets environnants, dont le Monte Renoso, qui présente de grandes qualités paysagères (un des plus hauts sommets de la partie sud de l'île) et attire de nombreux randonneurs (le GR20 passe sur le commune) ;
- Lacs de haute montagne comme Bastiani, Nielluccio ou Rina, situés sur le tracé du GR20, et faisant partie du PNRC ;
- Les vallées du Fium'orbu et de son affluent le Regolo, ainsi que de nombreux torrents appréciés (Pin fourchu de Testalu ; la Mine ; Cavu...), pour la baignade ou la pêche ;
- Les défilés de Strette et de l'Inzecca, dont les paysages et l'intérêt écologique font l'objet de ce document..

La commune présente également de nombreux sites d'intérêt culturel et architecturaux, avec plusieurs fontaines anciennes, les églises de Sainte Croix et Santa Maria (15<sup>ème</sup> siècle), le pont génois sur le Regolo ...

## II. ACTIVITES ECONOMIQUES ET INDUSTRIELLES LOCALES

La répartition de la population par catégorie socioprofessionnelle montre une part importante de retraités, avec 27,5 % de la population totale, et un taux de chômage important (14,8% ; données INSEE 2005). Si une activité industrielle a existé par le passé, le secteur d'activité économique principal sur la commune est le secteur primaire. Globalement, l'activité principale sur Ghisoni est orientée vers l'agriculture. En effet, les agriculteurs représentent 16 % des actifs et les ouvriers agricoles 10,9 %. La plupart des exploitations sont spécialisées dans l'élevage d'ovins et caprins. Les activités sylvicoles et liées (castanéiculture) sont également bien présentes, souvent en complément d'activité. Enfin, les activités commerciales liées au tourisme sont en développement et occupent près de 13% des actifs sur la commune, avec plusieurs établissements hôteliers, de restauration ou d'activité de loisirs.

### II.1. LES ACTIVITES INDUSTRIELLES



Mines de la Finosa - <http://scripophilie.corse.free.fr>

La commune de Ghisoni ne possède pas d'activité industrielle. Elle a cependant connu une période durant laquelle s'est développée une activité minière autour de La mine de la Finosa, mine de plomb argentifère, au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Entre les deux guerres, cette mine exploitait un périmètre de 270 hectares pour une production annuelle de 400 tonnes de minerai de plomb et de cuivre. Cette mine a participé à l'essor de la commune à cette époque. L'activité a cessé durant la 2<sup>nde</sup> guerre

mondiale, et une petite activité a repris ensuite, avant que la mine ne soit fermée par décision préfectorale en 1957. Le site de la mine fait place aujourd'hui à un établissement de restauration « A Vecchja Mina », ainsi qu'à des infrastructures de loisirs de type accro-branches.

Actuellement, les seules activités industrielles existantes sont liées à la présence des barrages et de l'activité hydro-électrique.

### II.2. LES ACTIVITES AGRICOLES

Ghisoni est une commune de montagne, ne présentant que peu de terres disponibles pour des activités de cultures intensives (grandes cultures, maraîchage...). Son activité agricole est depuis toujours orientée vers les caractéristiques naturelles et les activités traditionnelles de son territoire : la sylviculture, l'élevage et la pisciculture.

Le domaine forestier de Ghisoni se caractérise par de très importants boisements : 4.000ha de forêt communale et 22.000ha en forêt domaniale de Marmano constitués principalement de pinèdes de Pin laricio (*Pinus nigra* subsp. *Laricio*). L'activité sylvicole est donc très présente sur la commune, avec notamment la maison forestière de Marmano et l'exploitation des forêts. Une autre activité sylvicole est présente sur la commune et liée aux arbres : la castanéiculture. Cette dernière est depuis longtemps présente sur la commune, la farine de Ghisoni a été primée à la fiera di Buccugna, et cette activité, qui compte aujourd'hui 3 exploitants sur la commune, se développe.

La commune est également le siège d'une activité d'élevage axée principalement sur les ovins et caprins, avec notamment les bergeries de Capanelle, mais aussi une fromagerie en aval du défilé de l'Inzecca. Il existe un troupeau de chèvre sur la commune, de près de 150 têtes, appartenant à M. Gianetti. Le territoire de Ghisoni, s'il présente peu d'élevages, fait l'objet de transhumances estivales depuis Ghisonnaccia, amenant des troupeaux de brebis sur la commune.

On note également l'existence d'une activité piscicole, avec la présence d'un élevage de truites à Ghisoni, principalement destinée à l'alimentation des restaurateurs locaux.

## II.3. LES ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS A GHISONI

L'environnement de Ghisoni est particulièrement riche en sites naturels et permet le développement de nombreuses activités touristiques et de loisirs, notamment grâce :

- **A l'environnement naturel** propice aux randonnées (sommets environnants dont le Monte Renoso, Lacs de haute montagne : Bastiani ; Nielluccio ; Rina, torrents et rivières, vaste territoire forestier, accès au GR20, station de ski de Capanelle...)
- **Aux paysages et territoires** (défilés de Strette et de l'Inzecca, Mont Kyrie, routes d'accès aux cols de Verde et de Sorba...)
- **Aux cours d'eau** permettant la baignade, la pêche ou encore le canoë-kayak (Fium'Orbu, Regolo, Pin fourchu de Testalu, Cavu...)
- **Au patrimoine historique, culturel et architectural** riche (Fontaine de Neptune, Eglises Sainte Croix, Santa Maria et San Francheschinu, Ponts génois sur le Regolo, bergeries de Capanelle, les barrages sur le Fium'Orbu...)

Fort de ces patrimoines et de ces atouts, la commune de Ghisoni a développé plusieurs activités de tourisme et de loisirs.

### II.3.1. ACCUEIL DES ESTIVANTS, HEBERGEMENTS ET RESTAURATION

La commune de Ghisoni possède plusieurs structures d'accueil et d'hébergement, principalement dédiées aux estivants. Au village, on trouve l'hôtel restaurant « Le Kyrie », et un ancien centre UCPA, qui accueillait des randonneurs, est transformé en gîte. On peut également manger à la pizzeria « A Stazzone ». Le territoire communal

comporte d'autres restaurant, notamment 3 le long du Fium'orbu sur la RD344, comme « A Vecchja Mina », située juste au-dessus du fleuve en amont de Sampolo, ou encore l'auberge de Sampolo, près de la retenue et du hameau de Sampolo. La station de ski de Capanelle propose également un gîte « U Fucone », qui fait également de la restauration.

### **II.3.2. RANDONNEES, PROMENADES, ACTIVITES EN MILIEUX NATURELS**

Le principal attrait de Ghisoni reste son environnement naturel et sa découverte se fait principalement par les promenades et randonnées. Les ballades en forêts sont possibles grâce à l'immense domaine forestier et les chemins le parcourant. Un sentier de découverte existe d'ailleurs au-dessous de la maison forestière de Marmano, en montant vers le col de Verde. L'activité de randonnée est également bien présente, et principalement orientée vers le domaine montagnard. En effet, depuis Ghisoni, on accède au Monte Renoso, aux pozzines ainsi qu'au GR20.

Grâce à la présence de nombreux cours d'eau et des lacs de retenue, des activités liées aux milieux aquatiques se sont développées, comme la baignade en été, notamment dans les rivières. Mais ces rivières sont également un lieu de pratique du kayak, généralement pratiqué par des passionnés, et sans encadrement particulier. Enfin, la pêche est pratiquée sur le Fium'orbu comme dans le lac de Sampolo, par les locaux comme par les touristes. Il existe d'ailleurs un projet de gîte de pêche sur le lac de Sampolo.

De plus, un site d'accro-branche a vu le jour en 2007 et fonctionne d'avril à octobre, au niveau du restaurant « A Vecchja Mina ».

### **II.3.3. SKI**

Fort de son environnement montagnard, la commune de Ghisoni, sous l'impulsion du Dr Meynard et du Maire de l'époque, Mr Vignaroli, a développé un projet de station de ski au-dessus des bergeries de Capanelle, sous le lac de Bastani. En 1974, les travaux d'aménagement commencent et l'année suivante, la station de ski Ghisoni 2000, plus connue sous le nom de stade de neige des bergeries de Capanelle, est inaugurée.



Le site est connu pour son bon enneigement hivernal, avec plus d'un mètre de neige au sommet de la station, à 1920m, et près de 80cm en moyenne au bas des remontées.

Un projet d'extension de la station a été élaboré, visant à équiper le massif et reliant la station au lac de Bastani, permettant ainsi un fonctionnement estival pour accéder au lac, a été développé, mais n'a pas vu le jour.

## II.4. ACTIVITES SUR LE SITE NATURA 2000

Si on peut rappeler la présence du barrage de Sampolo à proximité directe du site, on ne note aucune activité industrielle ou économique sur le site Natura 2000 lui-même. On peut noter la présence irrégulière de quelques chèvres sur les hauteurs du site Natura 2000, mais cette présence de chèvres, a priori sauvages, semble erratique et n'a pas de lien avec les élevages proches.

Concernant les activités de loisir et touristiques, elles sont absentes du site proprement dit. Seule la route RD344 présente des élargissements au sein du site Natura 2000 à des fins de croisements de véhicules et de stationnement permettant aux touristes d'apprécier les qualités paysagères du site et du défilé de l'Inzecca. Du fait de la configuration du site très escarpé du défilé et des murets présents le long de la route, il est très difficile aux personnes stationnant sur ces aires de s'éloigner de la route. Il n'y a pas de divagation possible vers l'intérieur du site Natura 2000 depuis la route.

## III. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Le site Natura 2000 se situe sur la commune de Ghisoni. Cette dernière a connu un passé industriel et agricole développé. Comme de nombreux villages de l'intérieur de l'île, la commune a connu un exode rural important, cumulé à la disparition de son activité minière. Aujourd'hui, outre la présence industrielle des barrages, la commune a su mettre à profit ses atouts environnementaux pour maintenir une activité agricole et développer de nombreuses activités touristiques et de loisirs, revitalisant la commune.

Concernant le site Natura 2000 proprement dit, hormis la présence de la RD344 en son sein et le barrage à proximité directe, aucune activité économique, industrielle, agricole ou de loisir n'est présente.

# DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

# I. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre du réseau écologique européen Natura 2000, qui s'appuie sur les directives européennes dites Directives Habitats (92/43/CEE) et Oiseaux (79/403/CEE), l'Etat a proposé l'intégration du site dans ce réseau : FR9400597 Défilé de l'Inzecca.

Afin d'assurer la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires, un document d'objectifs (DOCOB) doit être élaboré pour chaque site français. Il s'agit d'un document, réalisé en concertation avec les acteurs concernés par le site, visant à faire un état initial du patrimoine biologique et du contexte socio-économique, à définir les objectifs de conservation et à préciser les actions et les moyens à engager pour satisfaire ces objectifs.

Un document d'objectifs incarne donc la déclinaison française du plan de gestion concerté et est une étape indispensable en vue de la désignation de chaque site dans le Réseau Natura 2000. Enfin, il doit être un outil de référence et une aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur un site considéré.

Afin de contribuer au diagnostic écologique du DOCOB de ce site d'importance communautaire, la Direction Régionale de l'Environnement de Corse a mandaté le bureau d'études BIOTOPE pour établir l'inventaire et la cartographie des habitats d'intérêt communautaire et prioritaires justifiant son intégration au réseau écologique européen Natura 2000.

La présente étude réunit donc le résultat des investigations de terrain menées en 2007 et précise l'inventaire et la cartographie de la totalité des habitats naturels des sites (dont les habitats en annexe 1 de la Directive Habitats)

## I.1. METHODOLOGIE

### I.1.1. LES HABITATS NATURELS ET LA FLORE

#### I.1.1.1. Inventaires de terrain

Les inventaires de terrain ont été menés sur la totalité des habitats naturels présents sur le site à l'étude. Ils ont été réalisés par un botaniste ayant compétence en zone méditerranéenne. Ces prospections ont été réalisées à la fin du mois d'avril 2007, c'est à dire à une période favorable pour effectuer les relevés phytosociologiques nécessaires à l'identification des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaire et pour le repérage du Chou insulaire (*Brassica insularis*), alors en fleurs.

Étant donné la nature des habitats d'intérêt communautaires et la complexité végétale locale, les sites ont été parcourus à pied sur l'ensemble de leur superficie afin d'effectuer des recherches fines permettant de révéler les différents faciès d'habitats naturels et de

les cartographier. Les secteurs non accessibles ou dangereux ont, quant à eux, été analysés par observation aux jumelles ou par photo-interprétation sur la base de comparaisons avec des zones étudiées au cours des inventaires.

L'échelle de cartographie sur le terrain est le 1/2500<sup>ème</sup>. Les habitats ont été délimités sur un fond d'agrandissements d'orthophotoplans sur lesquels les éléments visuellement et utilement identifiables ont été individualisés. Ces orthophotoplans sont issus de la BD ORTHO de l'IGN (mission aérienne de 1998), mise à disposition par la DIREN Corse pour l'unique réalisation de cette étude.

Les relevés phytosociologiques, les plantes remarquables et les contours d'habitats naturels tenus ont été localisés au moyen d'un GPS Garmin Geko 201.

### I.1.1.2. La Flore

La flore a été identifiée au moyen de la Flore de référence pour la Corse, *Flora Corsica* (Jeanmonod & Gamisans, 2007), dont un exemplaire nous a été aimablement confié par les auteurs avant sa parution pour test et avis. La nomenclature employée pour nommer les espèces est celle de la Base de Données Nomenclature de la Flore de France (BDNFF-V4) de Benoît BOCK, mise à disposition par le réseau des botanistes francophones *Tela Botanica*.

Pour déterminer la valeur patrimoniale des espèces, nous nous sommes appuyés sur la bibliographie juridique et classique, relative aux espèces rares et protégées (Olivier et al., 1995 et Danton et Baffray, 1995), ainsi que sur les indices de fréquence mentionnés dans *Flora Corsica*.

Les espèces végétales intéressantes, remarquables ou protégées, observées au cours de nos inventaires ont été localisées au moyen de l'outil GPS ou directement sur orthophotoplan.

### I.1.1.3. Les Habitats naturels

Les habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires ont été caractérisés formellement sur la base des relevés phytosociologiques et des conditions écologiques stationnelles comparés aux données de la littérature.

Pour mettre en évidence la diversité des faciès des habitats naturels sur le site, nous avons réalisé et localisé autant de relevés phytosociologiques que nécessaire. Ces relevés et leur descriptif sont présentés en annexe. Nous avons employé la base de données *Baseflor* (Julve, 1998) pour hiérarchiser les espèces en fonction des habitats naturels qu'elles indiquent usuellement. Nous avons également classé les relevés par types d'habitats ; cette organisation permet ainsi d'envisager les cortèges de plantes des différents habitats.

La nomenclature et la codification employées pour identifier les habitats d'intérêt communautaire et prioritaires sont celles du manuel d'interprétation EUR 15 (Commission européenne-DG. Environnement, 1999). Des précisions ont été apportées par l'utilisation de la typologie CORINE Biotopes (Bissardon et al., 1997). Cette typologie a également été employée pour nommer l'ensemble des autres habitats naturels présents. Nous avons

précisé la codification CORINE Biotopes des habitats au maximum qu'il était possible de le faire avec les observations de terrains réalisées. Enfin, la classification phytosociologique des habitats suit les dénominations des Cahiers d'habitats (Collectif, 2002 et 2005) ou du Prodrôme des végétations de France (Bardat *et al.*, 2004).

### **I.1.2. LA FAUNE**

Conformément au cahier des charges de l'étude, aucune prospection spécifique concernant la faune n'a été réalisée dans le cadre de l'élaboration de ce DOCOB.

Au vu des éléments du FSD et des informations préalables recueillies, plusieurs espèces patrimoniales sont présentes ou utilisent le site. Il s'agit principalement de chauves-souris mais aussi de reptiles.

Concernant la faune d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000, ce document dresse un état des lieux sur la base d'une synthèse des connaissances bibliographiques des espèces potentiellement présentes. S'agissant des chauves-souris, le Groupe Chiroptère Corse a réalisé cette synthèse.

## **I.2. RESTITUTION CARTOGRAPHIQUE**

### **I.2.1. ELEMENTS GENERAUX**

Sur la base des informations récoltées au cours des inventaires de terrains et relevées sur les orthophotoplans, la cartographie des habitats naturels a été numérisée. Pour plus de facilité et de cohérence, la numérisation a été effectuée sur des fonds d'orthophotoplans à partir du logiciel Mapinfo V7.

La restitution cartographique repose quant à elle sur un fond de plan SCAN 25 de l'IGN, mis à disposition par la DIREN Corse pour l'unique réalisation de cette étude. L'emploi de deux fonds cartographiques différents, pour la numérisation des données (orthophotoplan) et pour la restitution graphique de l'information (SCAN 25), peut induire un léger décalage dans le positionnement des habitats naturels entre les deux fonds.

### **I.2.2. CARTOGRAPHIE DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS**

L'ensemble des états de conservation repose sur une double approche combinant nos observations réalisées sur le terrain durant les inventaires et les données issues de la bibliographie permettant de l'évaluer.

## **I.3. LES LIMITES DE L'ETUDE**

### **I.3.1. LIMITES DES INVENTAIRES DE TERRAIN**

Le site a été parcouru dans son ensemble mais il n'a pas été possible de couvrir chaque mètre de terrain du maquis qui le couvre. De même, le faible nombre de sentiers et l'obstacle du maquis n'ont pas permis la visite de certains habitats, et notamment d'éboulis perceptibles sur les photographies aériennes.

Enfin, en ce qui concerne les habitats de falaises abruptes, il a été impossible de vérifier chaque secteur dont la topographie faisait courir un risque de sécurité pour l'expert en charge des investigations de terrain. Ces secteurs ont donc été observés au moyen de jumelles.

### **I.3.2. LIMITES DE LA CARTOGRAPHIE DES HABITATS**

Étant donné l'ancienneté de l'orthophotoplan mis à disposition (1998) et la grande précision demandée pour la cartographie des habitats naturels, nous n'avons pas formalisé de carte de pré-zonage, coûteuse en temps et relativement pauvre d'un point de vue informatif. Nous avons cependant établi une approche équivalente de manière à apprécier la nature et la localisation potentielle d'habitats d'intérêt communautaire sur les sites.

## **II. LES HABITATS NATURELS**

Sur la base des données historiques et des recherches menées sur le terrain au cours de l'année 2007, il est enfin possible d'apprécier l'état initial du site Défilé de l'Inzecca justifiant son intégration dans le réseau Natura 2000.

### **II.1. CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS DU SITE**

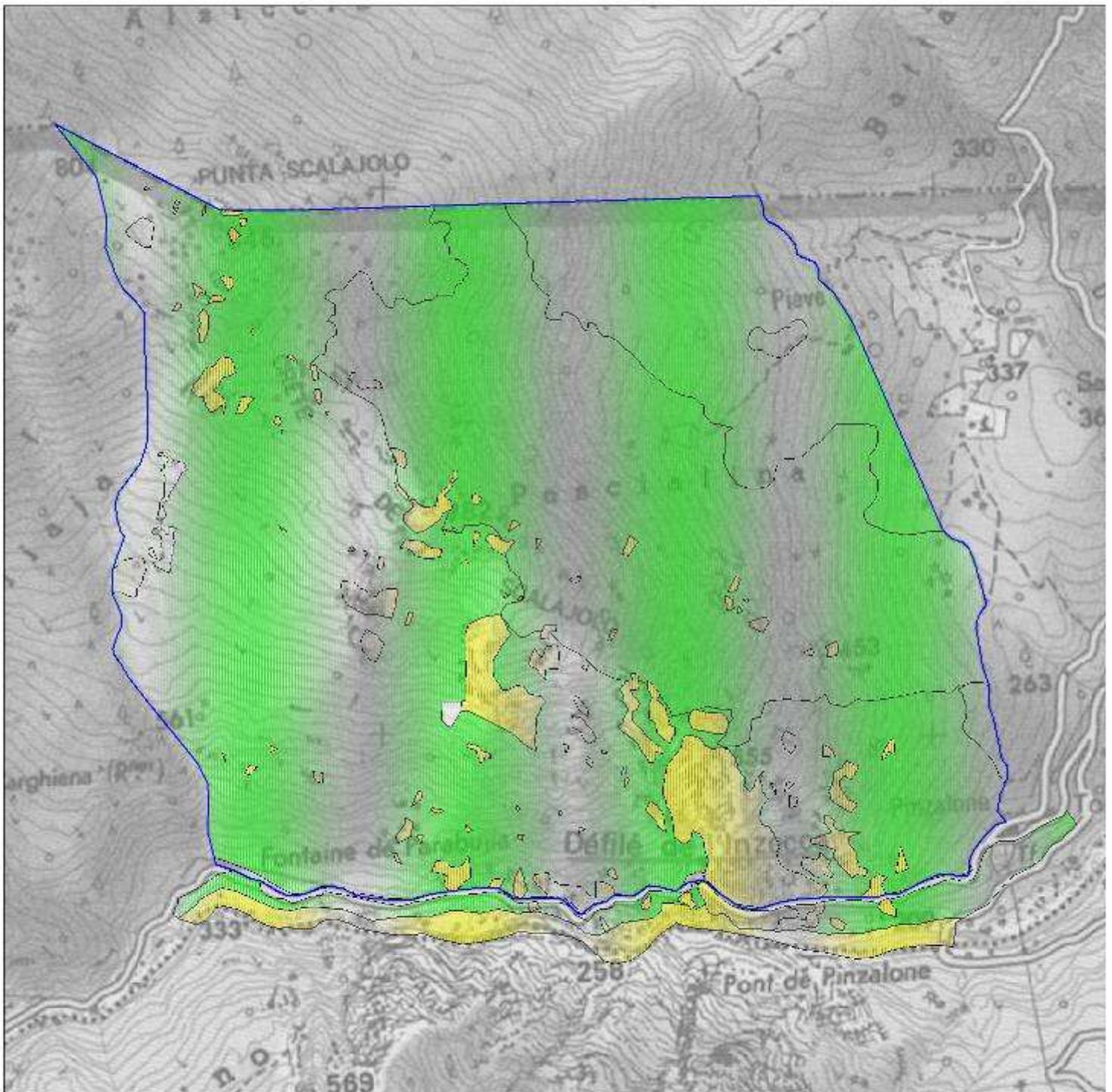
Les cartes sont présentées ci-après.

### **II.2. DESCRIPTION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRIORITAIRES**

Pour plus de simplicité, la description de ces habitats est faite au moyen de fiches de synthèse qui sont classées par ordre numérique des codes Natura 2000.

**STATUT DES HABITATS NATURELS**

Carte 1

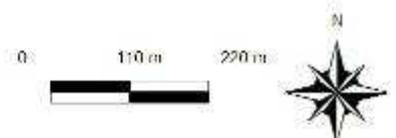


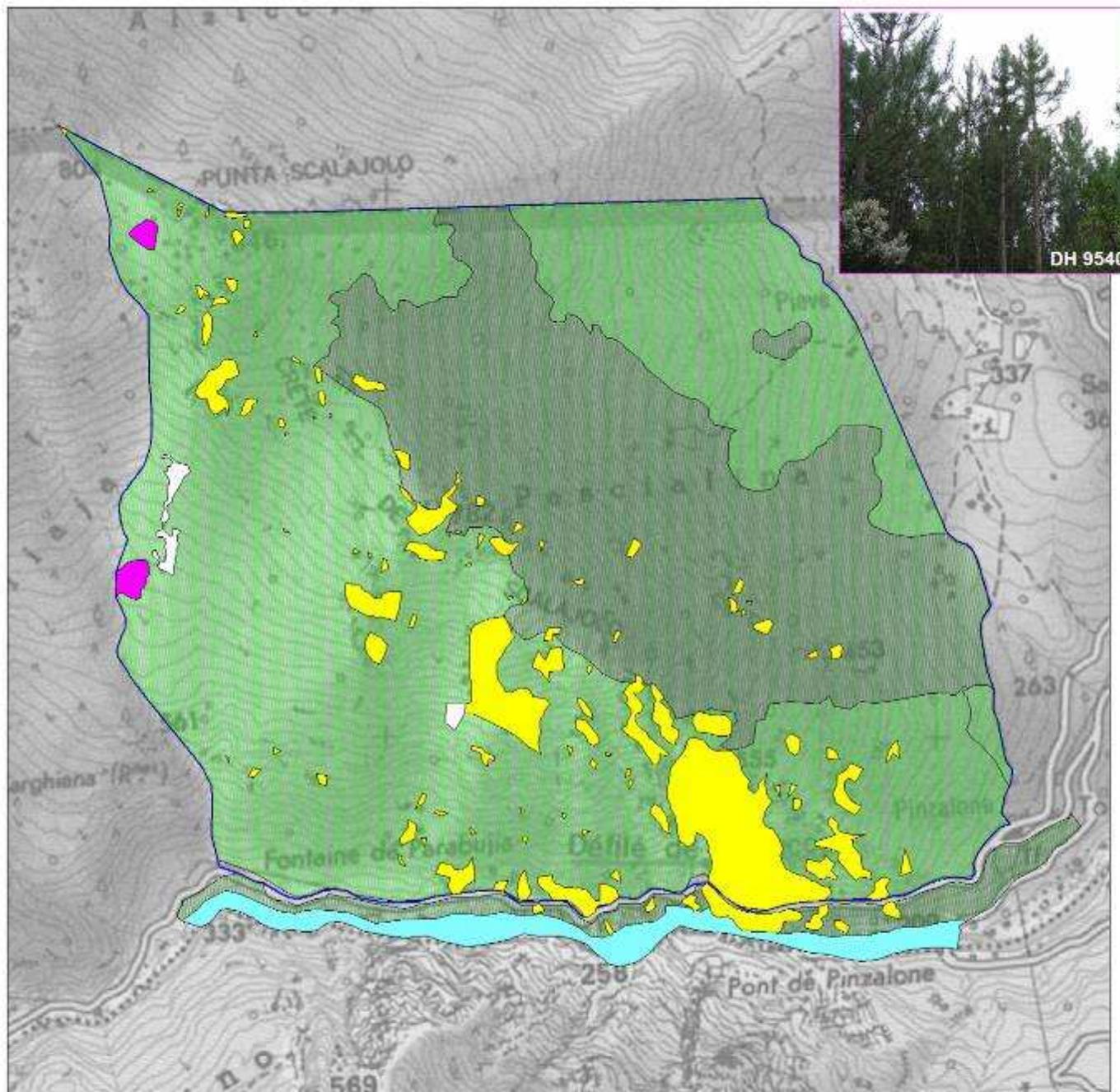
Sources : DIREN Corse, IGN Scan 25 - Cartographie : Biotope, 2007

 Périmètre du site Natura 2000

**Statut des habitats naturels**

-  Habitats au statut indéterminé (Habitats non accessibles)
-  Habitats naturels d'intérêt communautaire
-  Habitats sans statut d'intérêt communautaire





 Périmètre du site Natura 2000

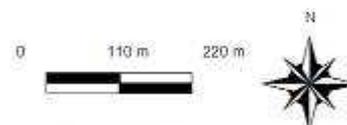
Sources : DIREN Corse, IGN Scan 25 - Cartographie : Biotope, 2007

**Habitats naturels d'intérêt communautaire**

-  DH 8210 - Végétation chasmophytique sur calcaire
-  DH 92A0 - Forêts-galeries à *Salix alba*, *neotrichae*, *Populus alba*
-  DH 9540 - Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques

**Habitats sans statut d'intérêt communautaire**

-  CB 32.112 - Matorral acidiphile de *Quercus ilex*
-  CB 32.311 - Maquis hauts de Méditerranée occidentale
-  CB 61 - Eboulis (Habitats non accessibles)



### **II.2.1. PRESENTATION DES FICHES DE SYNTHÈSE**

Sur la base des synthèses bibliographiques et des observations faites durant les inventaires de terrain, nous avons défini l'habitat type et ses variantes locales.

Pour une meilleure lisibilité, chaque habitat d'intérêt communautaire ou prioritaire est traité sous forme de fiche synthétique comprenant :

- les nomenclatures et typologie de l'habitat considéré ;
- la description générale de l'habitat concerné par Natura 2000 ;
- la localisation de ce dernier en Europe et/ou en France, selon l'information disponible ;
- ses tendances générales d'évolution ;
- sa localisation sur le site étudié ;
- les espèces végétales caractéristiques de l'habitat et de ces différents faciès observés sur les sites ;
- les caractéristiques locales en terme de physionomie de végétation, de typicité, d'état de conservation et d'intérêt patrimonial.

Chaque fiche est également illustrée par une photographie prise sur les sites d'étude et présentant l'habitat, un de ces faciès possible, ou une de ces espèces caractéristiques.

### **II.2.2. LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRIORITAIRES OBSERVES SUR LE SITE**

Les fiches de synthèse sont présentées ci-après.

## PENTE ROCHEUSE AVEC VEGETATION CHASMOPHYTIQUE SUR CALCAIRE

<b>Code NATURA 2000 : 8210.4 &amp; 8210.5</b>	<b>Code CORINE Biotopes : 62.1111</b>
<b>Statut :</b> Habitat naturel d'intérêt communautaire	<b>Typologie:</b> Falaises calcaires ibéro-méditerranéennes
<b>Surface : 12,65 ha</b>	<b>Représentativité : 7 %</b>



Falaise à végétation chasmophytique du Défilé de l'Inzecca

### Description générale de l'habitat

Cet habitat regroupe les communautés se développant dans l'ensemble de la France, de l'étage thermoméditerranéen à l'étage nival sur les rochers et falaises carbonatés. Cet habitat ne prend en compte que les communautés installées au sein d'étroites fissures dans lesquelles se sont formés des fragments de lithosols.

Les replats plus larges à sol plus évolué (type rendzine) et colonisés par des lambeaux de pelouses (formant des guirlandes) ne rentrent pas dans la définition de cet habitat et correspondent à un stade d'évolution ultérieure de la végétation ou à une végétation parallèle sans lien direct avec les habitats chasmophytiques.

La large répartition de cet habitat en France, sa grande amplitude altitudinale et ses expositions variées, entraîne une grande diversité de situations écologiques et de communautés végétales.

### Répartition géographique

Ce type d'habitat est présent sur une large majorité de la France continentale. La Corse reposant sur un socle géologique largement siliceux, l'habitat est donc plus rare et localisé.

### Évolution naturelle habituellement constatée

Cet habitat se développant dans un environnement contraignant (substrat rocheux, sol rare, sécheresse), il est normalement stable dans le temps car les plantes arbustives ne peuvent le coloniser aisément.

### Localisation sur le site

Cet habitat se développe logiquement sur tous les affleurements rocheux, plus ou moins carbonatés, du site. Il occupe donc les falaises et les rochers du Défilé de l'Inzecca, depuis le fond de la vallée du Fium'Orbu jusqu'aux points hauts du site, à près de 850 m.

### Espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site

*Asplenium onopteris*

*Asplenium trichomanes*

***Brassica insularis* (protection nationale)**

*Ceterach officinarum*  
*Melica minuta*  
*Notholaena marantae*  
*Parietaria judaica*  
*Phagnalon saxatile*  
*Polypodium cambricum*  
*Sedum album*  
*Sedum dasyphyllum*  
*Stachys glutinosa*  
***Teucrium massiliense (protection nationale)***  
*Umbilicus rupestris*

## Caractéristiques de l'habitat sur le site

### Conditions stationnelles :

Substrat rocheux carbonaté en position ensoleillée, à l'étage mésoméditerranéen. Sol rare et peu évolué s'accumulant dans les fissures de la roche. Surtout en versant sud avec une sécheresse estivale sélectionnant une flore adaptée.

### Physionomie :

L'habitat est composé d'une végétation très éparse qui colonise les anfractuosités des falaises et les vives rocheuses. Cette végétation est basse et principalement constituée d'espèces herbacées annuelles ou vivaces, auxquelles se mêlent çà et là quelques arbrisseaux (*Teucrium marum*, *Phillyrea angustifolia*, *Ficus carica*), voire d'arbustes issus des maquis alentours (Bruyère, Arbousier, Chêne vert). On note la présence de fougère et de nombreuses plantes grasses (Orpins et Nombri de Vénus) capables de résister à la sécheresse.

Sur le site, l'habitat appartient à l'alliance de l'*Asplenion glandulosi* (Classe des *Asplenieta trichomanis*), qui représente les communautés calcicoles thermo à mésoméditerranéennes des parois rocheuses. La présence du Chou insulaire permet en outre de l'inclure dans l'association du ***Ruto divaricatae-Brassicetum insularis*** (Gamisans, 1991). Cependant, il faut signaler que de nombreuses espèces typiques de ce groupement sont absentes sur le site étudié.

### Typicité - Représentativité :

La typicité est bonne à moyenne du fait des conditions écologiques observées et de la nature du cortège floristique qui est par endroit pénétré par des espèces plus silicicoles.

La représentativité de l'habitat est très bonne puisqu'il incarne le principal habitat justifiant la désignation du site, et ce même s'il ne représente que 7 % de la surface de ce dernier, qui reste largement recouvert de maquis.

### Intérêt patrimonial :

Bien que les principales espèces constitutives de l'habitat ne présentent pas de valeur patrimoniale particulière du fait de leur ubiquité sur les milieux rocheux de l'île, cette végétation se révèle intéressante par sa présence sur substrat carbonaté. Toutefois, l'habitat incarne un milieu d'accueil privilégié du Chou insulaire (*Brassica insularis*), plante protégée au niveau national et d'intérêt communautaire qui justifie aussi la désignation du site Défilé de l'Inzecca au réseau Natura 2000.

### État de conservation - Évolution naturelle :

Bon état de conservation observé et pas de tendance particulière constatée sur le site.

## FORETS-GALERIE A *SALIX ALBA*, *NEOTRICHAE* ET *POPULUS ALBA*

<b>Code NATURA 2000 : 92A0-4</b>	<b>Code CORINE Biotopes : 44.531</b>
<b>Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire</b>	<b>Typologie : Galeries d'Aulnes collinéennes corses</b>
<b>Surface : 5,2 ha</b>	<b>Représentativité : Hors site</b>



Ripisylve à Aulne glutineux du Fium'Orbu

### Description générale de l'habitat

Cet habitat concerne les forêts riveraines méditerranéennes, dominées par les saules, les peupliers ou des essences apparentées. Elles occupent le lit majeur des cours d'eau, soumis à des crues régulières et recouvert d'alluvions récentes.

Ces forêts d'intérêt communautaire regroupent des forêts à bois tendre (saulaie, peupleraie) et des forêts à bois dur.

### Répartition géographique

Forêts méditerranéennes et centro-eurasiennes.

L'habitat générique s'étant en France sur l'ensemble de la zone méditerranéenne

### Évolution naturelle habituellement constatée

Ce faciès à Aulne des cours d'eau à régime torrentiel semble stable dans le temps.

### Localisation sur le site

**Habitat mis en évidence sur le cours du Fium'Orbu, en limite extérieure du site.**

### Espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site

Alnus glutinosa

Fraxinus angustifolia  
Populus nigra  
Salix fragilis  
Ficus carica  
Rubus ulmifolius  
Salix caprea  
Smilax aspera  
Hypericum hircinum  
Cardamine impatiens  
Carex pendula  
Cyclamen repandum  
Dittrichia viscosa  
Helleborus lividus Aiton subsp. corsicus  
Osmunda regalis  
Pteridium aquilinum  
Saponaria officinalis

## Caractéristiques de l'habitat sur le site

### **Conditions stationnelles :**

Rives rocheuses du torrent Fium'Orbu

### **Physionomie :**

Il s'agit d'une ripisylve étroite s'étirant de manière discontinue sur les rives du cours d'eau et rapidement bordée par les pentes abruptes du défilé de l'Inzecca. L'Aulne glutineux, le Peuplier noir et les saules sont les essences dominantes de la strate arborée qui n'atteint en moyenne que 8 m de hauteur. Les strates inférieures sont marquées par des espèces issues des maquis (Pistacia, smilax) ou des fourrés mésophiles (Pteridium, Rubus).

Ce fin boisement doit être rattaché à la classe des Querco-Fagetea et à la sous-alliance de Hyperico hircini-Alnenion glutinosae qui caractérise le sous-type 92A0-4 de l'habitat.

### **Typicité - Représentativité :**

Typicité bonne. L'habitat est localisé hors du site Défilé de l'Inzecca, l'estimation de sa représentativité est donc sans objet.

### **Intérêt patrimonial :**

Habitat endémique de la Corse, accueillant un certain nombre de plantes également endémiques.

### **État de conservation - Évolution naturelle :**

Bon état de conservation et pas d'évolution particulière à signaler, les altérations naturelles de la végétation liées aux crues, ainsi que les effets du barrage (lâchers) maintiennent un état stable.

## PEUPELEMENTS MESOMEDITERRANEEEN DE PINS MARITIMES DE CORSE

<b>Code NATURA 2000 : 9540-1.5</b>	<b>Code CORINE Biotopes : 42.824</b>
<b>Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire</b>	<b>Typologie : Forêts corses de pins mésogéens</b>
<b>Surface : 0,52 ha</b>	<b>Représentativité : 0,3%</b>

### Description générale de l'habitat

Peuplements de pins maritimes de l'étage mésoméditerranéen en Corse, installés sur des maquis et leur flore ordinaire.

### Répartition géographique

Sur l'étage mésoméditerranéen en Corse, cet habitat est assez répandu, avec souvent des peuplements étendus.

### Évolution naturelle habituellement constatée

Type d'habitat de recolonisation après destruction de milieu (forestiers ou maquis), souvent par incendies. Cet habitat a tendance à se développer, du fait des incendies et/ou de la colonisation de milieux par du maquis. Cet habitat est régulièrement détruit par des incendies qui sont aussi la condition de son apparition.

### Localisation sur le site

Habitat relictuel sur 2 micro-zones en bordure ouest et nord-ouest du site.

### Espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site

Pinus pinaster  
Arbutus unedo  
Erica arborea  
Cistus sp.

### Caractéristiques de l'habitat sur le site

**Conditions stationnelles :**

Micro-zones au cœur du maquis

**Physionomie :**

Il s'agit de 2 petites zones boisées de très petite taille, entourées de maquis, présentant des pins maritimes assez peu denses.

**Typicité - Représentativité :**

Typicité mauvaise car ces habitats sont souvent étendus, alors qu'ici ils sont très réduits. Sa représentativité est très faible sur le site (moins de 1%).

**Intérêt patrimonial :**

Habitat typique de la Corse et bien représenté sur l'île, accueillant un certain nombre de plantes ordinaires des maquis.

**État de conservation - Évolution naturelle :**

Au vu de la faible étendue de l'habitat, son état de conservation est mauvais. Il est difficile d'évaluer son évolution, mais les peuplements semblent insuffisants pour une régénération naturelle du pin maritime et donc de l'habitat. Seuls des événements comme des incendies pourraient permettre une évolution favorable sur le site.

### II.2.3. LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRIORITAIRES NON OBSERVES SUR LE SITE

Le Formulaire Standard de Données (FSD), établissant la liste des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire et prioritaires justifiant la désignation du site FR9400597 – Défilé de l'Inzecca, mentionne également la présence sur le site de **Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux** (DH 4090).

Les inventaires de 2007 n'ont pas permis de mettre en évidence cet habitat. En effet, les landes ou maquis bas rencontrés sur le site ne sont pas constitués des espèces indicatrices des landes d'intérêt communautaire possible sur le site, à savoir selon les cahiers d'habitats : les fruticées supraméditerranéennes de Corse (4090.7) et les fruticées montagnardes de Corse (4090.8). Il est possible que nous soyons passés à côté vue la difficulté d'accès sur les parties hautes du site, mais il est également possible que cet habitat de landes basses ait eu une évolution dynamique progressive vers un maquis à Bruyère arborescente et Arbousier qui, lui, abonde sur le site.

En l'absence de preuve de sa présence, **nous considérons l'habitat Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux** (DH 4090) **absent du site** FR9400597 – Défilé de l'Inzecca.

## II.3. DESCRIPTION DES AUTRES HABITATS NATURELS

Le seul habitat d'intérêt communautaire présent sur le site Natura 2000 couvre 7% de sa superficie. Le reste du site est occupé par d'autres types d'habitats, et principalement des milieux buissonnants (matorral et maquis) qui recouvrent 90% du site. Ces milieux, qui sont des formations végétales proches, en transitions l'une vers l'autre, sont des habitats devant des milieux forestiers (ou les suivant parfois). Ce sont des milieux assez typiques de la Corse et sont très bien représentés sur l'île. Ils semblent en bon état de conservation, leur dynamique naturelle n'étant pas entravée par l'action de l'homme. Le principal facteur influant leur évolution et leur conservation sur l'île est le feu et les incendies.

#### ➤ **Matorral acidiphile de *Quercus ilex* (code CORINE BIOTOPE 32.112)**

Cet habitat couvre 30% de la surface du site, sur sa partie sommitale, en exposition est. Ce milieu est formé de buissons et fruticées xérophylls méditerranéens sempervirents. Situés sur des sols à tendance siliceuse, ces habitats sont généralement des formations pré ou postforestières, ou en transition entre le maquis et les forêts, caractérisées par une strate buissonnante dense et basse. On y trouve bien représentés la Bruyère arborescente (*Erica arborea*) et l'arbousier (*Arbutus unedo*), ainsi que le Chêne vert (*Quercus ilex*).

➤ **Maquis hauts de Méditerranée occidentale (code CORINE BIOTOPE 32.311)**

Ce maquis silicicole, formé d'arbustes hauts est un faciès de dégradation de forêts sempervirentes de chênes. Il couvre la majorité du site (60%) et est présent un peu partout. On y retrouve un cortège comparable à l'habitat précédent (arbusier, chênes, bruyère), ainsi que des filaires (*Phyllirea sp.*), et du genévrier (*Juniperus oxycedrus*).

➤ **Eboulis (code CORINE BIOTOPE 61)**

Cet habitat, très peu représenté sur le site (0,3% de sa superficie), est constitué de pierres et blocs instables, et est peu végétalisé. Sa difficulté d'accès n'a pas permis de détailler plus cet habitat sur le site.

## II.4. SYNTHÈSE SUR LES HABITATS NATURELS OBSERVÉS SUR LE SITE

Cette courte synthèse fait le bilan chiffré sur la présence des 6 habitats inventoriés sur le site Défilé de l'Inzecca.

TABLEAU 2 : HABITATS NATURELS DU SITE					
Surface totale du site				181 ha	
Intitulé de l'habitat naturel	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	Statut	Surface (en ha)	Représentativité (en %)
Matorral acidiphile de <i>Quercus ilex</i>	32.112	-	-	54,38	30 %
Maquis hauts de Méditerranée occidentale	32.311	-	-	112,30	60 %
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> , <i>neotrichae</i> , <i>Populus alba</i>	44.531	92AO	Intérêt communautaire	5,2	-
Eboulis	61	-	?	0,56	0,3 %
Végétation chasmophytique sur calcaire	62.1111	8210	Intérêt communautaire	12,65	7 %
Peuplements mésoméditerranéen de pins maritimes de Corse	42.824	9540-1.4	Intérêt communautaire	0,52	0,3 %

La ligne en gris met en avant un habitat naturel non présent dans le site, mais à sa marge extérieure

## III. LE CHOU INSULAIRE (*BRASSICA INSULARIS*), ESPECE VEGETALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE (1496)

Outre des habitats d'intérêt communautaire, le site FR9400597 – Défilé de l'Inzecca abrite trois espèces d'égal intérêt dont une espèce végétale, le Chou insulaire.

### III.1. DESCRIPTION DE L'ESPECE

#### ➤ **Fiche d'identité**

Embranchement	Angiospermes
Groupe	Dicotylédones
Famille	Brassicacées
Nom scientifique	<i>Brassica insularis</i> Moris
Nom vernaculaire français	Chou insulaire, Chou de Corse
Nom corse	Cherbusgiu

#### ➤ **Statuts**

##### ✓ Statut de protection :

- Espèce de l'annexe I de la Convention de Berne du 19.09.1979 ;
- Espèce des annexes II et IV de la Directive Habitats, Faune, Flore du 21.05.1992 (code 1496) ;
- Espèce de l'annexe I de l'arrêté du 20.01.1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national.

**L'espèce est donc strictement protégée par la loi**

##### ✓ Statut U.I.C.N. :

Espèce considérée comme vulnérable en France et dans le monde.

#### ➤ **Description morphologique**

Plante à tige ligneuse à la base portant des feuilles glabres, charnues et glauques. Ces feuilles sont ovales à oblongues. Les feuilles inférieures sont pétiolées et peuvent porter à leur base un ou deux petits lobes. Les feuilles des tiges sont quant à elles sessiles ou pétiolées.

Les fleurs sont grandes, odorantes et portent des pétales blancs, crèmes ou jaunes. La population du Défilé de l'Inzecca est caractérisée par des fleurs à pétales blancs.

Elles donnent naissance à des fruits cylindriques et allongés (siliques) mesurant 3 à 7 cm, dont les valves sont carénées. Ces siliques sont terminées par un bec et contiennent plusieurs graines lisses et brunes.



*Brassica insularis* (Biotope – Ardiet, 2007)



*Brassica insularis* (Biotope – Ardiet, 2007)

De manière plus triviale, le Chou insulaire ressemble à un colza à fleurs blanches. Six variétés ont été décrites pour cette espèce, dont cinq sont présentes en Corse : var. **insularis**, var. **ayliesii** Litard. & Simon, var. **angustifolia** Widler & Bocquet, var. **aquellae** Widler & Bocquet et var. **latiloba** Schulz. Jeanmonod & Gamisans (2007) ne semblent pas retenir ces variétés.

### III.2. BIOLOGIE & EXIGENCES ECOLOGIQUES

Il s'agit d'un chaméphyte suffrutescent, donc d'une plante vivace qui garde ses feuilles en hiver. Sa durée de vie oscille entre 3 et 5 années.

Ses fleurs s'épanouissent en avril-mai et sont pollinisées par les insectes. Les fruits se développent en juin-juillet.

Le chou insulaire est une plante héliophile et thermophile qui préfère les habitats rocheux de l'étage mésoméditerranéen. On le trouve donc dans des anfractuosités sur les falaises calcaires, les vires terreuses, les barres schisteuses et dans les éboulis de serpentines.

### III.3. DISTRIBUTION

#### ➤ Aire de répartition

Malgré son nom, le Chou insulaire n'est pas une plante endémique de Corse. Il s'agit en effet d'une plante du bassin méditerranéen (espèce sténoméditerranéenne), qui se limite

à la portion occidentale de ce dernier. On le trouve ainsi en Corse, en Sardaigne, en Sicile (île de Pantelleria), en Algérie et en Tunisie.

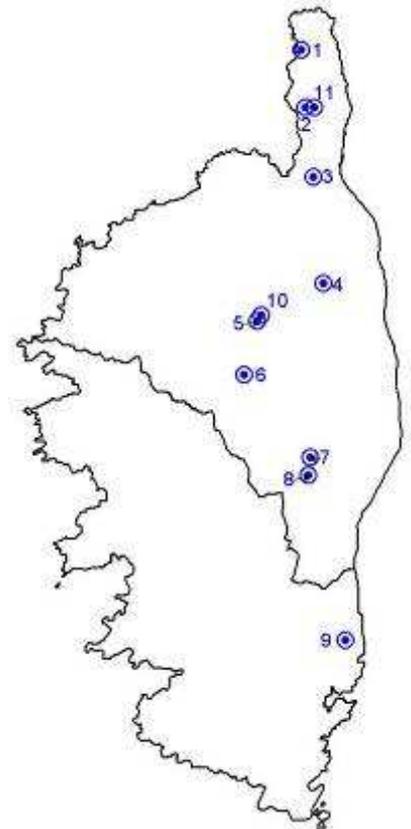
➤ **Distribution en Corse**

Sur l'île, une dizaine de stations sont connues, essentiellement à l'intérieur des terres :

1. Alisu (Morsiglia) ;
2. Rivière d'Olcani - Punta di Sellola (Olcani) ;
3. Teghime (Poggio-d'Oletta ?) ;
4. Casabianca ;
5. Falaises de Caporalino, Monte a Supietra , Ravin de Caracuto (Omessa) ;
6. Punta Corbajola (Corte) ;
7. Défilé de l'Inzecca (Ghisoni) ;
- 8.
9. Poggio-di-Nazza ;
10. Punta di Calcina (Conca).

Il vient également d'être découvert récemment par le Conservatoire botanique de Corse aux abords du ruisseau de Stretto (10. commune d'Omessa) et dans le canyon de San Giovanni (11. commune d'Olcani) (*Candollea* 62, à paraître).

En Corse, le Chou insulaire participe à la justification de 5 sites Natura 2000.



➤ **Localisation sur le site Défilé de l'Inzecca**

Sur le site, l'espèce se trouve sur les falaises et blocs rocheux, de part et d'autre de la route D344, sur la commune de Ghisoni. Un peu **plus de 400 individus** (rosettes ou plantes en fleurs) ont été dénombrés lors des inventaires 2007. Elle a également été observée en moins grande quantité sur les falaises de la rive droite du Fium'Orbu, sur la commune de Lugo-di-Nazza. Cependant, elle reste cantonnée dans le défilé et n'a pas été observée sur les rochers qui dominent le site à plus de 700 m d'altitude.

### III.4. MENACES GENERALES ET SPECIFIQUES AU SITE

Les menaces connues pour cette espèce sont de deux ordres :

- le pâturage, car le bétail consomme la plante. Si l'accès aux zones rocheuses escarpées reste délicat, les caprins semblent pouvoir y accéder.
- La pression humaine sur ses habitats de prédilection (falaises). Cette problématique se pose essentiellement pour la pratique de l'escalade : équipement et entretien des voies d'ascension qui peuvent altérer les populations de chou.

Sur le site Défilé de l'Inzecca, aucune menace forte n'a été identifiée, ni le pâturage, ni l'escalade. Il est toujours possible de s'interroger sur les effets éventuels de l'entretien

de la route par les services de l'équipement. Toutefois, ceux-ci, s'ils existent, sont mineurs si l'on considère la présence actuelle du chou à proximité de la route et sur les ouvrages de soutènement.

### III.5. DESCRIPTION DE L'HABITAT DU CHOU INSULAIRE

L'habitat du chou insulaire est principalement constitué par les falaises du site qui sont identifiées en tant qu'habitat naturel d'intérêt communautaire **Végétation des pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (DH 8210)**, détaillé au chapitre précédent :

	Description typologique	
	Intitulé CORINE Biotope Falaises calcaires ibéro-méditerranéennes	
	Code CORINE Biotope	62.1111
	Code Natura 2000	8210.5
	Données phytosociologiques (selon Bardat <i>et al.</i> , 2004)	
	Classe	<i>Asplenietea trichomanis</i>
	Ordre	<i>Asplenietalia glandulosi</i>
	Alliance	<i>Asplenion glandulosi</i>
	Association	<i>Ruto-Brassicetum ?</i>

Toutefois, il semble pouvoir également s'implanter sur les ouvrages de soutènement de la route D344 (voir photo), pourvu que les matériaux employés présentent les qualités physico-chimiques qu'il recherche (roche d'origine locale).

### III.6. ETAT DE CONSERVATION DU CHOU INSULAIRE ET DE SON HABITAT

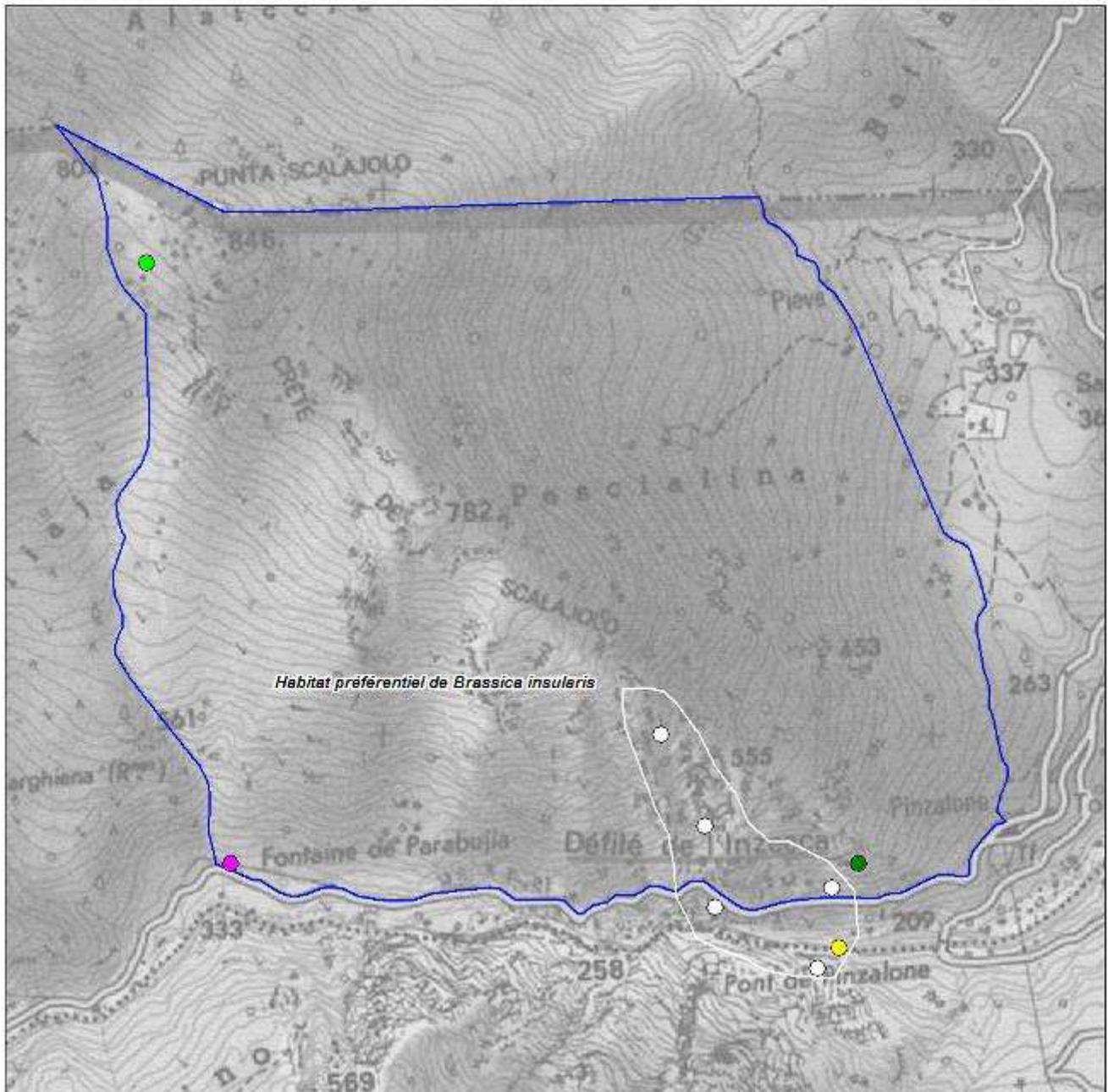
Sur le site Défilé de l'Inzecca, la population de Chou insulaire est importante avec au minimum 400 individus observés en 2007. Cette population semble dynamique si l'on considère son abondante floraison et le repérage de nombreuses rosettes de jeunes plantes. En outre, elle n'est pas menacée par le surpâturage ou l'escalade. De même les falaises du défilé qui constituent son habitat de prédilection sont actuellement préservées de toute altération.

**En conséquence, l'état de conservation de la population de Chou insulaire et de son habitat est très bon dans le Défilé de l'Inzecca.**

## IV. AUTRES ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES

Lors de nos prospections, plusieurs autres espèces patrimoniales ont été identifiées sur ou à proximité directe du site Natura 2000 (cf. carte ci-après) et sont présentées dans le tableau ci-après.

<b>TABLEAU 3 : ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES OBSERVEES SUR OU A PROXIMITE DU SITE NATURA 2000</b>			
<b>Nom</b>	<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Statut</b>	<b>Localisation</b>
<b><i>Brassica insularis</i> Moris</b>	Chou insulaire	Protection nationale, annexe II de la directive habitat, endémique corso-sarde, peu fréquent en Corse	Falaises
<b><i>Charybdis maritima</i> (L.) Speta</b>	Scille de mer	Protection nationale, peu fréquent en Corse	A l'est du site, en aval de la station de suivi du Chou insulaire, au-dessus de la route
<b><i>Euphorbia gayi</i> Salis</b>	Euphorbe de Gay	Endémique Corse-Espagne, peu fréquent en Corse	En-dessous et à l'ouest de la Punta Scalajolo
<b><i>Cardamine graeca</i> L.</b>	Cardamine grecque	Absente de France continentale, localisée en Corse à des zones géographiques restreintes	Sur les rives du Fium'Orbu, en amont du pont de Pinzalone
<b><i>Teucrium massiliense</i> L.</b>	Germandrée de Marseille	Protection nationale, peu fréquente en Corse	Le long de la route, à l'extrémité aval du site

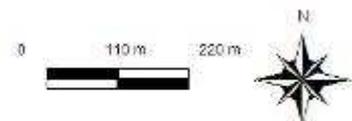


Sources : DIREN Corse, IGN Scan 25 - Cartographie : Biotope, 2007

 Périmètre du site Natura 2000

**Flore protégée & remarquable**

-  *Brassica insularis* Moris - Prot. Nat.
-  *Charybdis maritima* (L.) Speta - Prot. Nat.
-  *Euphorbia gayi* Salis - Endémique
-  *Cardamine graeca* L. - Endémique
-  *Teucrium massiliense* L. - Prot. Nat.



*Brassica insularis*



*Charybdis maritima*



*Euphorbia gayi*



*Cardamine graeca*



*Teucrium massiliense*

Il est également à noter que des données du Conservatoire botanique de Corse, complétées par des observations de terrain, montrent la présence de deux espèces particulièrement patrimoniales en aval du site Natura 2000 :

- La Lunetière de Rotgès (*Biscutella rotgesii* Foucaud), endémique Corse, protégée et classée en danger critique d'extinction par l'UICN. Seules quelques stations existent, présentant quelques centaines d'individus, présentes sur les bords de routes, menacées par les aménagements routiers, l'urbanisation et les incendies ;
- Le Sénéçon serpentinicole (*Senecio serpentinicola* Jeanm.), décrit en 2003, endémique de Corse, rare, inféodé à un substrat de serpentine, lui aussi présent sur les bords de route et menacé par les aménagements routiers.



Situation du site Natura 2000 "Défilé de l'Inzecca"

Echelle : 1/45 000  
 Source : IGN Océan2 - Cartographie : Elibra SA



Sénéçon serpentinicole (Biotope – LA, 2007)



Lunetière de Rotgès (Biotope – LA, 2007)

## V. LA FAUNE

### V.1. MAMMIFERES

Le formulaire standard des données du site précise la présence de chauves-souris sur le site. Aucun autre groupe de mammifère présentant une patrimonialité particulière n'a été identifié sur le site. Cette étude s'est donc plus particulièrement focalisée sur les chiroptères.

L'objectif principal de cette étude pour le volet chiroptères consiste à la prise en compte effective des chauves-souris, notamment des espèces inscrites aux annexes II et IV de la Directive Habitats 92/43/CEE ainsi qu'à leurs habitats (territoires de chasse et gîtes) dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs et ce, afin de veiller à leur conservation durable. Dans le cadre du projet d'élaboration du Document d'Objectifs Natura 2000 « Défilé de l'Inzecca », le Groupe Chiroptères Corse (GCC) a été sollicité afin de réaliser un diagnostic de l'intérêt chiroptérologique de la zone Natura 2000.

#### V.1.1. ETAT DES CONNAISSANCES SUR LES CHIROPTERES PRESENTS SUR LE SITE D'ETUDE

Les prospections de gîtes ou de zones de chasse/transit intéressent l'ensemble de la zone d'étude et sa proche périphérie. Sur la zone Natura 2000 *stricto sensu*, aucune observation remarquable de chauves-souris n'a été réalisée. Cependant, la présence de belles et imposantes parois sur la partie sud du site est susceptible d'offrir de petites cavités naturelles (fissures, tafoni, écailles, ...) propices à l'installation de colonies de chauves-souris ; la difficulté de prospections de ce type de milieu a limité nos recherches. En périphérie de la zone Natura 2000 actuelle, les prospections réalisées par le GCC ont permis d'inventorier 10 espèces de chauves-souris dont 4 inscrites aux annexes II et IV de la Directive Habitats 92/43/CEE (tab. Ci-après).

TABLEAU 4 : ESPECES DE CHIROPTERES SUR ET A PROXIMITE DU SITE				
Nom latin	Nom français	Gîte	Zone de chasse/transit	Statut N2000
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	x		II et IV
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	x	x	IV
<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	x	x	II et IV
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches		x	IV
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	x		II et IV
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune		x	IV

**TABLEAU 4 : ESPECES DE CHIROPTERES SUR ET A PROXIMITE DU SITE**

Nom latin	Nom français	Gîte	Zone de chasse/transit	Statut N2000
<i>Pipistrellus pipistrellus/ pygmaeus</i>	Pipistrelle commune/ soprano	x	x	IV
<i>Miniopterus schreibersi</i>	Minioptère de Schreibers	x		II et IV
<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Grande noctule*		x	IV
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni**		x	IV

\*: espèce contactée par suivi télémétrique - \*\*: espèce contactée par ses cris audibles émis lors de ses déplacements

#### V.1.1.1. Les zones de chasse/transit

Au cours des prospections nocturnes réalisées à l'aide de filet et par écoute d'ultrasons, 5 sites de chasse/transit ont été localisés en périphérie du site Natura 2000 *stricto sensu* concernant 7 espèces de chauves-souris.

La plupart des sites d'activité nocturne identifiés au cours de nos prospections correspondent à des zones situées sur le fleuve Fium'orbu. Ce fait est à mettre en relation étroite avec le choix des sites retenus lors de nos séances de captures à l'aide de filets, induisant un biais évident dans l'interprétation de nos résultats.

Cependant, la configuration topographique du site (gorges encaissées) contraint la majorité des espèces de chauves-souris à fréquenter la strette, véritable couloir aérien, notamment lors d'un éventuel transit vers la plaine.

En l'état actuel de nos connaissances, seuls *Myotis daubentoni* et *Myotis capaccinii* (tous deux contactés en chasse sur le fleuve) concentrent leur activité de chasse sur des plans d'eau calmes du défilé du Fium'orbu (vasques et retenues de Sampolo ou de Trevadine).

Le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*), présent en grand nombre dans une galerie du barrage de Sampolo, mais également la Grande noctule (*Nyctalus lasiopterus*), exploiteraient le défilé essentiellement lors de leur transit nocturne vers certains de leurs sites de chasse situés sur la plaine (étangs lagunaires, zones humides et boisements littoraux) (GCC, 2006b ; GCC, 2007a).

Pour l'ensemble des autres espèces, les sites de chasse privilégiés demeurent actuellement inconnus et difficiles à apprécier par extrapolation des résultats obtenus ailleurs en Europe ou en France continentale compte tenu notamment des spécificités insulaires (topographiques, comportementales, ...) (annexe B).

Au cours de nos prospections, il apparaît que, même si le fleuve Fium'orbu est une composante importante du domaine vital de nombreuses espèces de chauves-souris présentes sur le site, ce sont les gorges dans leur ensemble qui offrent un intérêt indéniable pour l'activité nocturne des chauves-souris.

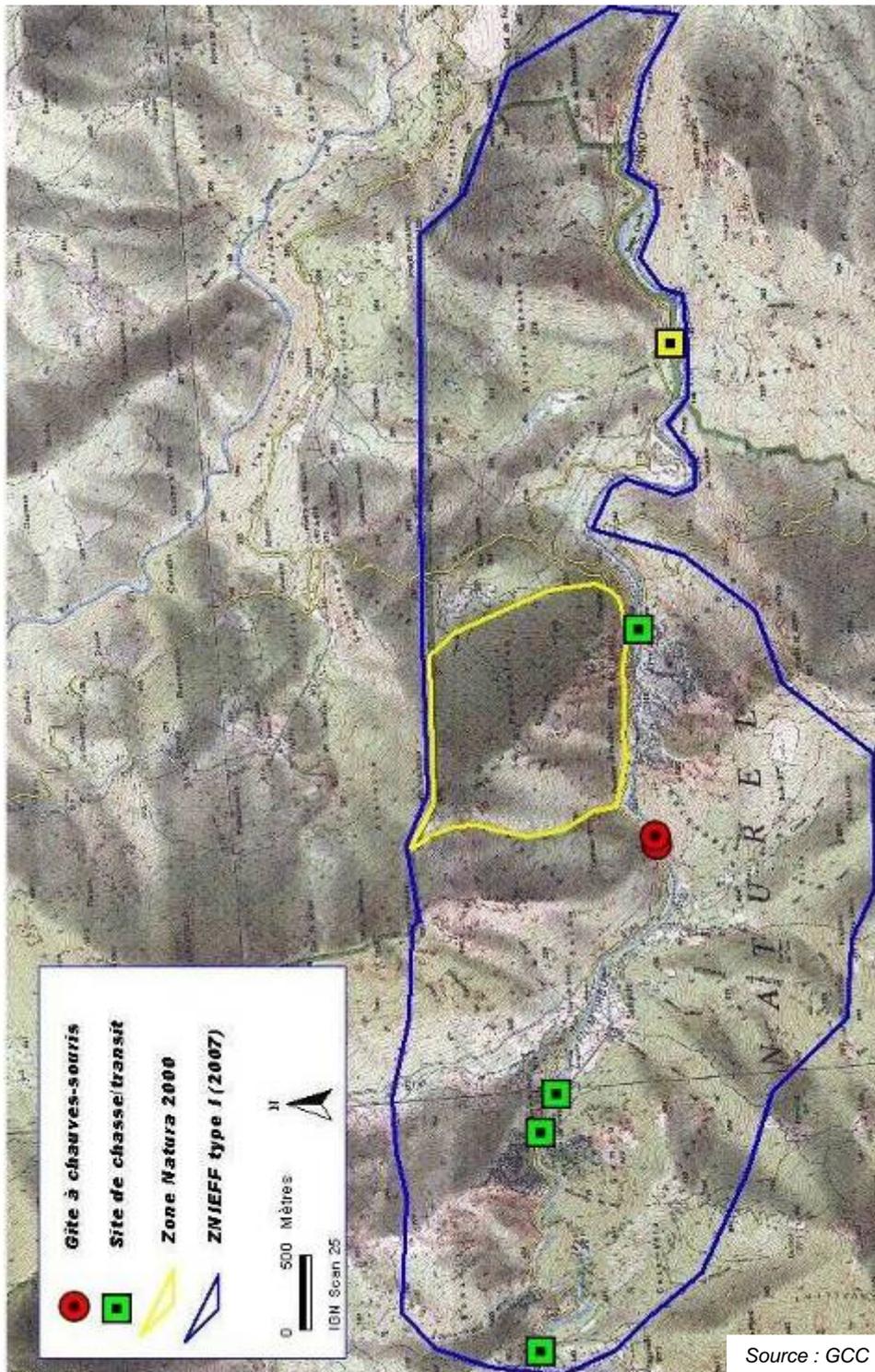
Le cortège des espèces rencontrées sur la zone étudiée du défilé de l'Inzecca ainsi que leurs effectifs demeurent globalement conformes à ce que l'on peut observer en Corse à cet étage et pour ce type de milieux. Le Murin de Daubenton, *Myotis daubentoni*, est l'espèce la plus fréquemment rencontrée sur le site lors de nos captures.

Il est à noter également la présence régulière sur le site de la Grande noctule, *Nyctalus lasiopterus*, une des espèces les plus rares d'Europe, observée, grâce à un important suivi télémétrique, en transit nocturne au-dessus des strette de l'Inzecca. Une population

sédentaire de cette espèce est connue sur la forêt territoriale de Rospa Sorba, située à moins de 8 km du site Natura 2000 (GCC, 2007a).

Menaces sur les zones de chasse/transit fréquentées par les chiroptères sur le site du défilé de l'Inzecca et sa proche périphérie

En l'état actuel de nos connaissances, les principales menaces recensées sur les sites de chasse/transit fréquentés par les chiroptères présents en périphérie de la zone Natura 2000 restent d'ordres très génériques : incendies, pollution ou modification importante du régime des cours d'eau, installation de structures générant des obstacles de vol, ... .



Source : GCC

### V.1.1.2. Les gîtes

Au cours des prospections diurnes réalisées par le GCC, seuls 2 gîtes fréquentés par 6 espèces de chauves-souris ont été inventoriés en proche périphérie du site.

Ces 2 gîtes correspondent à des ouvrages du barrage de la retenue de Sampolo :

- la corniche du barrage ; fréquentée par une colonie d'environ 50 individus de Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), (indice de reproduction non observée à ce jour),
- la galerie technique du barrage ; gîte majeur à chauves-souris en Corse fréquenté par 5 espèces rassemblant chaque année plus de 3000 individus.

Sur le site Natura 2000 *stricto-sensu*, aucun gîte à chiroptères n'a été inventorié à ce jour. Cependant, la présence en proche périphérie de la galerie du barrage, gîte majeur à chauves-souris d'importance nationale constitue un événement majeur. Parmi les 5 espèces fréquentant ce gîte, 2 s'y rassemblent chaque année avec des effectifs notables : le Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*), espèce typiquement méditerranéenne, s'y reproduit (4 autres gîtes de reproduction connus en Corse seulement) ; les effectifs avoisinent la centaine d'individus.

Le Minoptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*), espèce troglophile, observé toute l'année excepté en hiver (fait étonnant : aucune reproduction observée à ce jour, malgré la présence d'un essaim important en période estivale de mise-bas... !?) ; les effectifs peuvent atteindre 3000 individus.

#### ➤ **Menace sur les gîtes présents sur le site**

En l'état actuel de nos connaissances, la principale menace porte sur le gîte correspondant à la galerie de Sampolo. Actuellement, aucune protection réglementaire, ni même physique, n'est effective sur ce gîte majeur, rendant la colonie vulnérable à toute atteinte irréversible d'origine anthropique (dérangements excessifs, destruction volontaire, fermeture inappropriée de la galerie, ...). A l'issue des prospections réalisées par le GCC en 2001 sur l'ensemble des ouvrages hydro-electriques de Corse, en accord avec EDF, le GCC avait mentionné dans le compte-rendu de visites, adressé à EDF, l'intérêt de la préservation de ce gîte majeur, notamment par le biais d'une convention de gestion. Ce projet n'a pas abouti à ce jour ; il conviendrait de le prévoir lors de l'élaboration des fiches-action à mener dans le cadre du site Natura 2000 (GCC, 2001b).

#### ➤ **Protection et programme de conservation intéressant les gîtes situés en périphérie du site Natura 2000**

Dans le cadre du Programme Régional de Conservation des Chiroptères 2006-2008, le GCC procède à la mise en place de mesures de conservation adaptées aux gîtes fréquentés par certaines espèces de chauves-souris. Ces mesures visent à définir des modalités de gestion et de suivi du gîte à travers une convention passée entre le propriétaire du gîte et le GCC. Cette procédure correspond pleinement à celle susceptible

d'être engagée sur le gîte de la galerie de Sampolo entre le GCC et la direction régionale d'EDF.

De même, le Programme Régional de Conservation des Chiroptères 2006-2008 prévoit la réalisation d'un suivi et d'une surveillance de gîtes considérés comme majeurs en Corse. Le gîte de la galerie de Sampolo est concerné par ce volet.

### **V.1.2. SYNTHÈSE SUR LES CHIROPTERES**

La zone Natura 2000 « défilé de l'Inzecca », dans son contour actuel, n'offre aucun intérêt chiroptérologique avéré. Cependant, au regard des observations remarquables réalisées en proche périphérie, il serait souhaitable de procéder à une extension du zonage Natura 2000 actuel, notamment sur la partie amont du Fium'orbu, incluant ainsi le gîte majeur de la galerie technique du barrage de Sampolo ainsi que les sites de chasse ou de transit attenants.

En 2007, un zonage cohérent concernant le défilé de l'Inzecca a été proposé lors de la révision de l'inventaire national ZNIEFF pour la Corse, coordonnée par la DIREN Corse. Cette proposition a été validée par le CSRPN le 14 mars 2007. Dans un souci d'harmonisation, il conviendrait de s'en référer lors de la révision du contour de la zone Natura 2000 (GCC, 2007b).

## **V.2. REPTILES**

Les habitats rocheux du site sont favorables à ce groupe, et la présence de Phyllodactyle d'Europe (*Euleptes europaea*) est mentionnée dans les ouvrages (Atlas des batraciens et reptiles de Corse). Cette espèce, protégée en France et présente sur les îles et ilots de la mer tyrrhénienne, est inscrite à l'annexe 2 de la directive Habitats. Il a notamment été observé sur le défilé de l'Inzecca en 1989 (M. Delaugerre), et bien qu'il n'ait pas été prospecté dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, sa présence est très probable sur le site Natura 2000, du fait de sa présence avérée antérieure et de la présence de son habitat de vie (zones et fissures rocheuses).

## Le Phyllodactyle d'Europe *Euleptes europaea* (Gené, 1839)

Code Natura 2000 : 1229

### Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe II te IV
- Protection nationale : Arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire.

Convention de Berne : Annexe II

### Description de l'espèce

*Euleptes europaea* est le plus petit Gecko d'Europe (moins de 10cm). Il s'agit d'un petit lézard trapu à corps aplati et à peau lisse. Son dos est gris à bleuâtre à granules lisses et son ventre blanchâtre. Ses doigts, tous griffus, présentent des lamelles adhésives et deux striures que porte l'extrémité élargie de chaque doigt, qui lui permettent d'adhérer aux parois rocheuses. Sa queue est d'une dimension similaire au corps et lorsqu'un individu la perd, celle-ci se régénère mais avec un renflement à la base. On distingue le mâle aux ergots latéraux à la base de a queue, de la femelle, plus grande et dont les ergots sont minuscules.

Il est considéré comme une espèce monotypique, mais présente une grande variabilité morphologique entre les différentes populations micro insulaires.

### Répartition en France et en Europe



L'espèce est présente principalement sur les îles et îlots tyrrhéniens, ainsi que sur quelques zones côtières, notamment en Toscane et en Ligurie.

En France, l'espèce est présente sur les îles d'Hyères et de Marseille, et en Corse et ses îlots.

En Corse, il est présent sur tous les types de milieux rocheux, surtout sur le littoral et les îlots satellites, mais aussi dans l'intérieur, au niveau des vallées, jusqu'à des altitudes importantes (près de 1000m).

- Classe : Reptiles
- Ordre : Squamates
- Famille : Geckonidés



### Biologie et Ecologie

#### **Habitats**

Ses habitats de prédilection sont les habitats rocheux, avec une prédilection en Corse pour les granites en boules. Il est parfois rencontré dans des lieux d'habitations peu fréquentés. En effet, le substrat rocheux joue un rôle essentiel dans sa régulation thermique et où il trouve des fentes rocheuses qu'il exploite pour réguler sa température au cours de la journée.

#### **Régime alimentaire**

Cette espèce se nourrit principalement de différents petits invertébrés nocturnes.

#### **Reproduction et activités**

Reproduction : Comme tous les gekkonidés, il est ovipare. La reproduction a lieu au printemps / été et la femelle, après une incubation de 2 à 3 mois en moyenne, pond en général 2 œufs, et on observe 2 à 3 pontes par saison.

Activités : Le Phyllodactyle est très discret, présente une très faible activité diurne, et est le plus nocturne des geckos de Corse. Il peut parfois sortir de jour pour se dorer au soleil. Son activité nocturne est principalement prédatrice et d'alimentation.

Son hibernation est variable en fonction des conditions météorologiques et de températures, et peut durer jusqu'à 6 mois, notamment en régions montagneuses. C'est une espèce grégaire, et qui se déplace peu, restant quasiment inféodé à son substrat de prédilection.

### **Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs**

La population est localisée sur près de 200 isolats géographiques. Elle reste cependant difficilement quantifiable, les densités d'individus entre certaines îles étant très différentes.

En France, on a pu observer la disparition de certaines populations, notamment au niveau des îles de Marseille, sans en connaître la cause. Les populations françaises restent isolées entre elles, mais semble cependant occuper l'ensemble de ses habitats favorisés disponibles sur les îles d'Hyères. En Corse, l'espèce est commune.

### **Caractéristique de l'habitat et de l'espèce sur le site (Etat de conservation)**

Les habitats rocheux du défilé de l'Inzecca, avec de nombreuses fractures et fissures est un habitat tout-à-fait favorable au Phyllodactyle. L'espèce y a d'ailleurs été observée par le passé (M. Delaugerre, 1989). Cet habitat est bien représenté sur le site et en bon état de conservation, aussi, la présence du Phyllodactyle sur le site est très probable.

### **Menaces**

Les principales menaces généralement constatées sont :

- L'urbanisation,
- Les feux de maquis

Sur le site de l'Inzecca, aucune de ces menaces n'intervient directement et de manière importante sur cette espèce, son habitat ne présentant pas d'activités humaines liées à l'urbanisme et n'étant pas propice aux incendies.

### **Mesures de gestion conservatoire**

Les mesures conservatoires susceptibles d'être mises en place consistent principalement en :

- La conservation des habitats favorables à l'espèce
- L'évaluation et le suivi des populations

### V.3. OISEAUX

Le site étant proposé pour l'intégration au réseau Natura 2000 au titre de la directive Habitats, les données issues du FSD ne mentionnent pas les espèces d'oiseaux présentes sur le site. Cependant, les grandes falaises et les milieux rupestres présents sur le site sont favorables à de nombreuses espèces, dont certaines particulièrement patrimoniales. C'est pourquoi nous présentons ici les aspects les plus remarquables du site en terme d'avifaune.

Un couple de Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), connu depuis déjà plusieurs années, niche en haut des falaises nord du défilé. Ce site, favorable à cette espèce, protégée en France et inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », a notamment connu une pointe de fréquentation par le Faucon pèlerin en 2006/2007. Un seul couple est cependant résident sur l'Inzecca. Une fiche descriptive de l'espèce est présentée ci-après.

On observe également sur le site une colonie d'Hirondelle des rochers (*Hirundo rupestris*) assez importante et dont la présence semble régulière sur le site. Pour rappel, le défilé de l'Inzecca est un site historique pour le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), dont il a disparu depuis 1937 (comm. Pers. JC Thibault – 2008).

## Le Faucon pèlerin

### *Falco peregrinus* (Tunstall, 1771)

Code Natura 2000 : A 103

#### Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Convention de Washington : Annexe I

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Falconiformes
- Famille : Falconidés



#### Description de l'espèce

Le Faucon pèlerin a un corps massif, de longues ailes pointues et larges à la base, une queue assez courte et une grosse tête.

L'adulte possède un plumage bleu ardoisé sur le dessus, barré de noir à la queue, blanchâtre finement barrée de noir dessous. Le dessus de la tête est bleu ardoisé, la gorge et les joues sont blanches avec une épaisse « moustache » noire.

Le jeune de l'année est brun foncé dessus, crème tacheté de brun dessous.

Son bec est puissant et crochu à l'extrémité, gris-bleu à l'extrémité et jaune à sa base.

Ses yeux sont brun foncé et ses pattes jaunes.

#### Répartition en France et en Europe



Cette espèce est présente sur tous les continents (sauf l'Antarctique). En Europe, elle niche partout où il y a des falaises, de l'Espagne au cap Nord. Les oiseaux nord-européens hivernent des îles Britanniques à l'Afrique du nord et à la Grèce. En France, le Faucon pèlerin se reproduit principalement dans les régions montagneuses au sud-est d'une ligne reliant les Pyrénées-Atlantiques aux Vosges.

#### Biologie et Ecologie

##### Habitats

Ses habitats de prédilection sont les falaises dominant des vallées, les plaines et les plateaux et également sur les rivages marins.

##### Régime alimentaire

Ce faucon se nourrit exclusivement d'oiseaux (pigeons, étourneaux, grives, geais...).

##### Reproduction et activités

Reproduction : cet oiseau ne construit pas de nid, mais pond dans une dépression du sol, un replat de falaise. Il n'y a qu'une seule ponte par an, de mi-mars à début avril, comportant 3 à 4 œufs crème, fortement tachetés de brun-rouge. L'incubation, par la femelle surtout, dure pendant 29-32 jours. Le jeune est nidicole et couvert de duvet grisâtre. Il quitte le nid à 35-42 jours et devient indépendant 2 mois plus tard au moins. La maturité sexuelle est atteinte à 2 ans. La longévité maximale connue est de 15 ans.

Activités : le Faucon pèlerin est un oiseau diurne et généralement solitaire. Il chasse en vol, en effectuant de spectaculaires attaques en piqué à plus de 250 km/h.

##### Migrations

Ce faucon est présent en France toute l'année. Les adultes sont sédentaires tandis que les jeunes sont erratiques en période hivernale. Des oiseaux originaires de Scandinavie viennent passer l'hiver en France.

### **Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs**

La population européenne actuelle, après le fort déclin des années 1950 et 1960, continue de récupérer ses effectifs et dépasse actuellement les 6000 couples, hors Russie et Turquie., ses bastions de plus de 1000 couples sont l'Espagne et le Royaume-Uni.

En France, après l'effondrement de la population nationale qui ne comptait plus que 200 couples à la fin des années 1960, la reconstitution des effectifs s'est faite régulièrement à partir des régions encore occupées par l'espèce. Globalement la population française est estimée entre 1 100 et 1 400 couples, soit près de 20 % de l'effectif européen.

### **Caractéristique de l'habitat et de l'espèce sur le site (Etat de conservation)**

Présence régulière de l'espèce sur le haut des habitats rocheux. Pointe de présence de l'espèce en 2006/2007, avec plusieurs individus observés, et 1 couple résidant depuis plusieurs années en haut des falaises du défilé de l'Inzecca.

### **Menaces**

Les principales menaces généralement constatées sont :

- La dégradation du milieu,
- Les risques d'électrocution sur les lignes électriques,
- Les destructions directes,
- Les désairages,
- Les dérangements

Certaines causes naturelles peuvent être également défavorables à cette espèce comme l'expansion du Grand Duc (*Bubo bubo*) (prédateur naturel de ce faucon) ou les aléas climatiques des mois de mars et avril.

Sur le site de l'Inzecca, aucune de ces menaces n'intervient directement et de manière importante sur cette espèce, son habitat étant particulièrement exempt d'activités humaines.

### **Mesures de gestion conservatoire**

Les mesures conservatoires susceptibles d'être mises en place consistent principalement en :

- La sensibilisation du public afin d'éviter un éventuel dérangement

### **Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces**

Ces mesures seront favorables à l'ensemble de l'avifaune nicheuse en milieux rupestre : Aigle royal, Vautour percnoptère, Grand-duc d'Europe, ...

## VI. SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES DU SITE NATURA 2000

Le site est principalement constitué de formation arbustives de type matorral et maquis, habitats très commun en Corse et couvrant 90% du site.

Le principal intérêt écologique du site Natura 2000 repose sur la présence des pentes rocheuses de part et d'autre de la route, couvrant 12ha, soit 7% du site. En effet, il s'agit du seul habitat d'intérêt communautaire représentatif présent sur le site. Cet habitat, sur substrat rocheux et carbonaté, sur l'adret est composé d'une végétation très éparse et basse, colonisant principalement les anfractuosités rocheuses. Bien que ses principales espèces sur le site soient assez communes sur les milieux rocheux de l'île, sa végétation se révèle intéressante par sa présence sur substrat carbonaté et par la présence du Chou insulaire (*Brassica insularis*), plante protégée au niveau national et d'intérêt communautaire qui justifie aussi la désignation du site Défilé de l'Inzecca au réseau Natura 2000. Cet habitat est globalement en bon état de conservation sur le site et sans signes d'évolution négative particuliers.

On trouve aussi sur le site deux micro-zones de Peuplements mésoméditerranéen de pins maritimes de Corse, de taille très réduite et peu typique de l'habitat. Il s'agit de zones où l'on trouve de très petits boisements de pins maritimes au milieu des maquis. Cet habitat est bien représenté sur l'île avec souvent des surfaces étendues, et une flore ordinaire des maquis. Sur le site, cet habitat ne présente pas d'intérêt particulier.

L'habitat des pentes rocheuses abrite l'une des plus importantes colonies de Chou insulaire de Corse. Sur le site, l'espèce se trouve sur les falaises et blocs rocheux, de part et d'autre de la route D344. Un peu plus de 400 individus (rosettes ou plantes en fleurs) ont été dénombrés lors des inventaires 2007. Elle a également été observée en moins grande quantité sur les falaises de la rive droite du Fium'Orbu. Cependant, elle reste cantonnée dans le défilé et n'a pas été observée sur les rochers qui dominent le site. Cette population est en bon état de conservation, elle semble dynamique et n'est pas menacée par les activités humaines. De même les falaises du défilé qui constituent son habitat de prédilection sont actuellement préservées de toute altération.

En dehors du Chou insulaire, le site abrite 4 stations d'espèces végétales patrimoniales, dont 2 sont protégées en France (Scille de mer et Germandrée de Marseille) et deux sont absentes du continent (Euphorbe de Gay et Cardamine grecque).

Le défilé de l'Inzecca recèle également un fort intérêt pour la faune, avec la présence d'un couple de faucon pèlerin nicheur, espèce protégée et inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux. Les habitats rocheux du site sont également favorables aux reptiles, avec la présence de Phyllodactyle d'Europe (*Euleptes europaea*). Cette espèce, protégée en France, est inscrite à l'annexe 2 de la directive Habitats. Bien qu'il n'ait pas été observé sur le site, sa présence est anciennement connue et actuellement très probable sur le site Natura 2000.

De plus, les alentours du site Natura 2000 présentent eux-aussi un fort intérêt écologique, avec un habitat d'intérêt communautaire sur les bords du Fium'Orbu (Forêts-galeries à *Salix alba, neotrichae, Populus alba* – code Natura 2000 92A0), en contrebas du site, ainsi qu'un site majeur pour les chauves-souris au niveau du barrage de Sampolo. En effet, on y dénombre 2 gîtes à chiroptères, la corniche et la galerie technique du barrage, où l'on trouve un grand nombre d'espèces et d'individus (5 espèces rassemblant chaque année plus de 3000 individus).

# ENJEUX SUR LE SITE NATURA 2000

## I. ENJEUX SUR LE SITE NATURA 2000

Les seules activités recensées sur ou à proximité directe du site sont la départementale et les véhicules y circulant (le tourisme se cantonnant à la route) et la présence irrégulière de quelques chèvres. Aussi, sur le site Natura 2000, aucune activité entrant en interaction directe avec le milieu naturel et ses composantes, ou les influençant de manière significative, n'a été identifiée. Ainsi, les enjeux du site Natura 2000 de l'Inzecca sont centrés sur ses caractéristiques écologiques.

Les principaux intérêts écologiques du site sont :

- La présence en particulier d'un habitat d'intérêt communautaire : les Pentes rocheuse avec végétation chasmophytique sur calcaire. Cet habitat est assez typique et présente un bon état de conservation et pas de tendance particulière constatée sur le site ;
- La présence d'une espèce végétale d'intérêt communautaire : le Chou insulaire, bien représenté sur le site avec plus de 400 individus recensés en 2007 (une des plus importantes stations de l'île), et sur le site, aucune menace forte n'a été relevée. La plante a été identifiée sur la rive droite du fleuve, en dehors du site Natura 2000 actuel.
- Deux espèces animales d'intérêt communautaire que sont le Phyllodactyle d'Europe, et le faucon pèlerin, présentes sur le site, et sans menaces particulières identifiées.

Il faut également noter qu'il existe d'autres éléments écologiques d'intérêt à proximité directe du site. Il s'agit :

- D'un habitat d'intérêt communautaire : les Forêts-Galerie à *Salix alba*, *neotrichae* et *Populus alba*, présent le long du Fium'Orbu, en dessous de la départementale et du site Natura 2000 ;
- De la présence de stations de Chou insulaire en rive droite du Fum'Orbu, en face du site Natura 2000 ;
- De la présence d'un site majeur pour les chiroptères au niveau du barrage de Sampolo, juste en amont du site Natura 2000.

L'ensemble de ces éléments sont les principaux enjeux du site Natura 2000 du Défilé de l'Inzecca.

## II. ENJEUX HIERARCHISES DU SITE

### II.1. LES ENJEUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL HIERARCHISES

Le tableau ci-après présente une synthèse des enjeux liés aux espèces et habitats d'intérêt communautaire sur ou à proximité directe du site Natura 2000. Les autres intérêts écologiques du site sont présentés dans le diagnostic du DocOb.

TABLEAU 5 : HIERARCHISATION DES ENJEUX NATURA 2000 DU SITE « DEFILE DE L'INZECCA »			
Code Natura 2000	Intitulé ou nom	Commentaire	Niveau d'enjeu sur le site
8210	Végétation chasmophytique sur calcaire	12,65ha sur le site, bon état de conservation, peu de pressions	Prioritaire
1496	Chou insulaire	Plus de 400 individus, sur l'habitat 8210, bon état de conservation. Présence aussi à l'extérieur du site	
1303	Petit rhinolophe	En passage sur le site, gîte majeur en amont, au niveau du barrage de Sampolo	Important
1316	Murin de Capaccini		
1321	Murin à oreilles échanquées		
1310	Minioptère de Schreibers		
1229	Phyllodactyle d'Europe	Présence sur l'habitat 8210, conservation liée à cet habitat	Modéré
92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> , <i>neotrichae</i> , <i>Populus alba</i>	5,2ha en bordure extérieure du site, bon état de conservation, semble stable	
9540-1.4	Peuplements mésoméditerranéen de pins maritimes de Corse	0,52ha, faible typicité et surface très réduite, habitat répandu en Corse	
A103	Faucon pèlerin	Présence régulière sur les hauteurs du site, peu de menaces	

Au vu des éléments des diagnostics du site, plusieurs niveaux d'enjeux émergent sur le site concernant la conservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire :

- **Les enjeux prioritaires** du site concernent les **pentons rocheuses** et leurs stations de **Chou insulaire**, habitat et espèce rares, et en bon état de conservation. Le maintien de cet état est primordial sur le site, car le site détient une responsabilité importante pour ces éléments à l'échelle de la Corse, de la France et de l'Europe ;
- **Les enjeux importants** concernent le Phyllodactyle d'Europe, en lien avec les habitats de pentons rocheuses, mais également **les chiroptères**, car tous ceux présents sur le site sont en annexe IV de la Directive Habitats, et 4 d'entre elles en annexe II. Le site Natura 2000 est une zone de corridor

importante pour ces espèces qui gîtent sur le barrage de Sampolo et traversent le site vers leurs zones de chasse ;

- **Les enjeux modérés** concernent les **autres habitats et espèces d'intérêt communautaire**, qui revêtent une importance moindre sur le site du fait d'une présence répandue en Corse (Pins maritimes) ou d'un bon état de conservation associé à de faibles menaces (ripisylve à aulnes des bords du Fium'Orbu et Faucon pèlerin).

## II.2. LES ENJEUX DE CONNAISSANCE ET DE VIE DU SITE

Plusieurs enjeux complémentaires aux enjeux de conservation du patrimoine naturel émergent sur le site.

### II.2.1. COMPLEMENTS DE CONNAISSANCES SUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE A FORT ENJEUX ET FONCTIONNALITE DU SITE

En premier lieu, il convient de rappeler que des études d'acquisition de connaissances et de suivi des éléments du patrimoine naturel ont été réalisées, et se poursuivent notamment concernant le Chou insulaire, par le Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) et les chiroptères par le Groupe Chiroptères Corse (GCC). De plus, le DocOb a permis de compléter ces données et les synthétise. Il ressort cependant de ces diagnostics que nos connaissances actuelles peuvent être complétées afin de mieux connaître la biologie, l'écologie ou encore la dynamique de population de ces espèces, ainsi que le rôle du site Natura 2000 « Défilé de l'Inzecca » pour le maintien de ces populations en bon état de conservation. Cette acquisition de connaissances complémentaire est donc importante au vu du rôle et de la responsabilité du site pour ces espèces.

De plus, au vu de la présence de ces espèces sur, mais également à proximité du site Natura 2000, un enjeu fort concernant la fonctionnalité du site en rapport avec ses milieux connexes et ses éléments patrimoniaux émerge.

### II.2.2. LES ENJEUX PEDAGOGIQUES ET SOCIOCULTURELS

Bien que le site en lui-même ne présente que très peu d'activité socio-économique, il convient de rappeler le rôle structurant de la route départementale traversant le site, la valeur paysagère du site dans lequel s'inscrit le site Natura 2000 et qui fait partie de ses caractéristiques, ainsi que l'implication des acteurs locaux dans la valorisation du territoire sur lequel le site Natura 2000 est présent.

Ainsi le site Natura 2000 peut s'avérer être un support de développement de la valorisation du territoire dans lequel il s'inscrit et être un élément à valoriser. Ces enjeux

sont de plus intimement liés à l'enjeu d'appropriation du site Natura 2000 par les acteurs locaux.

## II.3. SYNTHÈSE DES ENJEUX SUR LE SITE

Au vu des éléments fournis par le diagnostic socio-économique et écologique plusieurs enjeux ont été identifiés sur le site Natura 2000 « Défilé de l'Inzecca » :

- **Enjeu Gestion des Habitats et espèces « GH »** : la préservation, le maintien et la restauration des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire\*.
- **Enjeu Suivi et Amélioration des connaissances « SA »** : l'amélioration de la fonctionnalité du site via l'acquisition de connaissances complémentaires et la révision du périmètre Natura 2000.
- **Enjeu Animation « AN »** : et enjeu correspond à la concertation des divers acteurs lors de la mise en place de projets sur le territoire dans lequel s'inscrit le site.
- **Enjeu Communication et Sensibilisation « CS »** : il concerne le développement de l'accueil du public, en conciliant la conservation du patrimoine biologique et le maintien/développement de certaines activités économiques.

Les objectifs de développement durable permettent d'identifier les résultats attendus par la mise en œuvre du DOCOB. Ils sont valables aussi longtemps que le sont les enjeux de conservation qui leur sont associés. Ainsi, les objectifs du DocOb doivent répondre aux enjeux du site. Un objectif de développement durable peut rassembler plusieurs enjeux de conservation, et fera l'objet d'action visant à les atteindre dans le cadre des enjeux qui lui sont liés.

---

\* Se dit des habitats d'intérêt européen, inscrits à l'annexe I de la Directive Habitat et espèces inscrites à l'annexe II

# OBJECTIFS ET ACTIONS SUR LE SITE NATURA 2000 DU « DEFILE DE L'INZECCA »

# I. DEFINITION DES OBJECTIFS SUR LE SITE ET DES ACTIONS ASSOCIEES

## I.1. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le maintien voire l'amélioration des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable passe par plusieurs types d'intervention. Quatre grandes thématiques peuvent être dégagées, correspondant aux enjeux sur le site :

- L'animation du DOCOB ;
- La gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
- Le suivi et l'amélioration des connaissances ;
- La communication et la sensibilisation.

Ces thématiques, correspondent aux objectifs de développement durable du site dans le cadre du réseau Natura 2000. Elles doivent permettre par leur action conjuguée, de répondre aux objectifs de la directive Habitats en rapport avec les enjeux déterminés sur le site.

### ➤ **Thématique Gestion des Habitats et des espèces - enjeu GH**

Sous cette thématique sont rassemblées les actions de gestion préconisées pour assurer le maintien des habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Au cours de leur élaboration, sont pris en compte les instruments de planification existants et disponibles ; les moyens économiques, humains et financiers mobilisables ; et les projets, besoins ou attentes des différents acteurs présents sur le site.

Au vu des états de conservation globalement satisfaisant des éléments d'intérêt communautaire, de l'absence d'usages et d'activités notables sur le site et des faibles risques pesant sur les habitats et espèces du site, aucune fiche action spécifiquement dédiée à cet objectif ne sera formulée. Cet objectif pourra être atteint au travers de la réalisation des actions liées plus directement aux objectifs suivants.

### ➤ **Thématique Suivis et Amélioration des connaissances – enjeu SA**

Pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion préconisées, il est impératif de mettre en place des suivis de l'état de conservation des populations et/ou de leurs habitats. Cette thématique est très importante car elle doit permettre de réviser et, le cas échéant, d'améliorer voire de réorienter, la mise en œuvre du DOCOB sur le terrain. Bien que des études aient déjà été réalisées sur le site, certaines espèces ou certains habitats d'espèce peuvent demander des études complémentaires afin d'affiner les connaissances scientifiques (études comportementales d'espèces, dynamique de population...).

➤ **Thématique Animation et vie du site – enjeu AN**

Les mesures comprises sous cette thématique consistent à la coordination et au suivi de la mise en œuvre du DOCOB, aux démarches de facilitation de l'adhésion autour des objectifs du DOCOB et des mesures contractuelles proposées.

➤ **Thématique Communication et Sensibilisation – enjeu CS**

La communication autour du DOCOB est un élément essentiel pour rendre possible l'appropriation locale de la démarche Natura 2000. Ce n'est qu'avec le soutien des acteurs locaux qu'une gestion durable des habitats naturels et des espèces pourra être menée. De plus, il est important d'informer et de sensibiliser les nombreux visiteurs sur les richesses du site et l'importance de sa préservation.

## **I.2. OBJECTIFS OPERATIONNELS**

### **I.2.1. OBJECTIF N°1 : METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DURABLE DES HABITATS A VEGETATIONS CHASMOPHYTIQUES**

• **Justification et stratégie d'intervention**

Ce site présente une des plus importantes représentations de cet habitat en Corse. Cet habitat d'intérêt communautaire constitue également un habitat d'espèce pour la faune et la flore, au travers des stations de Chou insulaire. Des espèces remarquables y trouvent des territoires de nourrissage et de reproduction.

Ainsi, sur le site, le maintien de cet habitat apparaît comme un enjeu majeur. Bien qu'il semble peu menacé par les activités d'origines anthropiques, il faut toutefois veiller à ce que celles-ci ne remettent pas en cause, à l'avenir, la pérennité de cet habitat.

- **Habitats naturels concernés** : Pentas rocheuses à végétation chasmophytique

### **I.2.2. OBJECTIF N°2 : MAINTIEN DE L'AMBIANCE PAYSAGERE**

• **Justification et stratégie d'intervention**

L'analyse du contexte socio-économique montre que la population locale comme les personnes de passage considère le Défilé de l'Inzecca comme un lieu possédant une identité propre et particulière et y attachent une valeur paysagère importante. Cette population est très attachée à cette entité qui offre un panorama particulier, naturel et vierge. En effet, ce site constitue avec ses parois rocheuses, un exemple typique des paysages de gorges de certaines vallées de Corse, et les habitats du site participent également à l'ambiance et à l'identité paysagère du site. Dans ce sens, les pentes rocheuses à végétation chasmophytiques constituent un élément paysager intéressant qu'il est important de préserver.

- **Habitats naturels concernés** : Pentas rocheuses à végétation chasmophytique

### **I.2.3. OBJECTIF N°3 : INFORMER, VALORISER ET COMMUNIQUER SUR LE SITE ET EN DEHORS**

- **Justification et stratégie d'intervention**

L'implication des usagers locaux du site est l'un des points mis en avant par la démarche Natura 2000. Ainsi, toute personne (physique ou morale), ayant une activité directement sur le site ou ayant une influence sur celui-ci se doit d'être informée régulièrement sur la démarche Natura 2000, le patrimoine naturel et humain présent sur le site et l'actualité du site (actions menées, présentation d'un acteur donné ...).

De nombreuses stratégies de communication peuvent également être envisagées. A ce titre, la définition d'outils d'information pour le grand public ou la création d'un sentier pédagogique peuvent se révéler intéressantes.

- **Habitats et espèces concernées** : tous

### **I.2.4. OBJECTIF N°4 : INTEGRER LES DIFFERENTS USAGES AU CONTEXTE LOCAL ET EN FONCTION DE NATURA 2000**

- **Justification et stratégie d'intervention**

Le diagnostic socio-économique a mis en évidence l'existence de différentes activités humaines à proximité du site, et des projets d'aménagement et de développement du Fium'Orbu émergent par ailleurs. Ces différentes activités peuvent être maintenues à condition de respecter certains points relatifs à Natura 2000.

En outre, sur le site, d'autres types d'usages moins visibles ont été identifiés. Ainsi, différents types de stationnement existent. Il est donc important d'entamer une réflexion pour concilier l'ensemble de ces usages avec Natura 2000.

- **Habitats et espèces concernées** : tous

### **I.2.5. OBJECTIF N°5 : AMELIORER LA FONCTIONNALITE ET LA CONNAISSANCE ECOLOGIQUE GENERALE DU SITE**

- **Justification et stratégie d'intervention**

Afin d'assurer un continuum fonctionnel et un maintien de la richesse faunistique et floristique, il serait intéressant de réajuster le périmètre Natura 2000 actuel, notamment vis-à-vis des stations de Chou insulaire en rive droite du Fium'Orbu, du gîte majeur à chiroptère sur le barrage de Sampolo, et des espèces végétales patrimoniales connues en aval du site.

En outre, plusieurs populations animales restent mal connues sur le site. La mise en place de suivis doit permettre de mieux connaître la faune et la flore du site et de mieux en comprendre le fonctionnement écologique. Des inventaires et suivis pourraient être réalisés sur des groupes comme les oiseaux, les reptiles ou les chiroptères (certains « trous » ou failles provoqués par l'effondrement de pans de parois, sont à même de servir de gîte à certaines espèces de chauves-souris et de reptiles).

- **Habitats et espèces concernées** : Habitats et espèces d'intérêt communautaire, et espèces remarquables (faune et flore)

## I.2.6. OBJECTIF N°6 : EVALUER L'ETAT DU SITE NATURA 2000 A L'ECHEANCE D'APPLICATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

- **Justification et stratégie d'intervention**

Le décret d'application (26/07/2006) de la loi DTR (23/02/2005) stipule que tous les 6 ans (au minimum) un rapport soit soumis au comité de pilotage (ou de suivi). Il retrace les mesures mises en œuvre et les difficultés rencontrées, et indique les modifications du document de nature à favoriser la réalisation des objectifs (article R. 414.bI du code de l'Environnement). Par ailleurs, le Préfet évalue périodiquement l'état de conservation des habitats naturels et des populations des espèces qui justifient la désignation du site (article R. 414.bII du code de l'Environnement).

Chacune des mesures énoncées devra faire, à l'issue des années d'application du document d'objectifs, l'objet d'une évaluation en termes de taux de réalisation et de pertinence du cahier des charges proposé.

Une nouvelle cartographie des habitats sera également nécessaire, accompagnée d'inventaires mis à jour des espèces présentes. L'état de conservation des habitats et des populations d'espèces sera indiqué et comparé avec celui de l'état initial. Pour chaque mesure, un protocole de suivi scientifique pourra être appliqué. Le comité de pilotage pourra proposer un pas de temps pour chaque évaluation.

- **Habitats et espèces concernées** : tous les habitats IC et toutes les espèces IC

## II. PROGRAMME D' ACTIONS

### II.1. PROGRAMME DE MESURES

Le programme d'actions est composé des 10 mesures suivantes appartenant aux thématiques présentées précédemment. Ces mesures sont ensuite détaillées dans des fiches, présentées dans cette section.

<b>TABLEAU 6 : FICHES ACTIONS PROPOSEES</b>	
<b>Code fiche action</b>	<b>Libellé</b>
<b>Thématique : Animation (AN)</b>	
AN01	Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs
AN02	Animer, informer régulièrement sur Natura 2000
AN03	Animer, informer régulièrement sur l'avancement du Document d'objectifs
<b>Thématique : Communication et sensibilisation (CS)</b>	
CS01	Prendre en compte de Natura 2000 dans la définition des documents d'aménagement et la définition et la réalisation de différents projets
CS02	Concevoir et mettre en œuvre des panneaux et une plaquette de sensibilisation sur les enjeux du site
CS03	Concevoir et organiser des interventions et sorties pédagogiques
<b>Thématique : Suivi et amélioration des connaissances (SA)</b>	
SA01	Inventorier les espèces remarquables de la faune
SA02	Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces végétales d'intérêt communautaire
SA03	Evaluer l'état de conservation de la végétation et des habitats d'intérêt communautaires
SA04	Proposer un ajustement du périmètre du site Natura 2000

## II.2. GRILLE DE LECTURE DES FICHES MESURES

Code mesure	« Intitulé de la mesure »	Ordre de Priorité 1 : urgent 2 : moyennement urgent 3 : pas urgent
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	<i>Objectifs définis à l'issu du diagnostic écologique visés par cette mesure</i>	
<b>Objectif(s) opérationnel</b>	<i>Préciser un objectif opérationnel Ex : Maintien des 17,5 km de couloirs de déplacement sur le site Natura 2000, dont 2,4 km de ripisylve</i>	
<b>Documents visés</b>		<b>Mesure à coordonner avec :</b>
<i>DOCOB</i>		<i>Autres DOCOB, autres documents de planification</i>
<b>Espèces communautaire d'intérêt</b>	<i>Liste des espèces d'IC concerné par la mesure</i>	
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b>		<b>Superficie ou linéaire estimé :</b>
<i>Préciser le lieu, si possible</i>		<i>Estimer la superficie, concernée si possible</i>

Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<i>Présentation des opérations et des phases de réalisation de la mesure en faisant référence aux cahiers des charges types pour les mesures contractuelles</i>	<i>Mesures contractuelles : préciser le type de contrat (agricole, forestier, ni agricole ni forestier) et les modalités de financement Mesures non contractuelles, préciser le type de mesure (animation, communication, accroissement des connaissances)</i>

<b>Durée programmée</b>	5 ans			
<b>Calendrier de réalisation</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>

<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<b>Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)</b>
<i>Intégrer les indicateurs des cahiers des charges</i>	<i>Intégrer les indicateurs des cahiers des charges</i>
<b>Bénéficiaires</b>	<b>Principaux partenaires techniques</b>
<i>Intégrer les bénéficiaires des cahiers des charges</i>	<i>Intégrer les partenaires techniques des cahiers des charges</i>

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coûts
<i>Présentation des phases de réalisation de la mesure dont le coût est à estimer. L'estimation du coût des mesures contractuelles ou du montant des aides susceptibles d'être accordés au bénéficiaire dans le cadre des MAEt sont définis dans les cahiers des charges types, qui sont présentés à la suite des fiches mesures.</i>	
<b>Estimation du coût total des actions pour 5 ans</b>	<b>... €</b>

## II.3. FICHES MESURES

<b>AN01</b>	<b>Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs</b>		<b>Ordre de Priorité 1</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	- Animation : la gestion administrative et la coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire		
<b>Objectif(s) opérationnel</b>	- Mettre en œuvre une gestion durable des habitats à végétations chasmophytiques - Maintien de l'ambiance paysagère - Informer, valoriser et communiquer sur le site et en dehors - Intégrer les différents usages au contexte local et en fonction de Natura 2000		
<b>Documents visés</b>		<b>Mesure à coordonner avec :</b>	
DOCOB		- Les documents d'urbanisme... - Les plans et programmes d'aménagement...	
<b>Habitats et espèces concernés :</b>	<b>Habitats</b>	<b>Espèces</b>	
	Tous, et principalement les pentes à végétation chasmophytiques	Toutes, et principalement le Chou insulaire et les chauves-souris	
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b>		<b>Superficie ou linéaire estimé :</b>	
L'ensemble du site		179 ha	

Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre		
Description des opérations	Jour	Modalité de mise en œuvre
<b>Missions de la structure animatrice :</b>		<b>Type de mesure :</b>
- coordonner la mise en œuvre des actions du DOCOB, avec mise en place et édition d'un tableau de bord annuel pour chaque action ;	5	Mesure non contractuelle - Mesure d'animation
- promouvoir le DOCOB : diffusion des connaissances et conseils auprès des élus et des principaux acteurs dont les propriétaires ; informer quant aux risques d'effondrement de l'aqueduc...	7	<b>Financement : FEDER</b>
- assurer la concertation entre les acteurs locaux : gestion des difficultés et problèmes rencontrés ;	5	
- établir des contrats de gestion et des opérations de suivis et de sensibilisation avec des acteurs locaux	16	
- inciter les développeurs et porteurs de projets à prendre en compte les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats dans la définition de leur avant-projet ;	5	
- favoriser une gestion cohérente de l'ensemble du site, et coordonner le DOCOB avec les autres types de documents de gestion, les aménagements et les politiques publiques (assister aux réunions des organismes portant ces documents de gestion). Il s'agit donc de faire connaître aux élus et agents techniques des collectivités locales les objectifs du DOCOB ;	7	
- rechercher les financements et mettre au point le plan de financement global des actions ;	10	
- évaluer et réviser le DOCOB en concertation avec le comité de pilotage et avec les acteurs locaux (vérifier notamment la pertinence des actions) ;	5	
<b>Estimation du total des jours à travailler sur le DOCOB</b>	<b>60 jours</b>	

<b>Durée programmée</b>	<b>6 ans</b>				
<b>Calendrier de réalisation</b>					
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Année 6</b>
Choix et mise en place de la structure animatrice dans les premiers mois de la mise en œuvre du DOCOB	La structure animatrice choisie doit assurer l'animation, la gestion administrative et la coordination du DOCOB de façon continue pendant la durée de vie de cette première version du DOCOB.				

<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<b>Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficie et état des HIC</li> <li>- Etat de conservation du Chou insulaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un rapport annuel de suivi de l'animation</li> <li>- Nombre de réunions techniques</li> <li>- Nombre de comités de pilotages</li> <li>- Autoévaluation de l'animation, réalisée à partir du tableau de bord annuel de chaque action</li> <li>- Nombre de contrats (Natura 2000 et MAEt) signés</li> <li>- Nombre d'adhésion à la charte</li> <li>- Surfaces sous contrat</li> <li>- Satisfaction des acteurs locaux signataires de contrat</li> </ul>
<b>Bénéficiaires</b>	<b>Principaux partenaires techniques</b>
Structure animatrice	Associations d'activités de pleine nature, associations de protection de l'environnement, bureaux d'étude en environnement, collectivités locales, DREAL, CTC, offices de tourisme, professionnels du tourisme...

<b>Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles</b>	
<b>Nature des opérations</b>	<b>Coût</b>
Coût estimé de l'animation pour une année	8 000 à 10 000 €/an
<b>Estimation du coût de l'animation pour 6 ans</b>	<b>48 000 à 60 000€</b>

<b>AN02</b>	<b>Animer, informer régulièrement sur Natura 2000</b>	<b>Ordre de Priorité 2</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	- Animation : la gestion administrative et la coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire	
<b>Objectif(s) opérationnel</b>	- Mettre en œuvre une gestion durable des habitats à végétations chasmophytiques - Maintien de l'ambiance paysagère - Informer, valoriser et communiquer sur le site et en dehors - Intégrer les différents usages au contexte local et en fonction de Natura 2000	
<b>Documents visés</b>		<b>Mesure à coordonner avec :</b>
DOCOB		- Les documents d'urbanisme... - Les plans et programmes d'aménagement...
<b>Habitats et espèces concernés :</b>	<b>Habitats</b>	<b>Espèces</b>
	<b>Tous, et principalement les pentes à végétation chasmophytiques</b>	Toutes, et principalement le Chou insulaire et les chauves-souris
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b>		<b>Superficie ou linéaire estimé :</b>
L'ensemble du site		179 ha

<b>Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre</b>	
<b>Description des opérations</b>	<b>Modalité de mise en œuvre</b>
<p><b>Missions de la structure animatrice</b></p> <p>Il s'agit d'expliquer aux différents usagers les enjeux identifiés sur le site et l'impact de leurs activités sur le fonctionnement de celui-ci. Une information concernant les richesses naturelles et culturelles du site est également à développer</p> <p>Cela consiste dans l'organisation de plusieurs réunions d'information et de sensibilisation dès le début de l'application du Document d'objectifs. Les grands types d'usages sont à aborder à travers l'organisation de différentes réunions thématiques (activités agricoles, activités forestières, activités cynégétiques, activités touristiques ...). Ces réunions doivent aborder la réglementation en vigueur, la sensibilité écologique du site, les outils de gestion existants dans le cadre de Natura 2000 (contrats, charte ...). Enfin, des sorties sur le site sont également envisageables. La mise en œuvre de l'action (organisation et l'animation des réunions d'information et de sensibilisation) est réalisée par la structure animatrice du Document d'objectifs.</p> <p>Des réunions d'information en salle permettront de présenter la richesse des différents milieux (espèces, biologie, cycle, habitats ...) et la gestion préconisée pour conserver ces espèces. La structure animatrice centralisera les demandes éventuelles de personnes intéressées pour aller plus loin et possédant des milieux biologiquement intéressants ;</p> <p>Des réunions de sensibilisation et journées d'animation pourront être plus spécifiquement mises en place à l'attention des propriétaires privés, des différents usagers, des vendeurs de véhicules motorisés... Les thèmes abordés concerneront la faune, la flore, la sensibilité écologique, la réglementation en vigueur ... ;</p> <p>Des dépliants seront distribués lors de ces réunions et sorties, et disponibles dans les différentes structures (office du tourisme, mairie, commerçants ...).</p>	<p><b>Type de mesure :</b> Mesure non contractuelle - Mesure d'animation</p> <p><b>Financement :</b> - FEDER</p>
<b>Estimation du total des jours à travailler sur le DOCOB</b>	<b>25jours</b>

<b>Durée programmée</b>	<b>6 ans</b>				
<b>Calendrier de réalisation</b>					
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Année 6</b>
X	X	X	X	X	X

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
- Enquête auprès des propriétaires, usagers, gestionnaires : meilleures connaissances (sensibilité et richesse écologiques, réglementation en vigueur, outils de gestion ...)	- Compte-rendu des réunions d'information - Nombre de réunions - Autoévaluation de l'animation, réalisée à partir du tableau de bord annuel de chaque action - Satisfaction des acteurs locaux signataires de contrat
Bénéficiaires	Principaux partenaires techniques
Structure animatrice	Associations d'activités de pleine nature, associations de protection de l'environnement, bureaux d'étude en environnement, collectivités locales, DREAL, CTC, offices de tourisme, professionnels du tourisme...

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
Coût estimé de l'animation pour une année	2 500 à 3 000 €/an
<b>Estimation du coût de l'animation pour 6 ans</b>	<b>15 000 à 18 000€</b>

<b>AN03</b>	<b>Animer, informer régulièrement sur l'avancement du Document d'objectifs</b>	<b>Ordre de Priorité 2</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	- Animation : la gestion administrative et la coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire	
<b>Objectif(s) opérationnel</b>	- Mettre en œuvre une gestion durable des habitats à végétations chasmophytiques - Maintien de l'ambiance paysagère - Informer, valoriser et communiquer sur le site et en dehors - Intégrer les différents usages au contexte local et en fonction de Natura 2000	
<b>Documents visés</b>		<b>Mesure à coordonner avec :</b>
DOCOB		- Les documents d'urbanisme... - Les plans et programmes d'aménagement...
<b>Habitats et espèces concernés :</b>	<b>Habitats</b>	<b>Espèces</b>
	Tous, et principalement les pentes à végétation chasmophytiques	Toutes, et principalement le Chou insulaire et les chauves-souris
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b>		<b>Superficie ou linéaire estimé :</b>
L'ensemble du site		179 ha

<b>Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre</b>	
<b>Description des opérations</b>	<b>Modalité de mise en œuvre</b>
<p><b>Missions de la structure animatrice :</b>            Il s'agit d'informer les riverains et les usagers de façon régulière (annuellement ou lors d'une action de « grande ampleur ») de l'état d'avancement de l'application du document d'objectifs sur le site Natura 2000. Pour cela, différents vecteurs de communication sont utilisés : réunions, infosites, plaquettes de communication, site Internet ...</p> <p>- Préparation et animation du comité de suivi du site (une réunion/an) ;</p> <p>- Réalisation de communiqués de presse (presse locale) lors des actions dites de grande ampleur (ouverture de sentier, restauration d'un secteur, présentation d'une espèce remarquable, résultats encourageants ou alarmants d'inventaires écologiques...);</p> <p>- Information régulière (ex. : 2 fois par an) sous forme d'infosites Natura 2000 et d'articles dans les bulletins communaux, départementaux et régionaux des actions menées sur les communes en question dans le cadre de Natura 2000 et éventuellement des projets à venir. La fréquence de ces mesures sera ajustée en fonction des opportunités ;</p> <p>- Information via les sites Internet des différents partenaires dans la page « environnement ». (PNRC, communes, Conseil général, CTC...). Différents types d'informations pourront être diffusé sous forme synthétique et attractive (photos...) et le plus souvent possible téléchargeable : fiches habitats-espèces et cartes, diagnostic socio-économique, enjeux et mesures proposées, actualités (reprenant les infosites, articles et bulletins édités dans les journaux locaux), organismes ou personnes ressources.</p> <p>- Information via la présence lors de manifestations locales. Elle permet, au-delà de la participation à l'activité locale, de transmettre un message à une large population (locale, touristes). L'objet premier de cette action sera de transmettre l'intérêt de ce site (richesses naturelles et culturelles) et la nécessité de le préserver lors de manifestations sur le territoire du Fim'Orbu : foires, ou marchés....</p>	<p><b>Type de mesure :</b>            Mesure non contractuelle            - Mesure d'animation</p> <p><b>Financement :</b>            - FEDER</p>
<b>Estimation du total des jours à travailler sur le DOCOB</b>	<b>45 jours</b>

<b>Durée programmée</b>	<b>6 ans</b>				
<b>Calendrier de réalisation</b>					
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Année 6</b>
X	X	X	X	X	X

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
- Enquête auprès des propriétaires, usagers, gestionnaires : meilleures connaissances (sensibilité et richesse écologiques, réglementation en vigueur, outils de gestion ...)	- Compte-rendu réunion d'information ; - Infosites/sites Internet/carte touristique/plaquettes réalisées - Reportage photographique (réunions, manifestations annuelles...)
Bénéficiaires	Principaux partenaires techniques
Structure animatrice	Associations d'activités de pleine nature, associations de protection de l'environnement, bureaux d'étude en environnement, collectivités locales, DREAL, CTC, offices de tourisme, professionnels du tourisme...

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
Coût estimé de l'animation pour une année	4 000 à 4 500€/an
<b>Estimation du coût de l'animation pour 6 ans</b>	<b>25 000 à 27 000€</b>

<b>CS01</b>	<b>Prendre en compte de Natura 2000 dans la définition des documents d'aménagement et la définition et la réalisation de différents projets</b>		<b>Ordre de Priorité 2</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	- Animation : la gestion administrative et la coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire		
<b>Objectif(s) opérationnel</b>	- Mettre en œuvre une gestion durable des habitats à végétations chasmophytiques - Maintien de l'ambiance paysagère - Informer, valoriser et communiquer sur le site et en dehors - Intégrer les différents usages au contexte local et en fonction de Natura 2000		
<b>Documents visés</b>		<b>Mesure à coordonner avec :</b>	
DOCOB		- Les documents d'urbanisme... - Les plans et programmes d'aménagement...	
<b>Habitats et espèces concernés :</b>	<b>Habitats</b>	<b>Espèces</b>	
	<b>Tous, et principalement les pentes à végétation chasmophytiques</b>	Toutes, et principalement le Chou insulaire et les chauves-souris	
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b>		<b>Superficie ou linéaire estimé :</b>	
L'ensemble du site		179 ha	

<b>Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre</b>	
<b>Description des opérations</b>	<b>Modalité de mise en œuvre</b>
<p><b>Missions de la structure animatrice :</b>            Il s'agit de veiller à la compatibilité des projets de différentes natures avec le site Natura 2000. Les projets ne doivent pas remettre en cause les habitats naturels et les populations d'espèces pour lesquelles le site Natura 2000 a été désigné. Pour cela, les différents porteurs de projets doivent prendre en compte les éléments biologiques du site Natura 2000 et travailler en concertation avec les services compétents. Dans certains cas, une évaluation d'incidence est nécessaire.            Tout gestionnaire/propriétaire doit porter à connaissance de la structure animatrice du Document d'objectifs tous les documents réglementaires ou de gestion concernant le site Natura 2000 (création, révision). La structure animatrice doit veiller à la cohérence de ces documents avec les objectifs de conservation du site Natura 2000.            De plus, les projets soumis à autorisation ou approbation administrative sont susceptibles de faire l'objet d'une évaluation des incidences.</p> <p>- Participation occasionnelle aux réunions et groupes de travail sur les documents d'aménagement (PLU, SCOT...) : Dans le cadre de la mise en place ou du renouvellement d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'organisation du territoire doit intégrer le site Natura 2000. Idéalement, les sections concernées par le site Natura 2000 sont à classer en zone naturelle « N », voire en zone à vocation agricole « A » (lorsque cela se justifie). En outre, les différentes communes concernées par ce type de programmes doivent se concerter dans un souci de cohérence des différentes PLU. Les différentes communes du site Natura 2000 (présentes ou à venir) doivent signaler la création ou le renouvellement de leur Plan Local d'Urbanisme à la structure animatrice du Document d'objectifs. Cette dernière veillera également à la prise en compte des enjeux de conservation du site dans les PLU.</p> <p>- Sollicitation pour avis : porteurs de projets, suivi de dossiers. Les porteurs de projets signaleront leurs projets aux organismes idoines (communes, services de l'état...) et solliciteront eux-mêmes ou par le biais de ces organismes un avis sur la faisabilité des plans et programmes en lien avec le site et la réglementation qui lui est inhérente.</p>	<p><b>Type de mesure :</b>            Mesure non contractuelle            - Mesure d'animation</p> <p><b>Financement :</b>            - FEDER</p>
<b>Estimation du total des jours à travailler sur le DOCOB</b>	<b>18 jours</b>

<b>Durée programmée</b>	<b>6 ans</b>				
<b>Calendrier de réalisation</b>					
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Année 6</b>
X	X	X	X	X	X

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
- Suivi des projets en respect avec la réglementation liée à Natura 2000 (Art. R414-19 du code de l'environnement) - Suivi des PLU avec prise en compte des enjeux de conservation du site Natura 2000	- Rapport de suivi d'activité annuel ;
Bénéficiaires	Principaux partenaires techniques
Structure animatrice	Associations d'activités de pleine nature, associations de protection de l'environnement, bureaux d'étude en environnement, collectivités locales, DREAL, services de l'état...

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
Coût estimé de l'animation pour une année	1 500 à 2 000€/an
<b>Estimation du coût de l'animation pour 6 ans</b>	
<b>9 000 à 12 000€</b>	

<b>CS02</b>	<b>Concevoir et mettre en œuvre des panneaux et une plaquette de sensibilisation sur les enjeux du site</b>		<b>Ordre de Priorité 2</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	- Communication : informer les acteurs et usagers du site, valoriser son patrimoine		
<b>Objectif(s) opérationnel</b>	- Informer, valoriser et communiquer sur le site et en dehors - Intégrer les différents usages au contexte local et en fonction de Natura 2000		
<b>Documents visés</b>		<b>Mesure à coordonner avec :</b>	
DOCOB		- Les plans de valorisation du territoire...	
<b>Habitats et espèces concernés :</b>	<b>Habitats</b>	<b>Espèces</b>	
	Tous, et principalement les pentes à végétation chasmophytiques et les chauves-souris	Toutes, et principalement le Chou insulaire et les chauves-souris	
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b>		<b>Superficie ou linéaire estimé :</b>	
L'ensemble du site		179 ha	

<b>Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre</b>	
<b>Description des opérations</b>	<b>Modalité de mise en œuvre</b>
<b>Missions de la structure animatrice :</b> Il s'agit d'identifier et planifier la réalisation des actions nécessaires pour la valorisation du site et la compréhension par le public du patrimoine biologique et patrimonial du site et du territoire.	
1. Création d'un groupe de travail pour l'élaboration d'une communication (panneaux et de la plaquette) Ce groupe sera composé de la structure animatrice, du CBNC, du GCC, des OT et des collectivités locales. Il aura pour mission de spécifier le cahier des charges pour la réalisation des panneaux et de la plaquette : - Recherche d'une cohérence entre les signalétiques de la communication locale - Identifier le nombre de panneaux et leur emplacement - Identifier les informations devant figurer sur les panneaux (information sur les enjeux forts du site, quelques règles de bonne conduite) - De spécifier le volume de la plaquette, le mode de distribution, le ton de la sensibilisation, les cibles (l'ensemble des usagers), les enjeux écologiques à valoriser et les bons comportements à faire connaître.	<b>Type de mesure :</b> Mesure non contractuelle – Mesure d'animation (voir la fiche AN01)
2. Réalisation de panneaux - Rédaction du message et choix iconographique (validé par le groupe de travail) - Montage graphique des panneaux - Fabrication des panneaux - Installation des panneaux	<b>Type de mesure :</b> Mesure contractuelle - Mesure de communication et de sensibilisation. La réalisation de panneaux peut être financée par un contrat Natura 2000 non agricole non forestier (financement à 100%), excepté la conception de panneaux destinés à un sentier d'interprétation.
3. Réalisation d'une plaquette de sensibilisation sur les enjeux du site (selon la plaquette type de la DREAL) - Rédaction des textes et choix iconographique (validé par le groupe de travail) - Montage graphique de la plaquette - Tirage de la plaquette - Distribution	<b>Type de mesure :</b> Mesure contractuelle - Mesure de communication et de sensibilisation. <b>Financement :</b> FEDER
<b>Estimation du total des jours à travailler sur le DOCOB</b>	<b>A préciser</b>

<b>Durée programmée</b>	<b>6 ans</b>
-------------------------	--------------

Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
- Création d'un groupe de travail pour l'élaboration des panneaux et de la plaquette - Réalisation des panneaux et des plaquettes	- Pose des panneaux et distribution des plaquettes - Entretien des panneaux et réédition de plaquettes si nécessaire				

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
	- Maquette des panneaux et des plaquettes - Factures de fabrication des panneaux et de reproduction des plaquettes
Bénéficiaires	Principaux partenaires techniques
Structure animatrice	Associations d'activités de pleine nature, associations de protection de l'environnement, bureaux d'étude en environnement, agences de communication...

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
Création d'un groupe de travail sur la communication	Prévu dans l'animation – voir la fiche AN01
Réalisation de panneaux : - Rédaction du message (3 jours à 500€ = 1500€ avec une demande bien élaboré par le groupe de travail et comprenant des aller/retour avec le groupe de travail) - Montage graphique des panneaux (2 jours à 500€ = 1000€ avec les éléments iconographiques et la charte graphique fournis par le groupe de travail) - Fabrication des panneaux (panneaux x 800€/panneau) - Installation des panneaux (2 à 3 jours en fonction du nombre de panneaux à 500€/jour + les matériaux pour l'installation)	A définir selon les décisions prises par le groupe de travail  5 000 à 7 000€
Réalisation d'une plaquette - Rédaction des textes et choix iconographique par la structure animatrice (500€) - Montage graphique de la plaquette - Tirage de la plaquette - Distribution	A définir selon les décisions prises par le groupe de travail  1 500 à 2 000€
<b>Ne peut être estimé à ce jour du fait du manque de données sur les attentes du groupe de travail</b>	
<b>Estimation du coût de l'action pour 5 ans</b>	
<b>A préciser, de 6 500 à 9 000 €</b>	

<b>CS03</b>	<b>Concevoir et organiser des interventions et sorties pédagogiques</b>	<b>Ordre de Priorité</b> <b>3</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	- Communication : informer les acteurs et usagers du site, valoriser son patrimoine	
<b>Objectif(s) opérationnel</b>	- Informer, valoriser et communiquer sur le site et en dehors -Intégrer les différents usages au contexte local et en fonction de Natura 2000	
<b>Documents visés</b>		<b>Mesure à coordonner avec :</b>
DOCOB		- Les plans de valorisation du territoire...
<b>Habitats et espèces concernés :</b>	<b>Habitats</b>	<b>Espèces</b>
	Tous, et principalement les pentes à végétation chasmophytiques et les chauves-souris	Toutes, et principalement le Chou insulaire et les chauves-souris
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b>		<b>Superficie ou linéaire estimé :</b>
Le territoire du site (Fium'Orbu et plaine de Ghisonaccia)		

Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre	
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre
<b>Missions de la structure animatrice :</b> Il s'agit d'informer et sensibiliser le public à travers l'organisation de sorties pédagogiques sur le site Natura 2000 et ses environs. Ces sorties s'adresseront à différents types de public (scolaires et grand public) et pourront se faire sous différentes formes.	
<p>1. Organisation de sorties pédagogiques pour les scolaires Les scolaires sont d'excellents vecteurs de valorisation de la nature et de l'histoire d'un site auprès de leur famille. D'une part, parce qu'ils deviendront prochainement la génération active, d'autre part parce qu'ils jouent le rôle de guides familiaux lors des sorties dominicales ou échanges familiaux. Les thèmes à aborder sont assez diversifiés : la faune et la flore, les usages... Ces animations pourront être organisées par différentes structures compétentes (CPIE, AAPNRC, OT, CBNC, etc.). L'implication des écoles locales dans la découverte du site et de ses richesses pourra aller au-delà de l'animation (il est en effet possible d'élaborer un projet plus complet sur l'année).</p> <p>2. Organisation de sorties pédagogiques pour tout public De la même façon, il est proposé de mettre en place des conventions avec des structures animatrices afin d'organiser des animations ouvertes au grand public. A la différence des animations destinées aux scolaires, les thèmes abordés lors de ces sorties peuvent porter sur des sujets plus complexes (ex. : lecture du paysage, géologie...). En outre, ces sorties peuvent se faire sur le site ou à proximité dans des milieux propices à la sensibilisation du public (ex. : Strette, Sampolo...).</p>	<p><b>Type de mesure :</b> Mesure contractuelle - Mesure de communication et de sensibilisation.</p> <p><b>Financement :</b> - Fonds du Ministère chargé de l'écologie (animation document d'objectifs) ; - Collectivités locales (CTC, CG2B, Communes), EPCI (Communautés de communes ...)</p>
<b>Estimation du total des jours à travailler sur le DOCOB</b>	<b>A préciser</b>

<b>Durée programmée</b>	<b>6 ans</b>				
<b>Calendrier de réalisation</b>					
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Année 6</b>
X	X	X	X	X	X

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
Maintien / Augmentation du nombre de sorties pédagogiques organisées sur le site	- Conventions d'animation - Reportages photo lors des animations
Bénéficiaires	Principaux partenaires techniques
Structure animatrice	Associations d'activités de pleine nature, associations de protection de l'environnement, bureaux d'étude en environnement, agences de communication...

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
Création du contenu et des supports d'intervention	A préciser
Organisation des interventions	A définir et préciser
	<b>Estimation du coût de l'action pour 5 ans</b>
	<b>A préciser €</b>

<b>SA01</b>	<b>Inventorier les espèces remarquables de la faune</b>		<b>Ordre de Priorité</b> <b>2</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	Suivi et amélioration des connaissances : Acquisition de nouvelles connaissances et approfondissement des connaissances sur les habitats naturels et les espèces du site.		
<b>Objectif(s) opérationnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre une gestion durable des habitats et espèces patrimoniaux</li> <li>- Maintien de l'ambiance paysagère</li> <li>- Informer, valoriser et communiquer sur le site et en dehors</li> </ul>		
<b>Documents visés</b>		<b>Mesure à coordonner avec :</b>	
DOCOB		- Les plans de valorisation du territoire...	
<b>Habitats et espèces concernés :</b>	<b>Habitats</b>	<b>Espèces</b>	
	Tous	Toutes, et principalement les chauves-souris et les reptiles	
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b>		<b>Superficie ou linéaire estimé :</b>	
Tout le site et ses abords proches			

<b>Description des opérations et des modalités de leur mise en œuvre</b>	
<b>Description des opérations</b>	<b>Modalité de mise en œuvre</b>
<p><b>Missions :</b>            Il s'agit d'accroître les connaissances écologiques et naturalistes sur le site Natura 2000. Au vu du diagnostic écologique, il apparaît des lacunes dans les connaissances actuelles, notamment concernant les chiroptères (chauves-souris) et les reptiles. Ces deux groupes faunistiques étant de bons indicateurs écologiques, une meilleure connaissance permettra également de mieux comprendre la fonctionnalité écologique du site et de ses abords et d'en affiner la gestion.            La mise en œuvre de cette action est assurée par la structure animatrice du Document d'objectifs, alors que les expertises sont réalisées par des structures compétentes (bureaux d'études, associations naturalistes ...)</p>	
<p>1. Pour les chauves-souris            Une expertise est à mener sur l'ensemble du site Natura 2000 et à proximité (zone de Sampolo). Cette étude doit permettre de caractériser les peuplements de chiroptères en reproduction, chasse et en transit sur le secteur ainsi que les éventuels gîtes d'hivernage ou d'estive présents sur le site ou à proximité ainsi que les zones de chasse et de transit.            Pour cela, une phase de terrain est à envisager sur un cycle biologique :            - En période estivale et de transit : réalisation de relevés au sonomètre (« bat-box ») pour identifier les zones de chasse et de transit / recherche des sites d'estive et de reproduction ;            - En période hivernale : recherche des sites d'hivernage (recherche bibliographique et recherche de gîtes).            - Suivi par télémétries d'espèces particulièrement patrimoniales comme les Murins, afin d'en caractériser les zones de chasse et transit sur et à proximité du site            Tous les résultats et informations recueillies sont synthétisés, analysés et cartographiés.</p>	<p><b>Type de mesure :</b> Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques  <b>Financement :</b> FEDER</p>
<p>2. Pour les reptiles            De la même façon, il est proposé de mettre en place une expertise reptile, plus particulièrement dédiée au Phyllodactyle d' Europe. Cette espèce, connue sur le site, n'a pas été revue depuis plus de ans. Il est donc important de faire une mise à jour des connaissances sur ce groupe sur le site.            Des prospections visuelles aux dates adaptées seront menées afin de rechercher les populations de reptiles sur le site.</p>	
<b>Estimation du total des jours à travailler sur le DOCOB</b>	<b>A préciser</b>

<b>Durée programmée</b>	<b>6 ans</b>				
<b>Calendrier de réalisation</b>					
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Année 6</b>
X					

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
Réalisation des inventaires	- Réalisation des inventaires avec rendus (rapport + cartographie)
Bénéficiaires	Principaux partenaires techniques
Structure animatrice	Associations de protection de l'environnement, bureaux d'étude en environnement

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
Inventaires chiroptères	A préciser
Inventaires reptiles	A préciser
	<b>Estimation du coût de l'action pour 5 ans</b>
	<b>A préciser €</b>

<b>SA02</b>	<b>Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces végétales d'intérêt communautaire</b>	<b>Ordre de Priorité 2</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	-Suivi et amélioration des connaissances : Acquisition de nouvelles connaissances et approfondissement des connaissances sur les habitats naturels et les espèces du site.	
<b>Objectif(s) opérationnel</b>	- Mettre en œuvre une gestion durable des habitats et espèces patrimoniaux - Maintien de l'ambiance paysagère - Informer, valoriser et communiquer sur le site et en dehors Globalement il s'agit d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion préconisées pour le maintien ou la restauration des habitats naturels et d'améliorer les connaissances sur l'écologie des ces habitats.	
<b>Documents visés</b>		<b>Mesure à coordonner avec :</b>
DOCOB		Le suivi du Chou insulaire par le CBNC
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats naturels d'intérêt communautaire</b>	<b>Espèces végétales</b>
	Tous, et principalement les pentes à végétation chasmophytiques	Chou insulaire
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b>		<b>Superficie ou linéaire estimé :</b>
L'ensemble du site est concerné, ainsi que ses abords (rive droite du Fium'Orbu)		

<b>Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre</b>	
<b>Description des opérations</b>	<b>Modalité de mise en œuvre</b>
<p>1. Suivi des pentes à végétation chasmophytiques</p> <p>Les inventaires botaniques et la caractérisation des habitats naturels permettront de comparer les résultats à ceux des diagnostics précédents. La période la plus propice pour ces inventaires est entre mars et août en fonction des habitats naturels, des espèces végétales recherchées et des conditions climatiques :</p> <p>Lors des inventaires, les stations connues d'espèces de la flore remarquable, qui sont pour la plupart des espèces caractérisant les habitats naturels d'intérêt communautaire, seront suivies, en fonction de la cartographie existante des espèces végétales remarquables, et les nouvelles stations cartographiées.</p>	<p><b>Type de mesure :</b> Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques</p> <p><b>Financement :</b> FEDER</p>
<p>2. Suivi du Chou insulaire.</p> <p>Un suivi est actuellement réalisé par le CBNC. Le protocole utilisé par le CBNC devra être utilisé.</p> <p>L'inventaire devra se dérouler dans les mois de mai et juin, période la plus propice pour l'observation de l'espèce, en fonction des conditions climatiques printanières.</p>	

<b>Durée programmée</b>	<b>5 ans</b>					
<b>Calendrier de réalisation</b>						
<b>Opérations</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Année 6</b>
<b>Suivi des milieux</b>		X			X	
<b>Suivi du Chou insulaire</b>	X	X	X	X	X	X

<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<b>Indicateurs de suivi</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des habitats naturels d'intérêt communautaire : typicité, représentativité...</li> <li>- Taux de recouvrement des habitats naturels d'intérêt communautaire</li> <li>- Etat de conservation des habitats naturels suivis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire</li> <li>- Rapports sur les résultats des suivis</li> </ul>
<b>Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)</b>	<b>Maître(s) d'œuvre potentiel(s)</b>
Structure animatrice, CBNC	Prioritairement CBNC (sinon Associations, Bureau d'étude...)

<b>Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles</b>	
<b>Nature des opérations</b>	<b>Coût</b>
Suivi des milieux	<b>A Préciser€</b>
Suivi du Chou insulaire	<b>A préciser€</b>
<b>Estimation du coût de l'action pour 6 ans</b>	
<b>A préciser</b>	

<b>SA03</b>	<b>Evaluer l'état de conservation de la végétation et des habitats d'intérêt communautaires</b>		<b>Ordre de Priorité 2</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	-Suivi et amélioration des connaissances : Evaluer l'état du site Natura 2000 à l'échéance d'application du document d'objectifs.		
<b>Objectif(s) opérationnel</b>	- Mettre en œuvre une gestion durable des habitats et espèces patrimoniaux - Maintien de l'ambiance paysagère - Informer, valoriser et communiquer sur le site et en dehors Globalement il s'agit d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion préconisées pour le maintien ou la restauration des habitats naturels et d'améliorer les connaissances sur l'écologie des ces habitats.		
<b>Documents visés</b>		<b>Mesure à coordonner avec :</b>	
DOCOB			
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats naturels d'intérêt communautaire</b>		<b>Espèces végétales</b>
	Tous, et principalement les pentes à végétation chasmophytiques		Chou insulaire
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b>		<b>Superficie ou linéaire estimé :</b>	
L'ensemble du site est concerné, ainsi que ses abords (rive droite du Fium'Orbu)			

<b>Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre</b>	
<b>Description des opérations</b>	<b>Modalité de mise en œuvre</b>
<p><b>Missions</b></p> <p>Cette mesure consiste à cartographier l'état de conservation des habitats naturels à travers un protocole défini. En parallèle, la cartographie de la végétation par analyse diachronique des photo-aériennes est également à réaliser pour évaluer le taux d'occupation des différents groupements végétaux simplifiés sur le site Natura 2000.</p> <p>Ce suivi est nécessaire pour évaluer l'état de conservation du site Natura 2000 à l'échéance d'application du document d'objectifs, et de quantifier l'efficacité et la pertinence des opérations de gestion préconisées dans le cadre du Document d'objectifs.</p> <p>La mise en œuvre de cette action est assurée par la structure animatrice du Document d'objectifs, alors que le suivi de l'état de conservation/l'analyse par photo-interprétation/le suivi de la flore sont réalisés par une structure compétente (bureaux d'études, associations naturalistes, CBNC ...).</p>	
<p>1. Etat de conservation et répartition des habitats naturels</p> <p>Sur la base de la cartographie et du protocole défini lors de l'élaboration du DocOb, l'expert va cartographier l'ensemble des habitats naturels et évaluer leur état de conservation.</p> <p>Ce travail doit permettre d'évaluer la pertinence des opérations de gestion mise en place et plus particulièrement pour les habitats de pelouse (et habitats associés).</p>	<p><b>Type de mesure :</b> Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques</p> <p><b>Financement :</b> FEDER</p>
<p>2. Suivi du Chou insulaire.</p> <p>Un suivi est actuellement réalisé par le CBNC. Le protocole utilisé par le CBNC devra être utilisé.</p> <p>L'inventaire devra se dérouler dans les mois de mai et juin, période la plus propice pour l'observation de l'espèce, en fonction des conditions climatiques printanières.</p>	

<b>Durée programmée</b>	<b>5 ans</b>					
<b>Calendrier de réalisation</b>						
<b>Opérations</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Année 6</b>
<b>Suivi des milieux</b>						<b>X</b>
<b>Suivi du Chou insulaire</b>						<b>X</b>

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie de l'état de conservation des habitats naturels</li> <li>- Cartographie des unités de végétation simplifiées par analyse diachronique des photo-aériennes</li> <li>- Suivi, localisation et quantification des populations d'espèces végétales remarquables inventoriées sur le site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire</li> <li>- Rapports sur les résultats des suivis</li> </ul>
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Maître(s) d'œuvre potentiel(s)
Structure animatrice, CBNC	Prioritairement CBNC (sinon Associations, Bureau d'étude...)

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
<b>Etat de conservation et répartition des milieux</b> inventaires et cartographie rédaction des bilans	A Préciser€
<b>Population de Chou insulaire</b> inventaires et cartographie rédaction des bilans	A préciser€
<b>Estimation du coût de l'action pour 6 ans</b>	
<b>A préciser</b>	

<b>SA04</b>	<b>Proposer un ajustement du périmètre du site Natura 2000</b>	<b>Ordre de Priorité 1</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	-Suivi et amélioration des connaissances : Améliorer la fonctionnalité et la connaissance écologique générale du site	
<b>Objectif(s) opérationnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre une gestion durable des habitats et espèces patrimoniaux</li> <li>- Maintien de l'ambiance paysagère</li> <li>- Informer, valoriser et communiquer sur le site et en dehors</li> </ul>	
<b>Documents visés</b>		<b>Mesure à coordonner avec :</b>
DOCOB		Plan d'action national Chiroptères
<b>Habitats et espèces concernés</b>	<b>Habitats naturels d'intérêt communautaire</b>	<b>Espèces</b>
	<b>Tous, et principalement les pentes à végétation chasmophytiques</b>	Chou insulaire et chauves-souris
<b>Localisation - Périmètre d'application :</b>		<b>Superficie ou linéaire estimé :</b>
L'ensemble du site est concerné, ainsi que ses abords (rive droite du Fium'Orbu et Sampolo)		

<b>Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre</b>	
<b>Description des opérations</b>	<b>Modalité de mise en œuvre</b>
<p><b>Missions</b>            Il s'agit de reconsidérer les secteurs remarquables proches du site Natura 2000 et de les intégrer dans le périmètre Natura 2000 existant. Certains secteurs similaires sur le plan naturel sont nécessaires à la fonctionnalité écologique de l'ensemble du plateau de Malzéville et de ses environs.            La mise en œuvre de cette action est assurée par la structure animatrice du Document d'objectifs, avec le soutien de structures compétentes (bureaux d'études, associations naturalistes, CBNC ...).</p>	
<p>1. Proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000            Des ajustements à la marge peuvent être réalisés en limite de l'actuel périmètre Natura 2000. En effet, des entités biologiques ne sont pas contenues entièrement dans les limites actuelles du site Natura 2000. Des secteurs à Chou insulaire en rive droite du Fium'Orbu pourraient être inclus dans ce périmètre réajusté.</p>	<p><b>Type de mesure :</b>            Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques  <b>Financement :</b>            FEDER</p>
<p>2. Proposition d'extension du site Natura 2000            Un site majeur à chiroptère existe au niveau du barrage de Sampolo. Son intérêt écologique et communautaire est précisé dans le diagnostic écologique du site. Il aurait donc toute légitimité à intégrer un site Natura 2000, avec les zones de corridors connexes ainsi que les zones de chasses, car elles sont nécessaires à la présence pérenne de ces espèces sur le secteur. Une piste de réflexion sur cette extension est proposée dans le chapitre suivant §VI.</p>	
<p>3. Diagnostic préalable à l'extension et l'ajustement            Concernant l'extension des limites du site Natura 2000, un diagnostic écologique est nécessaire afin d'évaluer l'intérêt patrimonial des sites concernés. Ce travail a déjà été entamé pour le Chou insulaire en rive droite (CBNC) et les chauves-souris (GCC). De nombreux travaux et suivis ont déjà été réalisés, et ce diagnostic pourra se baser en premier lieu sur la bibliographie existante.            Dans le cas où ces sites accueillent des habitats et espèces d'intérêt communautaire, une réflexion est à mener pour les inclure dans le site Natura 2000 « Défilé de l'Inzecca ».</p>	

<b>Durée programmée</b>	<b>5 ans</b>					
<b>Calendrier de réalisation</b>						
<b>Opérations</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Année 6</b>
<b>Extension du site</b>		X				

Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi (de la réalisation de l'action)
- Ajustement du périmètre Natura 2000 avec cohérence foncière et écologique	- Extension du site Natura 2000
Maitre(s) d'ouvrage potentiel(s)	Maitre(s) d'œuvre potentiel(s)
Structure animatrice, CBNC, GCC	Association de protection de la nature, Bureau d'étude, CBNC...

Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles	
Nature des opérations	Coût
Diagnostic préalable	2 500 à 3 000€
Propositions d'ajustement	5 000 à 6 000€
	<b>Estimation du coût de l'action pour 6 ans</b>
	<b>7 500 à 9 000€</b>

## II.4. SYNTHÈSE DES ENJEUX, DES OBJECTIFS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

<b>TABEAU 7 : RECAPITULATIF DES ENJEUX, DES OBJECTIFS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS</b>						
<b>Objectif de développement durable</b>	<b>Code mesure</b>	<b>Intitulé de la mesure</b>	<b>Priorité</b>	<b>Partenaire et acteurs associés</b>	<b>Coût estimatif durant le DocOb</b>	<b>Financeurs possibles</b>
<b>Animation et vie du site (AN)</b>	AN01	Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs	1	Associations de protection de l'environnement, bureaux d'étude en environnement,	8 000 à 10 000€	FEDER
	AN02	Animer, informer régulièrement sur Natura 2000	2	collectivités locales, DREAL, CTC, offices de tourisme,	2 500 à 3 000 €	
	AN03	Animer, informer régulièrement sur l'avancement du Document d'objectifs	2	professionnels du tourisme...	4 000 à 4 500 €	
<b>Communication et sensibilisation sur le site et ses éléments patrimoniaux (CS)</b>	CS01	Prendre en compte de Natura 2000 dans la définition des documents d'aménagement et la définition et la réalisation de différents projets	2	Associations de protection de l'environnement, bureaux d'étude, collectivités locales, DREAL, services de l'état...	1 500 à 2 000 €	FEDER
	CS02	Concevoir et mettre en œuvre des panneaux et une plaquette de sensibilisation sur les enjeux du site	2	Associations de protection de l'environnement, bureaux d'étude en environnement, agences de communication	7 500 à 9 000€	
	CS03	Concevoir et organiser des interventions et sorties pédagogiques	3		A préciser	
<b>Suivi et amélioration des connaissances (SA)</b>	SA01	Inventorier les espèces remarquables de la faune	2	Association de protection de la nature, Bureau d'étude, OEC...	A préciser	FEDER
	SA02	Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces végétales d'intérêt communautaire	2		A préciser	
	SA03	Evaluer l'état de conservation de la végétation et des habitats d'intérêt communautaires	2		A préciser	
	SA04	Proposer un ajustement du périmètre du site Natura 2000	1		7 500 à 9 000 €	

# ELEMENTS COMPLEMENTAIRES AU DOCOB

## I. PROPOSITION POUR LA MODIFICATION DU FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES (FSD)

A la lumière des résultats du diagnostic écologique réalisé sur le site Natura 2000 du « Défilé de l'Inzecca », il convient d'actualiser le Formulaire Standard de Données (FSD) initial.

Il est proposé au comité de pilotage du site Natura 2000 du site Natura 2000 d'ajouter au FSD un 1 habitat naturel ainsi que 3 espèces animales (chauves-souris) d'intérêt communautaire (inscrit en annexe II de la Directive Habitats), présents sur le site :

TABLEAU 8 : HABITATS NATURELS DU SITE A RAJOUTER AU FSD					
Intitulé de l'habitat naturel	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	Statut	Surface (en ha)	Représentativité (en %)
Peuplements mésoméditerranéen de pins maritimes de Corse	42.824	9540-1.4	Intérêt communautaire	0,52	0, 3 %

TABLEAU 9 : ESPECES ANIMALES DU SITE A RAJOUTER AU FSD				
Nom latin	Nom français	Transit	Code Natura 2000	Statut N2000
<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	x	1316	II et IV
<i>Miniopterus schreibersi</i>	Minioptère de Schreibers	x	1310	II et IV

Le Formulaire Standard de Données (FSD), établissant la liste des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire et prioritaires justifiant la désignation du site également la présence sur le site de Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux (code 4090). Les inventaires de 2007 n'ont pas permis de mettre en évidence cet habitat. Aussi, nous considérons l'habitat Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux (code 4090) absent du site.

## II. COMPLEMENTS SUR LES ESPECES DE CHAUVES-SOURIS

Les dernières études concernant les chiroptères sur le secteur de l'Inzecca, postérieures à la rédaction du Tome 1 du DocOb, démontrent que les Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) présentés dans le Tome 1 sont en fait des Murins de Natterer (*Myotis nattereri*). Si l'intérêt communautaire des Murin de Natterer (annexe IV de la

directive Habitats) est donné moindre que celui des Murins à oreilles échancrées (annexe II de la directive Habitats), son intérêt régional est lui, par contre supérieur. En effet, les Murins de Natterer sont très rares en Corse. De plus, il est à signaler que le gîte de Sampolo (probablement gîte de transit pour cette espèce) est le seul connu en Corse.

### III. PISTES DE REFLEXION POUR L'EXTENSION DU SITE NATURA 2000

Plusieurs éléments patrimoniaux et d'intérêt communautaire sont présents à proximité du site Natura 2000 tel qu'il est actuellement désigné, concernant notamment deux groupes principaux : la flore et les chauves-souris (cf. Tome 1 §IV et V).

#### III.1. RAPPEL DES ELEMENTS PATRIMONIAUX ET D'INTERET COMMUNAUTAIRES A PROXIMITE DU SITE NATURA 2000

##### ➤ Flore

Plusieurs espèces patrimoniales de flore sont situées à l'extérieur du site Natura 2000 (cf. Carte 1 ci-après) :

TABLEAU 10 : ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES CONNUES A PROXIMITE DU SITE NATURA 2000			
Nom	Nom vernaculaire	Statut	Localisation
<i>Brassica insularis</i>	Chou insulaire	Protection nationale, annexe II de la directive habitat, endémique corso-sarde, peu fréquent en Corse	Falaises en rive droite du Fium'Orbu, en face du site Natura 2000
<i>Mercurialis corsica</i>	Mercuriale de Corse	Endémique Corso-sarde, peu fréquent en Corse	En aval du site, près de Trévadine, sous un pont de la RD
<i>Biscutella Rotgesii</i>	Biscutelle de Rotgès	Endémique Corse, très rare, protégée en Corse, en danger critique d'extinction (UICN)	Le long de la RD, près de Trévadine
<i>Senecio serpentinicola</i>	Séneçon serpentinicole	Endémique Corse, rare	Le long de la RD, près de Trévadine
<i>Charybdis maritima</i>	Scille de mer	Protection nationale, peu fréquent en Corse	Près du col de Cardo

Seul le Chou insulaire est donné comme d'intérêt communautaire parmi ces espèces, cependant, les autres marquent également un fort intérêt botanique à l'extérieur du site, notamment le long de la route départementale, avec plusieurs espèces endémiques, dont une en danger critique d'extinction (UICN) : la Biscutelle de Rotgès. Cette dernière notamment fait l'objet de suivis et d'actions de la part du CBNC.

### ➤ Chauves-souris

En périphérie de la zone Natura 2000 actuelle, les prospections réalisées par le GCC ont permis d'inventorier 10 espèces de chauves-souris dont 3 inscrites aux annexes II et IV de la Directive Habitats 92/43/CEE (cf. carte 1 ci-après).

**TABLEAU 11 : ESPECES DE CHAUVES-SOURIS PATRIMONIALES CONNUES A PROXIMITE DU SITE NATURA 2000**

Nom latin	Nom français	Gîte	Zone de chasse/transit	Statut N2000
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	x		II et IV
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	x	x	IV
<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	x	x	II et IV
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches		x	IV
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Naterrer	x		IV
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune		x	IV
<i>Pipistrellus pipistrellus/ pygmaeus</i>	Pipistrelle commune/ soprano	x	x	IV
<i>Miniopterus schreibersi</i>	Minioptère de Schreibers	x		II et IV
<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Grande noctule*		x	IV
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni**		x	IV

\*: espèce contactée par suivi télémétrique - \*\*: espèce contactée par ses cris audibles émis lors de ses déplacements

Elles sont en gîte au niveau du barrage de Sampolo, qui est un gîte majeur à chiroptères en Corse (GCC). Ce dernier fait l'objet de suivis de la part du GCC et des projets de convention avec EDF sont en cours. Ces espèces fréquentent les alentours du gîte et du site Natura 2000, en tant que zones de transit ou de chasse. L'intérêt du secteur de l'Inzecca pour les chauves-souris est d'ailleurs avéré et confirmé par la présence d'une ZNIEFF dédiée aux chiroptères, réactualisée en 2007. Les alentours du site Natura 2000 présentent donc un fort intérêt pour les chiroptères pour la Corse mais également au niveau communautaire.

## III.2. PROPOSITION D'EXTENSION DU SITE NATURA 2000 DEFILE DE L'INZECCA

Les éléments présentés ci-avant peuvent justifier une extension du site Natura 2000. Afin d'être cohérente avec ces éléments, cette extension pourrait suivre les limites de la ZNIEFF existante sur le secteur de l'Inzecca en s'étendant également aux stations connus d'espèces végétales patrimoniales présentées. Une telle extension couvrirait les communes de Ghisoni, Lugo-di-Nazza et Ghisonaccia. Elle nécessite une validation par le CoPil ainsi qu'un avis des nouvelles communes concernées. Le DocOb devrait alors être complété dans son état initial et dans ses objectifs et mesures. Des études complémentaires programmées par le DocOb permettront en temps voulu cette proposition d'extension.

# CHARTE NATURA 2000 DU SITE « DEFILE DE L'INZECCA »

# I. PROPOSITION D'UNE CHARTE NATURA 2000

L'objectif de la charte est la conservation des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle va favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » une gestion existante et/ou passée qui a permis le maintien de ces espèces et milieux remarquables.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du Document d'objectifs), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût pour les adhérents et donc ne donnent pas droit à une contrepartie financière.

## I.1. QUI PEUT ADHERER A UNE CHARTE NATURA 2000 ?

Le signataire est, selon les cas, soit le propriétaire, soit un ayant-droit c'est-à-dire la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, l'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

- Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.
- Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

L'adhésion à la charte peut se faire dès que le site Natura 2000 (proposé ou désigné) est doté d'un DocOb opérationnel approuvé par arrêté préfectoral.

## I.2. LES AVANTAGES

Bien qu'elle ne donne pas droit à une contrepartie financière au même titre que la contractualisation, l'adhésion à la charte donne accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

➤ **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.**

Cette exonération n'est applicable que sur les sites où le DOCOB est approuvé par arrêté préfectoral. L'adhérent (ou le signataire) est exonéré de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB ou TFNB), perçue au profit des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale, sur les propriétés non bâties pour lesquelles il s'engage.

➤ **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.**

L'exonération porte sur les  $\frac{3}{4}$  des droits de mutations.

➤ **Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales.**

Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

➤ **Garantie de gestion durable des forêts.**

Cette garantie permet de bénéficier des exonérations fiscales au titre de l'Impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit, des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelle ou de certains travaux forestiers, si la propriété fait plus de 10ha et d'aides publiques à l'investissement forestier.

### **I.3. LES CATEGORIES D'ENGAGEMENTS ET DE RECOMMANDATIONS**

Les paragraphes qui suivent sont tirés du guide régional pour l'élaboration des chartes Natura 2000 en Languedoc-Roussillon. Nous avons cru bon intégrer ces paragraphes afin d'expliquer le découpage de la charte. Rappelons que la durée d'engagement pour la charte est de 5 ans.

« La charte est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations regroupés en trois grandes catégories :

- *les engagements généraux et recommandations s'appliquant à tout le site. Cette liste d'engagements et de recommandations porte sur tout le site indépendamment du type de milieu ou du type d'activité. Ces engagements et recommandations constituent un cadre général de prise en compte de la biodiversité dans sa globalité et doivent être repris, dans la mesure du possible, dans toutes les chartes Natura 2000 de la région.*

- *les engagements et recommandations relatifs aux grands types de milieux du site. Il s'agit d'engagements qui s'appliquent sur des types de milieux facilement identifiables par les propriétaires, exploitants ou usagers du site Natura 2000, reconnus de tous les membres du comité de pilotage (COPIL), et qui ont un intérêt pour la conservation du site. Une cartographie des grands types de milieux pourra utilement accompagner la charte et ainsi faciliter la compréhension de la charte par les adhérents potentiels. Afin de conserver une certaine simplicité à l'adhésion à la charte, l'usage d'une cartographie n'est pas obligatoire pour l'identification des milieux sur lesquels portent les engagements.*
- *les recommandations et engagements relatifs aux grands types d'activités. Elles représentent des comportements favorables aux habitats et espèces que les usagers d'un site Natura 2000 acceptent de respecter lorsqu'ils exercent une activité (de loisirs ou autre) dans, ou à proximité d'un site. Contrairement aux propriétaires, les usagers adhérant à une charte ne bénéficient pas de contreparties fiscales. Leur adhésion relève donc d'une démarche volontariste et civique.» (pages 5 et 6, DIREN Languedoc-Roussillon, Guide régional pour l'élaboration des chartes Natura 2000 en Languedoc Roussillon).*

#### **I.4. LE SITE NATURA 2000 « DEFILÉ DE L'INZECCA » ET SES OBJECTIFS**

Le site Natura 2000 du « Défilé de l'Inzecca » a été désigné pour ses caractéristiques et richesses faunistiques et floristiques, et notamment la présence de Chou insulaire sur ses pentes à végétation chasmophytiques.

Afin de maintenir ces espèces et habitats à enjeux sur le site, les objectifs opérationnels de conservation suivants ont été définis :

- Mettre en œuvre une gestion durable des habitats à végétations chasmophytiques
- Maintien de l'ambiance paysagère
- Informer, valoriser et communiquer sur le site et en dehors
- Intégrer les différents usages au contexte local et en fonction de Natura 2000
- Améliorer la fonctionnalité et la connaissance écologique générale du site
- Evaluer l'état du site Natura 2000 à l'échéance d'application du document d'objectifs

Ces objectifs de conservation ont été déclinés en mesures dans un programme d'actions (cf. § V) et en engagements et recommandations dans la présente charte afin de concilier activités humaines et maintien des espèces d'intérêt communautaire de chauves-souris du site.

## I.5. RAPPEL DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR SUR LE SITE

La liste des réglementations suivantes liée à la conservation et la protection du patrimoine naturel sert à l'élaboration de la charte, et doit être respectée sur le site Natura 2000. Elles sont données ici pour rappel.

➤ **Les codes en vigueur :**

- Code de l'Environnement,
- Code Rural,
- Code de l'Urbanisme,
- Code du Patrimoine.

➤ **Conservation des habitats et des espèces à valeur patrimoniale :**

Code de l'Environnement, L.411-1

➤ **Protection des milieux, des paysages et des espèces :**

- Convention de Berne de 1979 : conservation de la vie sauvage et des milieux naturels, Annexes 1 à 4
- Convention de Bonn de 1979 : conservation des espèces migratrices de faune sauvage, Annexes 1 & 2
- Convention de Washington de 1973 : commerce international des espèces végétales et animales menacées d'extinction, Annexes 1 à 3
- Convention sur la diversité biologique de 1992, Annexes 1 à 3
- Directive européenne n°92/43 CEE « Habitats, Faune, Flore » de 1992
- Directive Cadre sur l'Eau, dite « DCE » n°2000/60/CEE du 23 octobre 2000
- Protection des milieux agricoles et naturels péri urbains : L143-1 et suivants du Code de l'urbanisme
- Concernant les milieux forestiers : Code de l'environnement (débardage par les ripisylves et cours d'eau, abattage des arbres près des cours d'eau) et Code rural (réglementation des boisements)

➤ **Textes législatifs et réglementaires :**

- Loi relative à la protection de la nature du 10 juillet 1976
- Loi relative au Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005
- Loi relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaires ou pittoresques (site classé, site inscrit et zone de protection) du 2 mai 1930.

➤ **Instruments de planification et de réglementation urbaine :**

- Plans Locaux d'Urbanisme : L212-1 à 5 du Code de l'Urbanisme
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, loi sur l'eau de 1992
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, loi sur l'eau de 1992

- Schéma de Cohérence Territoriale, loi SRU du 14 décembre 2000

➤ **Circulation motorisée :**

Code de l'Environnement, L.362-1

➤ **Introduction d'espèces exotiques :**

Code de l'Environnement, L.411-3

➤ **Déchets : Code de l'Environnement :**

- L.541-1 et suivants
- L.216-6 (déchets et cours d'eau)

## **II. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE LA CHARTE NATURA 2000 DU SITE « DEFILE DE L'INZECCA »**

### **II.1. RECOMMANDATIONS**

- ❑ Il est recommandé au signataire d'informer tous les intervenants et usagers concernés par les parcelles (prestataires, gestionnaires, mandataires) des dispositions de la Charte Natura 2000.
- ❑ Il est recommandé au signataire de limiter au maximum les produits phytosanitaires ou les herbicides sur les parcelles engagées dans la charte.
- ❑ Il est recommandé au signataire d'informer rapidement l'animateur du site et les autres acteurs engagés dans la démarche Natura 2000 de toute dégradation constatée des habitats d'intérêt communautaire, qu'elle soit naturelle ou humaine, afin de rechercher rapidement et collectivement les moyens d'y remédier.
- ❑ Il est recommandé au signataire d'informer la structure animatrice des éventuels aménagements prévus pour l'accueil du public et de veiller à leur bonne intégration paysagère.
- ❑ Il est recommandé au signataire de signaler à la structure animatrice la présence d'espèces patrimoniales qui seraient observées sur le site.

## II.2. ENGAGEMENTS

**□ Le signataire s'engage à informer les mandataires des engagements souscrits et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre cohérents avec les engagements souscrits dans la charte.**

– Objectifs : information des différents usagers et respect des éléments de la charte Natura 2000.

⇒ Point de contrôle : document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats.

**□ Le signataire s'engage à autoriser, sur les parcelles engagées dans la charte, l'accès à la structure animatrice ou toute personne mandatée par préfet, le comité du suivi du site Natura 2000 ou l'animateur.**

– Objectifs : permettre aux experts ou à l'animateur de circuler sur le site Natura 2000 afin de réaliser les suivis et expertises demandés (inventaire faune, évaluation de l'état de conservation, contrat Natura 2000 ...).

⇒ Point de contrôle : correspondance et bilan d'activités de l'animateur du site / Absence de refus d'accès aux experts.

**□ Le signataire s'engage à tenir un cahier recensant toutes les interventions ou informations concernant la parcelle durant les 5 années d'adhésion à la charte.**

– Objectifs : suivre l'activité du signataire sur les parcelles engagées.

⇒ Point de contrôle : présentation du cahier des interventions mis à jour.

**□ Le signataire s'engage à informer la structure animatrice et à engager une démarche de concertation rapprochée avec l'ensemble des acteurs concernés lors de travaux sur ou à proximité des habitats d'intérêt communautaire.**

Une attention particulière concerne les travaux en rapport avec les activités de pleine nature, l'aménagement de l'antenne TDF, de possibles travaux forestiers (hors entretien habituels), d'autres travaux d'aménagements important ...

– Objectifs : éviter les dégradations importantes des habitats d'intérêt communautaire suite à la réalisation de travaux.

⇒ Point de contrôle : absence de travaux détériorant les habitats d'intérêt communautaire / correspondance entre l'animateur et les différents acteurs concernés.

□ **Le signataire s'engage à informer les associations de loisirs sur les enjeux et les précautions à prendre pour conserver le site dans un bon état de conservation.** Sont considérées comme des associations de loisir, l'ensemble des structures permettant à leur membre d'exercer une activité ludique sur le site.

→ *Objectifs : permettre le maintien des activités de loisirs en adéquation avec les objectifs de conservation du document d'objectifs Natura 2000.*

⇒ *Point de contrôle : documents d'information / règlement intérieur*

□ **Le signataire s'engage à ne pas entreposer volontairement de déchets et signaler les déchets déposés à son insu à la structure animatrice.**

Cela implique de prévenir la structure animatrice et la commune en cas de pollution pour un constat et l'évacuation des déchets vers un site approprié.

→ *Objectifs : maintenir le site propre et un cadre de vie agréable.*

⇒ *Point de contrôle : absence de déchets non signalés.*

□ **Le signataire s'engage à ne pas planter d'essences exotiques, et à ne pas introduire volontairement d'espèces envahissantes.**

→ *Objectifs : limiter la détérioration des habitats naturels par l'introduction d'espèces non adaptées, exotiques ou non indigènes.*

⇒ *Point de contrôle : état des lieux avant signature de la charte et absence de nouvelles stations d'espèces de résineux et/ou d'espèces non indigènes et/ou d'espèces envahissantes.*

□ **En cas de mise en place d'un pâturage fixe extensif sur une parcelle contenant un milieu naturel d'intérêt européen, le signataire s'engage à effectuer les apports d'alimentation et les traitements vétérinaires hors habitat naturel d'intérêt européen ou dans un point précis en limite de parcelle.**

→ *Objectifs : conserver les habitats patrimoniaux dans un bon état de conservation.*

⇒ *Point de contrôle : absence de dégradations importantes par piétinement.*

□ **Le signataire s'engage à ne réaliser aucun feu sur les parcelles afin d'éviter leur destruction involontaire.**

→ *Objectifs : conserver les habitats patrimoniaux dans un bon état de conservation / limiter la possibilité d'un incendie important.*

⇒ *Point de contrôle : absence de place de feux.*

**□ Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés**

→ *Objectifs : conserver les habitats patrimoniaux dans un bon état de conservation / limiter la possibilité d'une dégradation ou destruction.*

⇒ *Point de contrôle : Signalisation de la charte dans les clauses des baux, des actes de ventes, des contrats de travaux.*

**□ Informer ses mandataires des engagements auxquels le propriétaire souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.**

→ *Objectifs : conserver les habitats patrimoniaux dans un bon état de conservation / limiter la possibilité d'une dégradation ou destruction.*

⇒ *Point de contrôle : Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire l'(es) a informé(s) des engagements souscrits - Modification des mandats.*

**□ Signaler auprès de la structure animatrice les travaux éventuels et changements de pratiques susceptibles d'affecter les habitats ou espèces patrimoniaux**

→ *Objectifs : conserver les habitats patrimoniaux dans un bon état de conservation / limiter la possibilité d'une dégradation ou destruction.*

⇒ *Point de contrôle : Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire l'(es) a informé(s) des engagements souscrits - Modification des mandats*

## BIBLIOGRAPHIE

# Bibliographie

---

- ABOUCCAYA A. (1999) – Premier bilan d’une enquête nationale destinée à identifier les xénophytes invasifs sur le territoire français (Corse comprise). Actes du Colloque sur les plantes menacées de France (D.O.M. – T.O.M. inclus), BREST - 1997. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, nouvelle série, n° spécial 19. p. 463-482.
- BARDAT J. & al. (2004) – Prodrôme des végétations de France. Muséum national d’Histoire naturelle, (Patrimoine naturel, 61), Paris. 171 p.
- BISSARDON M., GUIBAL L. et RAMEAU J.-C. (1997) - CORINE Biotopes, Types d’habitats français. E.N.G.R.E.F., Nancy. 217 p.
- COLLECTIF (2002) - Cahiers d’habitats Natura 2000. Tome 1, Habitats forestiers. Volume 1 et 2. La Documentation Française. 339 et 422 p.
- COLLECTIF (2005) - Cahiers d’habitats Natura 2000. Tome 4, Habitats agro-pastoraux. La Documentation Française.
- COLLECTIF (2005) - Cahiers d’habitats Natura 2000. Tome 5, Habitats rocheux. La Documentation Française.
- COMMISSION EUROPEENNE DG ENVIRONNEMENT (1999) - Manuel d’interprétation des habitats de l’Union Européenne – EUR 15. 132 p.
- COSTE H. (1900-1906) – Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes. 3 tomes. Librairie Albert Blanchard (réimpression de 1985).
- DANTON.P & BAFFRAY.M. (1995) - inventaire des plantes protégés en France éd. Nathan et A.F.C.E.V : 294 p.
- GAMISANS J. (1991) – La végétation de la Corse. Edisud, réédition 1999. 391 p.
- GAMISANS J. & MARZOCCHI J.-F. (1996) – La Flore endémique de la Corse. Edisud. 208 p.
- JEANMONOD D. & GAMISANS J. (2007) – Flora Corsica. Edisud. 921 p. + annexes.
- JOURNAL OFFICIEL DU 16 JANVIER 1998 – Arrêté du 29 octobre 1997 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Languedoc-Roussillon.
- JULVE Ph., (1998) - *Baseflor*. Index botanique, écologique et chorologique de la flore de France. Version : 8 septembre 2003. (<http://perso.wanadoo.fr/philippe.julve/catminat.htm>)
- OLIVIER L., GALLAND J.-P. & MAURIN H. (1995) - Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : espèces prioritaires. Collection Patrimoines naturels – volume n°20, Série Patrimoine génétique. Muséum National d’Histoire Naturelle, Conservatoire Botanique National de Porquerolles, Ministère de l’Environnement ; Institut d’Ecologie et de Gestion de la Biodiversité, Service du Patrimoine naturel. Paris. 486 p. + annexes.

## ➤ **Généralités Natura 2000**

- BRINGER J.-P., 1992. Méthodologie des plans d’interprétation. Editions ATEN, 62 p. + annexes.
- Commission Européenne DG Environnement, 1999. Manuel d’interprétation des habitats de l’Union européenne – EUR 15, 143 p.
- Conseil de l’Europe, 1992. La directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats ainsi que de la faune et de la flore sauvage, éditions du Journal officiel des Commissions Européennes.
- Conseil de l’Europe, 1997. Décision de la Commission, du 18 décembre 1996, concernant le formulaire d’information d’un site proposé comme site Natura 2000, éditions du Journal officiel des Commissions Européennes.
- LEVY-BRUHL V. & COQUILLARD H., 1998. La gestion et la protection de l’espace en 36 fiches juridiques. GIP-ATEN, Ministère de l’Aménagement du territoire et de l’Environnement.

MAIZERET C. & OLIVIER L., 1996. Les objectifs de gestion des espaces protégés – Eléments pour la définition des objectifs. Editions ATEN, 88 p.

MilleLieux, 1998. Le réseau Natura 2000, questions/réponses. La concertation. Revue MilleLieux - Bulletin du réseau Natura 2000 Rhône-Alpes n°1, 7p.

ROMI R., 1997. Droit et administration de l'environnement. Editions Montchrestien.

VALENTIN-SMITH G., 1998. Guide Méthodologique des Documents d'Objectifs Natura 2000. Atelier Technique des Espaces Naturels éditions, 144 p.

YON D., ARNAL G., DASZKIEWICZ P. & MORET J., 2003. Analyse scientifique de 52 documents d'objectifs établis en vue de la gestion des sites du réseau Natura 2000. 26 p.

# ANNEXES

---

# **Annexes**

---

**Annexe 1 : relevés phytosociologiques**

**Annexe 2 : personnes et structures consultées**

**Annexe 3: Articulation entre la nouvelle PAC et Natura 2000**

**Annexe 4: Arrêté préfectoral de création et de composition du comité de pilotage du site**

**Annexe 5: Comptes-rendus des réunions du comité de pilotage du site**

**Annexe 6: Formulaire standard des données (FSD) réactualisé du site**

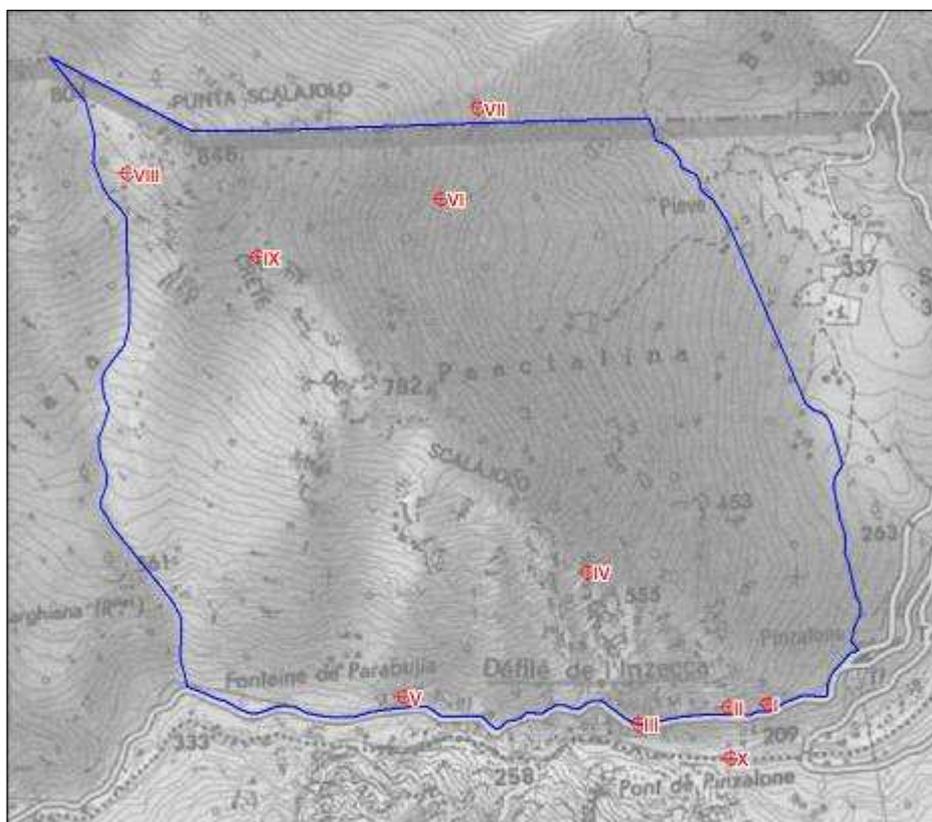
**Annexe 7: Arrêté préfectoral d'approbation du DocOb du site**

## Annexe 1 : relevés phytosociologiques

### ➤ Nature des relevés phytosociologiques

N°	Type d'habitat	Pente	Exposition	Surface	Hauteur	Recouvrement	Date
I	Pente rocheuse	verticale	Sud	2 m <sup>2</sup>	15 cm	25%	12/04/2007
II	Pente rocheuse	verticale	Sud	10 m <sup>2</sup>	15 cm	20%	12/04/2007
III	Pente rocheuse	Verticale	Sud	40 m <sup>2</sup>	15 cm	15%	12/04/2007
IV	Pente rocheuse	Verticale	Sud	25 m <sup>2</sup>	15 cm	5%	13/04/2007
V	Pente rocheuse	Verticale	Sud	25 m <sup>2</sup>	10 cm	10%	13/04/2007
VI	Maquis à Chêne vert	Moyenne	Est	40 m <sup>2</sup>	3 m	90 %	13/04/2007
VII	Pente rocheuse	Moyenne	Ouest	1 m <sup>2</sup>	10 cm	20 %	13/04/2007
VIII	Maquis Bruyère-Arbousier	Moyenne	Sud	20 m <sup>2</sup>	2 m	100%	14/04/2007
IX	Pente rocheuse	Verticale	Nord-Est	15 m <sup>2</sup>	10 cm	25%	14/04/2007
X	Ripisylve du Fium'Orbu	moyenne	-	400 m <sup>2</sup>	7 m	70%	12/04/2007

### ➤ Localisation des relevés phytosociologiques



➤ **Tableau de synthèse**

Nom scientifique baseflor : 4 avril 2006	Indication phytosociologique	I	II	III	IV	V	VII	IX	VIII	VI	X
<i>Acer monspessulanum L.</i>	Aceri opali - Quercion pubescentis										+
<i>Achillea ligustica All.</i>	Brachypodietalia retusi					+					+
<i>Allium triquetrum L.</i>	Smyrnion olusatri										+
<i>Alnus glutinosa (L.) Gaertn.</i>	Fraxino excelsioris - Alnetalia glutinosae										3
<i>Arabis turrita L.</i>	Tanaceto corymbosi - Bupleurion falcati subsp. falcati										+
<i>Arbutus unedo L.</i>	Pistacio lentisci - Rhamnetea alaterni subsp. alaterni								3	3	
<i>Arisarum vulgare O.Targ.Tozz.</i>	Smyrnion olusatri										
<i>Asphodelus albus Mill.</i>	Conopodio majoris - Teucrion scorodoniae										+
<i>Asplenium foreziense O.Le Grand</i>	Asplenio obovati subsp. billotii - Umbilicion rupestris						3				
<i>Asplenium onopteris L.</i>	Asplenienalia obovati		+					1			+
<i>Asplenium trichomanes L.</i>	Asplenietea trichomanis		+	+				+			
<i>Barbarea rupicola Moris</i>	Potentillion crassinerviae							+			
<i>Brachypodium distachyon (L.) P.Beauv.</i>	Stipo capensis - Bupleuretalia semicompositi		+								
<i>Brachypodium retusum (Pers.) P.Beauv.</i>	Dactylo glomeratae subsp. hispanicae - Brachypodietea retusi		+		+			1	+	+	
<i>Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv.</i>	Alliarion petiolatae										+
<i>Brassica insularis Moris</i>	Polypodion cambrici			1	+						
<i>Bupleurum fruticosum L.</i>	Ericion arboreae				+						
<i>Calamintha nepeta (L.) Savi</i>	Achnatherion calamagrostis									+	+
<i>Cardamine graeca L.</i>	Cymbalarion hepaticifoliae										+
<i>Cardamine hirsuta L.</i>	Galeopsio tetrahit - Senecionetea sylvatici										+
<i>Cardamine impatiens L.</i>	Actaeo spicatae - Mercurialion perennis										+
<i>Carex microcarpa Bertol. ex Moris</i>	Cymbalarion hepaticifoliae										
<i>Carex pendula Huds.</i>	Circaeo lutetianae - Stachyetalia sylvaticae										+
<i>Carex remota L.</i>	Caricion remotae										+
<i>Carlina corymbosa L.</i>	Dactylo glomeratae subsp. hispanicae - Brachypodietea retusi						+				
<i>Ceterach officinarum Willd.</i>	Asplenietea trichomanis		+	+		+	1	+			
<i>Cheilanthes tinaei Tod.</i>	Cheilanthion hispanicae	1									
<i>Cistus monspeliensis L.</i>	Cistion ladaniferi									2	
<i>Cistus salvifolius L.</i>	Cisto salvifolii - Lavanduletea										+

Nom scientifique baseflor : 4 avril 2006	Indication phytosociologique	I	II	III	IV	V	VII	IX	VIII	VI	X
	stoechadis										
<i>Clematis vitalba</i> L.	Hederetea hederacei										1
<i>Cyclamen repandum</i> Sm.	Polypodium cambrici						+	+	+	+	+
<i>Cytisus villosus</i> Pourr.	Ericion arboreae								+	+	
<i>Dianthus sylvestris</i> Wulfen subsp. <i>longicaulis</i> (Ten.) Greuter & Burdet var. <i>godronianus</i> (Jord.) Kerguelen	Asarinion procumbentis		2	+	+			1			
<i>Dittrichia viscosa</i> (L.) Greuter	Agrostio stoloniferae var. stoloniferae - Scirpoidion holoschoeni subsp. holoschoeni										+
<i>Erica arborea</i> L.	Ericion arboreae										+
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	Anemone nemorosae - Caricetea sylvaticae										1
<i>Ferula communis</i> L.	Smyrnion olusatri			+	+				+		
<i>Ficus carica</i> L.	Rhamno lycioidis subsp. lycioidis - Quercion cocciferae										1
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill.	Smyrnion olusatri			+							
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl	Fraxino angustifoliae subsp. angustifoliae - Populion albae										+
<i>Galium scabrum</i> L.	Anemone nemorosae - Caricetea sylvaticae									+	+
<i>Genista corsica</i> (Loisel.) DC.	Carlinetea macrocephalae								+		
<i>Geranium lucidum</i> L.	Geranio robertiani subsp. purpurei - Cardaminetalia hirsutae							+			
<i>Geranium robertianum</i> L. subsp. <i>purpureum</i> (Vill.) Nyman	Geranio robertiani subsp. purpurei - Cardaminetalia hirsutae							+		+	+
<i>Geranium rotundifolium</i> L.	Geranio robertiani subsp. purpurei - Cardaminetalia hirsutae	+						+			
<i>Hedera helix</i> L. subsp. <i>helix</i>	Hederetea hederacei										1
<i>Helichrysum italicum</i> (Roth) G.Don	Crucianelletalia maritimae					1		1			
<i>Helleborus lividus</i> Aiton subsp. <i>corsicus</i> (Briq.) P.Fourn.	Anthyllion hermanniae										+
<i>Hyoseris radiata</i> L.	Brachypodietalia retusi			+		+					
<i>Hypericum hircinum</i> L.											1
<i>Lathyrus setifolius</i> L.	Brachypodietalia distachyi	+									
<i>Lavandula stoechas</i> L.	Cisto salvifolii - Lavanduletea stoechadis		+						1		
<i>Linum</i> sp.	Lino biennis - Gaudinion fragilis	+									
<i>Luzula forsteri</i> (Sm.) DC.	Luzulion pilosae										+
<i>Melica minuta</i> L. subsp. <i>minuta</i>	Asplenietalia petrarchae		+	+	+			+			
<i>Mentha aquatica</i> L.	Eleocharitetalia palustris										+
<i>Micropyrum tenellum</i> (L.) Link	Tuberarietalia guttatae					+					
<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv.	Lapsano communis - Geranion									+	+

Nom scientifique baseflor : 4 avril 2006	Indication phytosociologique	I	II	III	IV	V	VII	IX	VIII	VI	X
	robertiani										
<i>Notholaena marantae</i> (L.) Desv.	Notholaeno marantae - Cheilanthes pteridioidis	1	+								
<i>Osmunda regalis</i> L.	Caricion elatae										+
<i>Parietaria judaica</i> L.	Parietarietalia judaicae			+							
<i>Phagnalon saxatile</i> (L.) Cass.	Phagnalo saxatilis - Cheilanthes pteridioidis		+	+	+						
<i>Phagnalon sordidum</i> (L.) Rchb.								1			
<i>Phillyrea angustifolia</i> L.	Pistacio lentisci - Rhamnetea alaterni subsp. alaterni								+		
<i>Phillyrea media</i> L.	Pistacio lentisci - Rhamnetea alaterni subsp. alaterni	1	+		+						+
<i>Pinus pinaster</i> Aiton	Quercion subero - pyrenaicae								+	+	
<i>Polypodium cambricum</i> L.	Polypodion cambrici		+	2	+		+	1			
<i>Populus nigra</i> L.											1
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	Pteridio aquilini - Rubetalia fruticosi								+		+
<i>Quercus ilex</i> L.	Pino halepensis - Quercetea ilicis								1	3	
<i>Reichardia picroides</i> (L.) Roth	Stipo capensis - Bupleuretalia semicompositi		+			1					
<i>Rosa</i> sp.	Amelanchierion ovalis								+		
<i>Rosmarinus officinalis</i> L.	Rosmarinetea officinalis		+	+							
<i>Rubia peregrina</i> L.	Rosmarinetea officinalis										+
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott	Tamo communis - Rubetalia ulmifolii							+	+		+
<i>Ruta angustifolia</i> Pers.	Rosmarinetea officinalis	+									
<i>Salix caprea</i> L.	Betulo pendulae - Quercetalia petraeae										1
<i>Salix fragilis</i> L.	Fraxino excelsioris - Alnion glutinosae										1
<i>Salix purpurea</i> L.	Salicetea purpureae subsp. purpureae										+
<i>Saponaria officinalis</i> L.	Convolvulo arvensis - Elytrigion intermediae										+
<i>Scrophularia peregrina</i> L.	Chenopodion muralis							+			
<i>Sedum album</i> L.	Festuco gr. ovinae - Sedetalia acris	1	1	+				+			
<i>Sedum dasyphyllum</i> L.	Asplenietea trichomanis	+	+	1		1		+			
<i>Senecio lividus</i> L.	Tuberarietalia guttatae							+			
<i>Sherardia arvensis</i> L.	Caucalidion platycarpi	+									
<i>Sideritis romana</i> L.	Stipo capensis - Brachypodietea distachyi	+									
<i>Smilax aspera</i> L.	Pistacio lentisci - Rhamnetea alaterni subsp. alaterni									+	+
<i>Stachys glutinosa</i> L.	Teucrium mari		+	+	+		1	+			
<i>Tamus communis</i> L.	Tamo communis - Rubetalia										+

Nom scientifique baseflor : 4 avril 2006	Indication phytosociologique	I	II	III	IV	V	VII	IX	VIII	VI	X
	ulmifolii										
<i>Teucrium chamaedrys L.</i>	Festuco valesiacaе - Brometea erecti subsp. erecti										+
<i>Teucrium marum L.</i>	Teucro mari - Santolinetalia chamaecyparissi subsp. insularis	1	2	+	+		+			1	
<i>Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy</i>	Asplenienetalia obovati				+	+	1	+	+		
<i>Veronica cymbalaria Bodard</i>	Tuberarietalia guttatae										+
<i>Vicia sp.</i>	Agrimonio eupatoriaе - Trifolietalia medii										+
<i>Vicia tetrasperma (L.) Schreb.</i>	Scleranthion annui		+								

## Annexe 2 : personnes et structures consultées

Organisme	Nom, fonction	date	Type de consultation
Mairie de Ghisoni	M. Ferriceli, adjoint au maire	19/02/2008	Téléphonique
Office de l'environnement de la Corse	M. Sorba, service milieux naturels	21/11/2007	Téléphonique puis mail
Parc Naturel Régional de Corse	M. Thibault, ornithologue	23/11/2007	Téléphonique
Office du Tourisme de la Costa Serena	Mme Santoni, directrice	26/11/2007	Téléphonique puis mail
Chambre d'agriculture de Haute-Corse	M. Arrighi	26/11/2007	Rendez-vous
Conservatoire botanique de Corse	Mlle Spinosi, botaniste	13/11/2007	Rendez-vous, terrain et mail
Groupe Chiroptères Corse	M. Beuneux, chiroptérologue	04/12/2007	Téléphonique puis mail
Direction Régionale de l'Environnement de Corse	Mme Souarès, inspectrice des sites	Nombreux contacts	Rendez-vous, terrain et mail
Subdivision sud – service route du CG2B	M. Rodriguez, adjoint au chef de subdivision	04/12/2007	Téléphonique

## **Annexe 3: Articulation entre la nouvelle PAC et Natura 2000**

### **Présentation générale**

La conditionnalité des aides consiste à subordonner la totalité des aides directes au respect d'un certain nombre d'exigences. Ces exigences sont de trois ordres :

- Conformité à 19 directives et règlements européens, progressivement et sur trois ans : environnement et identification des animaux (2005), santé publique, santé des animaux et des végétaux (2006), bien-être animal (2007) ;
- Respect des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) définies par les Etats membres (2005) dans un cadre communautaire imposé ;
- Maintien des pâturages permanents (2005).

En cas de non-respect de ces exigences, l'agriculteur s'expose à des sanctions financières. La sanction est proportionnelle à la gravité de la faute, et tient compte de son caractère répété ou délibéré. Ce dispositif est entré en vigueur et contrôlé depuis 2005.

La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) est responsable de la coordination des contrôles « conditionnalité » sur les exploitations agricoles bénéficiant d'aides (1% des exploitations seront ainsi contrôlées par domaine d'exigence et par an).

Dans les départements de la région Lorraine, les contrôles sont effectués par différents organismes selon leurs domaines de compétences : la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV), le Service Régional de la Protection des Végétaux (SRPV), la Mission Inter-Services de l'Eau (MISE) et l'Agence Unique de Paiement (anciennement l'Office National Interprofessionnel des Céréales).

### **Les Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales**

Le respect des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales porte en France sur :

- La mise en place d'une surface en couvert environnemental, égale à 3% de la surface aidée (en céréales, oléo-protéagineux, lin, chanvre et gel de l'exploitation), sous forme d'une bande enherbée d'une largeur comprise entre 5 et 10 mètres maximum et localisée prioritairement le long des cours d'eau ;
- L'interdiction de brûlage des pailles et résidus de récoltes en SCOP (Surface en Céréales et Oléo-Protéagineux) ;
- La présence de trois cultures minimum ou de deux familles de cultures sur l'exploitation ;
- Pour les irrigants, le respect des règles concernant les prélèvements d'eau ;
- L'obligation d'entretien de l'ensemble des terres.

## **Le maintien des pâturages permanents**

Les pâturages permanents ou prairies permanentes sont les terres consacrées à la production d'herbes et autres plantes fourragères herbacées qui ne font pas partie depuis 5 ans ou davantage du système de rotation des cultures de l'exploitation.

A compter de 2005, la part de pâturages permanents dans la surface agricole devra être maintenue dans chaque Etat membre. En France, des modalités de gestion à l'échelle départementale pourront être définies en fonction de l'évolution du ratio national.

## **Conditionnalité des aides et Natura 2000**

En 2006, la conditionnalité des aides en matière de préservation du patrimoine naturel se rend conforme aux dispositions prévues par le code de l'environnement :

- absence d'introduction d'espèces exogènes ;
- conservation des animaux et des végétaux protégés et de leurs habitats (articles L 411-1 et suivants) sur l'ensemble du territoire d'exploitation (SAU) ;
- évaluation des incidences de travaux ou d'aménagement soumis à une autorisation administrative (construction, drainage..) sur les espèces et habitats d'intérêt européen dans le périmètre d'un site Natura 2000 (code de l'environnement, articles L 414-1 et suivants).

## Annexe 3: Arrêté préfectoral de création et de composition du comité de pilotage du site



PRÉFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT

ARRÊTÉ n° *2007-255-12*

en date du *12 Septembre 2007*

portant création et composition du Comité de Pilotage Local  
du site Natura 2000 FR 9400597 «Défilé de l'Inzecca»

LE PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,

- VU la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- VU l'ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;
- VU la loi 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
- VU le code de l'environnement, Titre 1<sup>er</sup>, chapitre IV, et notamment ses articles R.214-23 à R.214-27 ;
- VU le code rural ;
- VU le décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le code rural ;
- VU le décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement ;
- VU L'arrêté préfectoral n° 2007-250-4 en date du 7 septembre 2007 portant délégation de signature à Monsieur Thierry COTTIN, sous-préfet de l'arrondissement de Corte, chargé de la mission de mise en œuvre du programme « Natura 2000 » pour le département de la Haute-Corse ;
- VU le rapport de la directrice régionale de l'environnement ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse ;

### ARRÊTE

- Article 1 -** Il est créé un comité de pilotage local du site NATURA 2000 FR 9400597 dénommé «Défilé de l'Inzecca» (commune de GHISONI), chargé d'élaborer le Document d'objectifs (DOCOB) dudit site, puis d'en suivre la mise en œuvre.

**Article 2 -** La composition de l'instance visée à l'article précédent est fixée comme suit :

- Services de l'État :

- La directrice régionale de l'environnement,
- Le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Haute-Corse,

ou leurs représentants ;

- Ehls, représentants des collectivités territoriales :

- Le président du conseil exécutif de Corse,
- Le président du conseil général de la Haute-Corse,
- Le maire de la commune de GHISONI,
- Le Maire de la commune de LUGO di NAZZA.

ou leurs représentants ;

- Représentants des établissements publics :

- Le délégué régional adjoint de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,
- Le directeur de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,
- Le président de l'office de l'environnement de la Corse,
- Le président de l'office du développement agricole et rural de la Corse,
- Monsieur le Directeur Régional d'EDF,
- Monsieur le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche,

ou leurs représentants ;

- Usagers et socioprofessionnels :

- Le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse,
- Le président de la fédération des chasseurs de la Haute-Corse,
- Monsieur le Président de l'Office du Tourisme de Ghisoni

ou leurs représentants ;

- Personnes qualifiées au titre des sciences de la vie, de la terre et de la valorisation pédagogique :

- Mlle Laetitia HUGOT, responsable du conservatoire botanique de Corse.
- Monsieur le Président de l'Association Groupe Chiroptères Corse,

**Article 3 -** Les membres du comité de pilotage local du site NATURA 2000 FR 9400597 «Défilé de l'Inzecca» sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable.

**Article 4 -** Le président du comité de pilotage est désigné par les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements et parmi eux. A défaut, la présidence est assurée par l'autorité administrative.

.../...

- Article 5 -** Si la présidence est assurée par un représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements, ceux-ci désignent également la collectivité territoriale ou le groupement chargé de la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre. Dans ce cas, les représentants de l'administration siègent à titre consultatif.
- A défaut, l'élaboration du document d'objectifs et le suivi de sa mise en œuvre sont assurés par l'autorité administrative.
- Article 6 -** Dans le cas où l'autorité administrative assure la présidence, le secrétariat du comité de pilotage local est assuré par la direction régionale de l'environnement en liaison avec la sous-préfecture de Corte.
- Article 7 -** Le comité de pilotage peut inviter en tant que de besoin, soit dans le cadre de ses travaux pléniérs, soit dans les groupes de travail qu'il met en place, des personnes qualifiées ou des experts extérieurs.
- Article 8 -** Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse, le sous-préfet de Corte et la directrice régionale de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Corse.

Pour le Préfet,  
Le sous-préfet de l'arrondissement de Corte,



Thierry COTTIN

## **Annexe 5: Comptes-rendus des réunions du comité de pilotage du site**

### *Compte-rendu du 1<sup>er</sup> Comité de Pilotage du site d'intérêt communautaire FR 9400597 « Défilé de l'Inzecca » - le 13/09/2007 en mairie de Ghisoni*

#### ➤ **Objet de la réunion**

L'objectif de ce 1<sup>er</sup> comité de pilotage était de présenter à ses membres :

- Le réseau Natura 2000 ;
- Le site du défilé de l'Inzecca ;
- La procédure d'élaboration du document d'objectif du site.

#### ➤ **Organisation du Comité de Pilotage**

Ce Comité de pilotage a eu lieu le 13 septembre 2007 à la mairie de Ghisoni, animé par la Direction Régionale de l'Environnement de Corse et le bureau d'études BIOTOPE, sous la présidence de M. le Sous-préfet de Corté, en présence de :

- M. Philippe ALBERTINI, mairie de Ghisoni ;
- M. Loïc ARDIET, bureau d'études BIOTOPE, opérateur du site Natura 2000 ;
- M. Patrick ARRIGHI, Chambre d'agriculture de la Haute-Corse ;
- M. Grégory BEUNEUX, Groupe Chiroptères Corse ;
- Mme Mélanie ESPI, Chambre d'agriculture de la Haute-Corse ;
- M. Ange FARIOLI, mairie de Ghisoni ;
- M. Dominique FAZZI, mairie de Ghisoni ;
- M. Camille FERAL, Direction régionale de l'environnement ;
- M. Vincent FERRICELLI, mairie de Ghisoni ;
- M. Joseph MICAELLI, mairie de Ghisoni ;
- M. Antoine MICHELOZZI, mairie de Ghisoni ;
- Mme Hélène SANTOMI, Pôle touristique de la Costa Serena ;
- M. Laurent SORBA, Office de l'environnement de la Corse ;
- Mme Christine SOUARES, Direction régionale de l'environnement ;
- Mme Paula SPINOSI, Conservatoire botanique de corse ;
- M. Louis VINCENTI, mairie de Lugo-di-Nazza.

#### ➤ **Compte-rendu des débats et relevé des décisions**

Ce premier Comité de Pilotage (COPIL) du site Natura 2000 FR9400597 Défilé de l'Inzecca s'est tenu le 13 septembre 2007 sous la présidence de l'état en la personne de M. COTTIN, sous-préfet de Corte. M le sous préfet, après avoir remercié les membres du comité de pilotage de leur présence, a récapitulé les objectifs principaux de cette session :

- officialiser le lancement de la vie du site Natura 2000 de l'Inzecca par le début de la rédaction du Documents d'objectifs (DOCOB)
- Entendre les collectivités concernées par la vie du site se positionner sur les prérogatives que la loi « Développement des Territoires Ruraux » (dite loi DTR) leur confère sur la présidence des futurs comités de pilotage et sur le pilotage de la rédaction du DOCOB.

### Le fonctionnement de Natura 2000

Le réseau d'espaces naturels Natura 2000 est une démarche d'inspiration européenne ponctuée selon une philosophie et des étapes bien cadrées par la réglementation et rappelées par la DIREN :

- les directives Oiseaux et Habitats régissent les sites d'intérêt communautaire constituant le réseau Natura 2000. Le site de l'Inzecca est un site désigné au titre de la directive « Habitats » en premier lieu autour d'une espèce, le chou insulaire (*Brassica insularis*) et des habitats qui l'abritent.
- Quelques chiffres : Natura 2000 représente 12,4 % du territoire national via 1705 sites dont 371 au titre de la directive oiseaux, et 1334 au titre de la directive « Habitats ». 80 sites sont désignés pour la Corse dont 61 au titre de la directive « Habitats » ; l'inzecca est un site à dominante montagnaise de 179 ha.
- Natura 2000 se veut être autant un outil de protection qu'un outil de développement. Sa mise en œuvre se fait selon une approche contractuelle et de concertation dès la première étape, c'est à dire la rédaction du DOCOB.

M le sous préfet assisté par la DIREN a ensuite rappelé le déroulement de la rédaction du DOCOB :

- son élaboration a été confiée au bureau d'étude BIOTOPE après passation d'un appel d'offre par la DIREN fin 2006 ; elle obéit à un cahier des charges techniques qui est tenu à disposition.
- Le DOCOB est d'abord un état des lieux écologique et social du site ; il analyse les problématiques existantes et propose d'y remédier via un programme d'actions.
- Les différentes parties du DOCOB sont validées au fur et à mesure de son avancement par une session du COPIL : 4 réunions du COPIL et de 1 à 2 ans de travail sont d'ordinaire requis pour achever et valider la rédaction du DOCOB.
- Tous les socioprofessionnels, propriétaires, élus ... acteurs locaux au sens large sont invités à se mettre en rapport avec l'opérateur à chaque fois qu'ils souhaitent faire connaître une particularité du site.
- BIOTOPE a présenté la méthodologie qui sera mise en œuvre pour l'élaboration du DOCOB du site du défilé de l'Inzecca.

### Les particularités du site

La présentation du site et de son intérêt écologique ont été effectuées par BIOTOPE.

### Prérogatives proposées par la loi DTR

Conformément aux dispositions prévues par la loi DTR, M le sous préfet a ensuite demandé aux collectivités représentées, la CTC et la commune de Ghisoni, si elles souhaitaient prendre la présidence des futurs comités de pilotage et la maîtrise d'ouvrage de la rédaction du DOCOB.

M. le maire de Ghisoni, dont le site dépend territorialement dans sa totalité, s'est proposé pour ces deux fonctions : la présidence des COPIL à venir, le pilotage de la rédaction du DOCOB.

Le représentant de la commune du Lugo-di-Nazza, commune située à proximité du site Natura 2000 et invitée pour information, n'a pas souhaité s'exprimer même à titre consultatif (la commune ne faisant pas partie du site), dans l'attente de l'avis de M. le maire de Lugo-di-Nazza.

Ainsi, sur sa proposition, et avec l'approbation du COPIL, la commune de Ghisoni prend en charge la présidence des comités de pilotage à venir et la maîtrise d'ouvrage de la rédaction du DOCOB.

Le bureau d'étude BIOTOPE, missionné pour sa rédaction, rendra compte de l'avancement de son travail prioritairement à la commune et se mettra à sa disposition pour toute requête concernant le site conforme au cahier des charges de rédaction du DOCOB.

### Questions diverses

Suite à la présentation de l'intérêt écologique du site, mais aussi des zones périphériques du site pouvant permettre une justification scientifique à une extension du site actuel, la commune de Ghisoni s'est montrée favorable à une possible et future extension du site Natura 2000 actuel, qui nécessitera une base constituée d'éléments scientifiques probants.

Sur ce sujet, le Conservatoire Botanique Corse a précisé l'intérêt particulièrement patrimonial de 2 espèces végétales situées à quelques kilomètres en aval du site : la Lunetière de Rotgès et le Sénéçon serpentinicole. Le Groupe Chiroptère Corse a également insisté sur l'intérêt de la zone et du barrage de Sampolo pour les chauves-souris, avec la présence de trois espèces d'intérêt européen et d'un site majeur de reproduction de ces espèces au niveau du barrage, intérêt confirmé par de récents travaux et notamment la modernisation de la ZNIEFF située sur cette zone et qui pourrait servir à une possible extension du site Natura 2000.

Enfin, M. le maire de Ghisoni, qui a précisé la future adhésion de la commune à la Communauté de Commune du Fium'Orbu, ainsi que la représentante de l'office du tourisme de la Costa Serena, ont insisté sur la nécessité de concilier, comme le veut l'élaboration des DOCOB, l'homme et l'environnement sur ce secteur. En effet, le développement touristique de la micro-région et la conservation du patrimoine naturel local doivent être cohérents, se réaliser sur la base d'action concrètes et opérationnelles, et avec l'adhésion des populations locales.

M. le Sous-préfet a ensuite clôturé ce comité de pilotage en remerciant les membres du comité et toutes les personnes présentes de leur présence, suite à quoi la DIREN a convié les personnes qui le souhaitent à une visite du site Natura 2000 afin d'en présenter la localisation et les intérêts écologiques.

## *Compte-rendu du 2<sup>ème</sup> Comité de Pilotage du site d'intérêt communautaire FR 9400597 « Défilé de l'Inzecca » - le 19/03/2009 en mairie de Ghisoni*

### ➤ **Objet de la réunion**

L'objet de la réunion du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Défilé de l'Inzecca », qui s'est tenue le matin du 19 mars 2009 à la mairie de Ghisoni, était la présentation pour validation par le Comité de pilotage (CoPil) des diagnostics écologiques et socio-économiques ainsi que des enjeux du document d'objectif concernant le site d'intérêt communautaire « Défilé de l'Inzecca ».

### ➤ **Organisation du Comité de Pilotage**

Ce Comité était animé par la Direction Régionale de l'Environnement de Corse et le bureau d'études BIOTOPE, sous la présidence de M. le Sous-préfet de Corté, en présence de :

- M Tony Constant sous-préfet de Corte
- M Don Marc Albertini maire de Ghisoni
- Mme Gwénaëlle Le Viol Office de l'Environnement
- Mme Paula Spinosi Conservatoire Botanique National de Corse
- Mme Janine Albertini-Delalande Office de Tourisme du Fium'Orbu
- Mme Hélène Santoni Office de Tourisme de la Costa Serena
- M Loïc Ardiet Biotope
- Mme Pascaline Vinet Biotope
- Mme Christine Souarès DREAL

Étaient excusés :

- - M. Beuneux, représentant du Groupe Chiroptère Corse
- - M Gilles Faggio, Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse, Conservatoire des Espaces Naturels de Corse.

## ➤ Compte-rendu des débats et relevé des décisions

La réunion débute par l'accueil des participants par M Albertini, maire de Ghisoni et tour de table permettant aux participants de se présenter.

M. le sous-préfet a ensuite ouvert le Comité de Pilotage en remerciant l'ensemble des participants de leur présence.

M. Albertini, maire de Ghisoni et président du CoPil indique, malgré l'intérêt que la commune porte au site Natura 2000 et qui a été réitéré par M. le Maire, qu'il souhaite céder la présidence du CoPil pour des questions de manque de temps.

Ainsi, ce sont les services de l'Etat représentés par M. le sous-préfet et Mme Souarès, inspectrice des Sites à la Direction Régionale de l'Environnement Corse (DREAL), qui reprennent, avec l'accord du Comité de Pilotage, la présidence du CoPil..

M. le maire insiste néanmoins sur l'intérêt et le soutien de la commune concernant le document d'objectif et le site Natura 2000.

Puis le bureau d'études Biotope en charge de la réalisation du document d'objectifs, a présenté son travail et ses conclusions concernant les diagnostics écologique et socio-économique et la détermination des enjeux du site.

Après cette présentation, M. Albertini, maire de Ghisoni, a souligné l'importance de la prise en compte dans le diagnostic socio-économique de la présence du barrage hydroélectrique, équipement industriel, situé sur le territoire communal à proximité directe du site et présentant un grand intérêt pour les chauves-souris.

Mme Le Viol de l'Office de l'Environnement de la Corse, a proposé de prendre connaissance de l'étude d'incidence réalisée avant la vidange décennale du barrage, afin de savoir si cet aménagement et son entretien, et notamment les vidanges décennales ont une incidence sur les milieux naturels (la dernière a eu lieu en 2008).

Mme Santoni de l'Office du Tourisme de la Costa Serena, a soulevé la question de l'intérêt potentiel du site pour le tourisme et souhaitait savoir s'il était envisageable d'y implanter un sentier. En effet, les structures touristiques locales (Costa Serena et Fium'Orbu) développent un projet d'aménagement d'un sentier de randonnée allant de Solenzara à Ghisoni mais passant sur la rive droite du Fium'Orbu et donc sur la rive opposée au site Natura 2000 du défilé de l'Inzecca. En retour, M. Ardiet, a rappelé que les conditions d'accessibilité du site (falaise escarpée) permettraient difficilement la mise en place d'un tel aménagement.

Monsieur le Maire de Ghisoni a alors suggéré de mettre en place des aménagements plus légers, tels que des panneaux pédagogiques informant sur les intérêts et enjeux du site. Une aire de stationnement, existant à proximité d'une station de chou insulaire (*Brassica insularis*), espèce phare du site, pourrait constituer un emplacement idéal pour l'implantation de ces panneaux d'information et de sensibilisation. Il suggère également la possibilité de mettre en place une exposition permanente ou itinérante, liée au site et à ces atouts, dans les locaux de la mairie de Ghisoni et qui pourrait être également mise en dans les Offices du Tourisme locaux, ou être le support d'actions pédagogiques à l'endroit des scolaires de la micro-région.

M. Ardiet rappelle l'existence de ce type d'actions sur d'autres sites sur lesquels le Chou insulaire est présent, comme la Punta Calcina ou à Francardo.

Mme Spinosi, du Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC), qui a travaillé sur ces éléments et projets, annonce qu'il possède déjà des supports de vulgarisation scientifique concernant le chou insulaire, éléments qu'il pourrait mettre à disposition de la mairie. Le CBNC pourrait également être le support de ces actions de part son expérience en la matière et la connaissance qu'il a de cette espèce.

Sur l'aspect scientifique, le CBNC comme l'OEC signalent l'importance de continuer le suivi existant du Chou insulaire sur le site. De plus, le diagnostic écologique du site démontre de nombreux autres enjeux écologiques à proximité directe du site (Chou insulaire en rive droite du Fium'Orbu et hors site Natura 2000, gîte majeur à chiroptère au niveau du barrage de Sampolo, espèces floristiques très rares et protégées en aval du site...).

Ainsi, une réflexion pourrait être menée sur une possible extension du site visant à y intégrer ces enjeux.

Mme Souarès souligne l'intérêt de cette démarche qui intègre le volet écologique, socio-économique et humain avec la prise en compte des divers usages du territoire. Après des repérages et des analyses de l'état des composantes écologiques spécifiques, elle permettra de dégager des perspectives pour arriver à croiser la conservation et la gestion des lieux, dans un esprit d'éducation à l'écologie pour un développement durable et aussi, un tourisme durable, dans ce site intéressant à plusieurs égards et doté de protections fortes.

Dans un dernier temps, le planning prévisionnel de la poursuite de la réalisation du document d'objectifs a été donné. Il prévoit la mise en place de groupes de travail dès printemps/été 2009 et l'élaboration d'un programme d'action ainsi qu'une restitution du DOCOB pour fin 2009.

Le CoPil est ensuite clôturé par M. le sous-préfet après validation des travaux présentés et la décision de confier à l'Etat la présidence du CoPil.

### *Compte-rendu du 3<sup>ème</sup> Comité de Pilotage du site d'intérêt communautaire FR 9400597 « Défilé de l'Inzecca » - le 19/03/2009 en mairie de Ghisoni*

#### ➤ **Objet de la réunion**

L'objet de la réunion du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Défilé de l'Inzecca », qui s'est tenue le matin du 15 décembre 2009 à la mairie de Ghisoni, était

- Présentation des fiches action, avis et validation du Document d' Objectifs
- désignation pour une durée de 3 ans de la Présidence (intuitu personae) et maîtrise d'ouvrage du DOCOB validé (les élus seront appelés à se prononcer ) conformément à l'article R-414-8-1 du code de l'environnement
- Questions diverses (animation...)

### ➤ **Organisation du Comité de Pilotage**

Ce Comité était animé par la Direction Régionale de l'Environnement de Corse et le bureau d'études BIOTOPE, sous la présidence de M. le Sous-préfet de Corté, en présence de :

- M. ARDIET Loïc – Biotope
- M. CONSTANT Tony – Sous-préfecture de Corte
- M. DEROCHE Olivier – ONEMA
- M. FAZI – Charles – Mairie de Ghisoni
- Mme LE VIOL Gwenaëlle – OEC
- M. OTTAVI Antoine – Mairie de Ghisoni
- M. RECORBET Bernard - DREAL
- Mme SOUARES Christine – DREAL
- Mme SPINOSI Paula – CBNC

Etaient excusés :

- M. BENEUX Grégory - GCC
- Mme SANTONI Hélène – OT de GHISONACCIA

### ➤ **Compte-rendu des débats et relevé des décisions**

#### RAPPEL ET CONTEXTE

Le second Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Défilé de l'Inzecca », qui s'est tenu le 19 mars 2009 à la mairie de Ghisoni, BIOTOPE a présenté pour validation par le Comité de pilotage (CoPil) les diagnostics écologiques et socio-économiques ainsi que les principaux enjeux du document d'objectif (DocOb) concernant le site d'intérêt communautaire « Défilé de l'Inzecca ». Cette étape ayant été validée par le CoPil, ce troisième Comité de Pilotage a pour objectif de présenter les enjeux et objectifs opérationnels du site, en lien avec les objectifs de la Directive Habitat au titre de laquelle le site est désigné, ainsi que les propositions de mesures à mettre en œuvre afin d'atteindre ces objectifs.

#### COMPTE-RENDU DE LA REUNION

M. le sous-préfet ouvre le Comité de Pilotage en remerciant l'ensemble de participants de leur présence et en rappelle l'objet de ce CoPil : la validation du DocOb et les suites opérationnelles à lui donner.

Après un tour de table permettant aux participants de se présenter, M. Recorbet rappelle l'ordre du jour ainsi que les questions liées à la présidence du CoPil et à l'animation du site qui doivent être abordées.

Ensuite, le bureau d'étude Biotope, en charge de la réalisation du document d'objectifs, après avoir rappelé les conclusions des diagnostics du Tome 2 du DocOb, présente son travail et ses propositions concernant les enjeux hiérarchisés des sites, les objectifs généraux et opérationnels à atteindre dans le cadre de la Directive Habitat et du site en particulier, ainsi que les fiches actions proposées pour atteindre ces objectifs.

M. Deroche précise que des activités loisirs peuvent avoir une incidence importante sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site (ex : escalade). Ce risque est pris en compte dans les fiches actions et Mme Spinosi rappelle que des situations similaires existent (Punta Calcina, Francardo) et que les structures concernées (FFME, grimpeurs...) ont connaissance de ces enjeux et sont déjà associées à la préservation de ce patrimoine naturel.

Mme Le Viol précise que les sources de financement ainsi que les financeurs possibles des actions proposées, dans le cadre de Natura 2000 en Corse ainsi que du PDRC, doivent être complétés et précisés.

Les fiches actions présentées avant la proposition d'extension du site sont validées par le CoPil, sous réserve d'affiner les financeurs et financements possibles des actions, ainsi que la maîtrise d'ouvrage de certaines d'entre elles.

Une mesure d'extension du site est ensuite proposée au CoPil. En effet, de nombreux enjeux patrimoniaux, tant faunistiques que floristiques, sont présents à l'extérieur du site. Cette action est donc proposée au CoPil par Biotope.

M. Deroche confirme alors l'intérêt d'inclure le Fium'Orbu dans le site Natura 2000 au vu des milieux et habitats d'espèces présents sur celui-ci, ainsi que sa fonctionnalité écologique pour plusieurs espèces faunistiques patrimoniales. Il précise également la mise en œuvre en Corse du Plan National Anguille, pour lequel le fleuve présente un enjeu.

Par ailleurs, Mme Spinosi précise que la Biscutelle de Rotgès, espèce protégée, endémique stricte et en danger critique d'extinction (UICN) fait l'objet d'un plan national d'action qui doit débuter en 2010. Cette espèce, particulièrement patrimoniale, est un enjeu écologique fort du territoire du Fium'Orbu et doit être pris en compte dans le cadre du DocOb et de l'extension du site.

Le CoPil valide le fait de proposer ultérieurement une extension du site. Celle-ci devra tenir compte des enjeux écologiques présentés (notamment chiroptères et botanique). Cette extension n'est pas une priorité temporelle de la vie et l'animation du site, et devra notamment être associée à l'inscription de la Biscutelle de Rotgès à l'annexe II de la Directive Habitats et à la rédaction du plan national d'action la concernant. Ce n'est qu'alors qu'une proposition d'extension du site précise sera réalisée.

Les questions diverses sont ensuite abordées, à commencer par la présidence du CoPil. M. Fazi réitère l'intérêt de la commune pour le site et Natura 2000 mais précise que les moyens dont elle dispose ne lui permettent pas d'assurer la présidence du CoPil. La présidence du CoPil est donc conservée à M. le sous-préfet.

Enfin, M. Recorbet aborde la poursuite de la vie du site au travers de son animation. Après arrêté préfectoral validant le DocOb, qui devrait intervenir courant janvier 2010, la DREAL prendra en charge, selon les procédures idoines, le choix et la désignation d'un animateur pour le site. Celui-ci aura en charge de suivre, animer gérer et coordonner le DocOb et les actions proposées dans celui-ci.

Le CoPil est ensuite clôturé par M. le sous-préfet après validation des travaux présentés et de la prise de présidence par l'état du CoPil.

## Annexe 6: Formulaire standard des données (FSD) réactualisé du site

Code du site : 9400597

Natura 2000 Formulaire

---

### NATURA 2000

#### FORMULAIRE STANDART

POUR LES ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

POUR LES SITES ELLIGIBLES COMME SITES  
D'INTERET COMMUNAUTAIRE (SIC)

ET

POUR LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION

---

### 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1. TYPE	1.2. CODE DU SITE	1.3. DATE DE COMPILATION	1.4. MISE A JOUR
B	FR9400597	FEVRIER 2001	JANVIER 2010

1.5. RELATION AVEC D'AUTRES SITES NATURA 2000

1.6. RESPONSABLE(S)

DIREN CORSE/S.P.N. - I.E.G.B. - M.N.H.N.

1.7. APPELLATION DU SITE

DEFILE DE L'INZECCA

1.8. INDICATION DU SITE ET DATES DE DESIGNATION/CLASSEMENT

DATE SITE PROPOSE ELLIGIBLE COMME SIC	DATE SITE ENREGISTRE COMME SIC
Février 2001	
DATE DE CLASSEMENT DU SITE COMME ZPS	DATE DE DESIGNATION DU SITE COMME ZSC

---

- 1 -

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1. COORDONNEES DU CENTRE

**LONGITUDE**  
 9°17'49"E

**LATITUDE**  
 42°6'5"N

W/E (Greenwich)

### 2.2. SUPERFICIE (HA)

179

### 2.3. LONGUEUR DU SITE (KM)

### 2.4. ALTITUDE (M)

**MIN**  
 209

**MAX**  
 1014

**MOYENNE**  
 350

### 2.5. REGION ADMINISTRATIVE

**CODE NUTS**  
 FR832

**NOM DE LA REGION**  
 Haute-Corse

**% COUVERT**  
 100

### 2.6. REGION BIOGEOGRAPHIQUE

Alpine

Atlantique

Boréale

Continentale

Macaronésienne

Méditerranéenne

### 3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

#### 3.1. TYPES D'HABITATS PRESENTS SUR LE SITE ET EVALUATION DU SITE POUR CEUX-CI

##### TYPES D'HABITATS ANNEXE I

CODE	% COUVERT	REPRESENTATIVITE	SUPERFICIE RELATIVE	STATUT DE CONSERVATION	ÉVALUATION GLOBALE
8210	7	A	C	A	A
9540-1.4	0,3	D	C	C	C

**3.2. ESPECES**

***mentionnées à l'Article 4 de la Directive 79/409/CEE***

***et***

***figurant à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE***

***et***

***évaluation du site pour celles-ci***

**3.2.a. ESPECES - OISEAUX VISES A L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 79/409/CCE DU CONSEIL**

Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) – code A103

**3.2.b. ESPECES - OISEAUX MIGRATEURS REGULIEREMENT PRESENTS SUR LE SITE NON VISES A L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 79/409/CCE DU CONSEIL**

**3.2.c. ESPECES - MAMMIFERES VISEES A L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CCE DU CONSEIL**

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
			Nidif.	Hivern.				
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>			X	C	C	C	C
1316	<i>Myotis capaccinii</i>			X	C	C	C	C
1310	<i>Miniopterus schreibersi</i>			X	C	C	C	C

**3.2.d. ESPECES – AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la Directive 92/43/CCE du Conseil**

Phyllodactyle d'Europe (*Euleptes europaea*) – code 1229

**3.2.E. ESPECES – POISSONS VISES A L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CCE DU CONSEIL**

**3.2.f. ESPECES – INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la Directive 92/43/CCE du Conseil**

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
			Nidif.	Hivern.				

**3.2.g. ESPECES - PLANTES VISEES A L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 79/409/CCE DU CONSEIL**

CODE	NOM	POPULATION	EVALUATION DU SITE			
			Population	Conservation	Isolement	Globale
1496	<i>Brassica insularis</i>	> 400 i	B	A	A	A

### 3.3. AUTRES ESPECES IMPORTANTES DE LA FLORE ET DE LA FAUNE

(B = oiseaux, M = mammifères, A = Amphibiens, R = Reptiles, F = Poissons, I = Invertébrés, P = Plantes)

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie	Motivation	Commentaire
<b><i>Charybdis maritima</i> (L.) Speta</b>	Scille de mer	P	D	
<b><i>Euphorbia gayi</i> Salis</b>	Euphorbe de Gay	P	B, D	
<b><i>Cardamine graeca</i> L.</b>	Cardamine grecque	P	B, D	
<b><i>Senecio serpentinicola</i> Jeanm.</b>	Séneçon serpentinicole	P	B, D	En-dehors du site
<b><i>Biscutella rotgesii</i> Foucaud</b>	Lunetière de Rotgès	P	B, D	En-dehors du site
<b><i>Teucrium massiliense</i> L.</b>	Germandrée de Marseille	P	D	
<b><i>Myotis daubentoni</i></b>	Murin de Daubenton	M	D	En-dehors du site
<b><i>Myotis mystacinus</i></b>	Murin à moustaches	M	D	En-dehors du site
<b><i>Myotis nattereri</i></b>	Murin de Natterer	M	D	En-dehors du site
<b><i>Eptesicus serotinus</i></b>	Sérotine commune	M	D	En-dehors du site
<b><i>Pipistrellus pipistrellus/ pygmaeus</i></b>	Pipistrelle commune/ soprano	M	D	En-dehors du site
<b><i>Nyctalus lasiopterus</i></b>	Grande noctule	M	D	En-dehors du site
<b><i>Tadarida teniotis</i></b>	Molosse de Cestoni	M	D	En-dehors du site

## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1. CARACTERE GENERAL DU SITE

Classes d'habitats	% Couvert
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	91,6%
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	8%
Forêts de résineux	0,3%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	0,1%
Couverture totale	100

### Autres caractéristiques du site

Le site Natura 2000 couvre actuellement 179ha, sur la commune de Ghisoni. Il fait partie de l'ensemble environnemental et paysager remarquable de la haute vallée du Fium'Orbu. Il s'agit d'un site caractérisé par la présence de deux gorges rocheuses que le fleuve a entaillées. Situé dans le massif de la Corse alpine, le site est constitué de roches vertes océaniques datant du jurassique. Le Défilé de l'Inzecca, en Corse Alpine, est taillé dans un épais massif de laves en coussins (pillows lavas). La matrice qui enveloppe les pillows est constituée de fragments de la croûte vitreuse altérée par l'eau de mer. Les tubes fracturés se disloquent facilement et forment des brèches magmatiques. Le défilé de l'Inzecca (gorges du Fium'Orbu) présente des aspects géologique, mais également faunistique et floristique très originaux, qui ne se retrouvent pas ailleurs en Corse.

En terme de flore, le site abrite une importante station de Chou insulaire (*Brassica insularis*), espèce d'intérêt communautaire, mais également plusieurs espèces rares et/ou endémiques. On notera par ailleurs la présence de deux espèces particulièrement patrimoniales à proximité directe du site : la Lunetière de Rotgès et le Sénéçon serpentinicole, toutes deux endémiques et très rares.

La faune est également d'intérêt européen avec notamment des reptiles (Phyllodactyle d'Europe) et un grand nombre d'espèces de chauves-souris. La présence de ces dernières est liée à la présence d'un gîte majeur à chiroptères dans l'enceinte du barrage hydroélectrique de Sampolo, situé en amont du site.

### 4.2. QUALITE ET IMPORTANCE

Sur les affleurements de roches poussent des groupements végétaux particuliers, avec une flore spéciale à cet endroit de l'île, dont une des plus importantes station corses de Chou insulaire (*Brassica insularis*) (espèce inscrite à l'Annexe II de la Directive), qui est ici très localisée dans les falaises des gorges étroites, de part et d'autre de la route départementale qui la traverse. Le comptage de *Brassica insularis* est régulièrement réalisé par le Conservatoire botanique national de Corse.

### 4.3. VULNERABILITE

Le site apparaît peu vulnérable sauf si des projets de carrières ou d'aménagement de loisirs voyaient le jour. Cela semble cependant peu probable au vu des difficultés d'accès sur le site et de sa dangerosité pour la fréquentation. L'aménagement de la route qui peut se justifier pour des raisons de sécurité nécessitera s'il est réalisé, des travaux de dérochement qui devront être pratiqués avec précision pour limiter les impacts aux stations botaniques et habitats.

**4.4. DESIGNATION DU SITE**

**4.5. REGIME DE PROPRIETE**

Privé

**4.6. DOCUMENTATION**

**4.7. HISTORIQUE**

---

## 5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC CORINE

### 5.1. TYPES DE PROTECTION AUX NIVEAUX NATIONAL ET REGIONAL

**CODE**    **%COUVERT**

### 5.2. RELATIONS AVEC D'AUTRES SITES PROTEGES

Le site Natura 2000 est entièrement compris dans le site classé de l'Inzecca.

### 5.3. RELATIONS AVEC D'AUTRES SITES CORINE BIOTOPES

## 6. IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

### 6.1. IMPACTS ET ACTIVITES GENERAUX ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTEE

#### IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE

CODE	INTENSITE	% DU SITE	INFLUENCE
250	C	5	0

#### IMPACTS ET ACTIVITES AUX ALENTOURS DU SITE

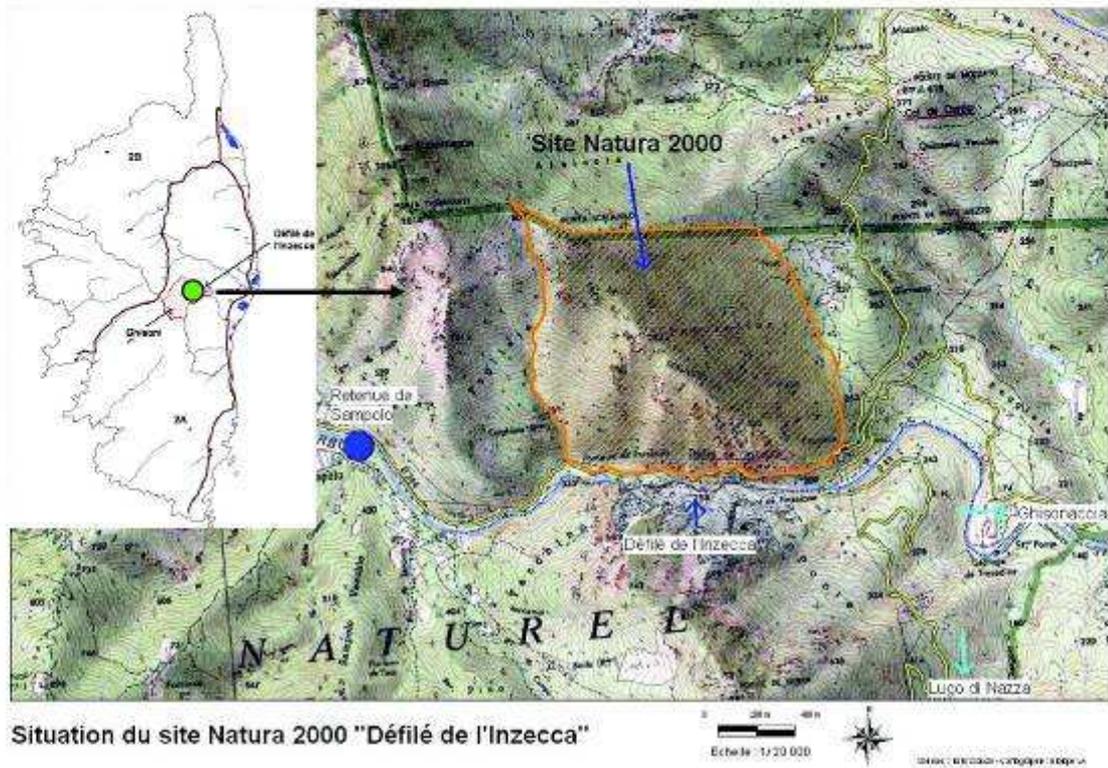
### 6.2. GESTION DU SITE

#### ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

#### GESTION DU SITE ET PLANS

## 7. CARTES DU SITE

### CARTE PHYSIQUE



N° NATIONAL DE LA CARTE

ECHELLE

PROJECTION

DONNEES NUMERIQUES  
DISPONIBLES(\*)

\* référence à l'existence de données numérisées.

PHOTOGRAPHIES AERIENNES JOINTES

## 8. DIAPOSITIVES

## Annexe 7: Arrêté préfectoral d'approbation du DocOb du site



### SOUS-PREFECTURE DE CORTE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

**ARRÊTÉ n° 2010-22-1 du 22 janvier 2010**  
portant approbation du document d'objectifs de la zone spéciale de conservation  
FR 9400597 "Défilé de l'Inzecca" (Natura 2000)

**LE PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE,  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,**

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-24 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** l'arrêté ministériel du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 FR9400597 "Défilé de l'Inzecca" (ZSC);
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2007-255-12 en date du 12 septembre 2007 portant création et composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR9400597 « Défilé de l'Inzecca » ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009-317-4 en date du 13 novembre 2009 portant délégation de signature à Monsieur Tony CONSTANT, sous-préfet de l'arrondissement de CORTE, chargé de mission pour la mise en œuvre du programme "Natura 2000" dans le département de la Haute-Corse ;
- VU** l'avis du comité de pilotage local et notamment le compte-rendu de sa réunion du 15 décembre 2009 ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse

### ARRÊTÉ

**Article 1er** - Le document d'objectifs de la zone spéciale de conservation FR 9400597 "Défilé de l'Inzecca" (commune de Ghisoni), annexé au présent arrêté, est approuvé.

**Article 2** - Le document cité à l'article 1<sup>er</sup> peut être consulté à la sous-préfecture de CORTE, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, ainsi qu'à la mairie de Ghisoni.

.../...

Adresse : 29 cours Paoli - 20250 CORTE  
Standard : 04 95 45 21 30 - Télécopie : 04 95 61 01 02 - Mel : sous-prefecture-de-corte@haute-corse.pref.gouv.fr

- Article 3 -** Pour l'application du document cité à l'article 1<sup>er</sup>, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec le représentant de l'Etat des contrats Natura 2000.
- Article 4 -** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 5 -** Le sous-préfet de CORTE, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le maire de Ghisoni sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Corse.

Pour le préfet,  
Le sous-préfet de l'arrondissement de CORTE,

  
Tony CONSTANT

